

42

LES CAHIERS

# ENFANCE SACRIFIÉE

TÉMOIGNAGES D'ENFANTS PLACÉS  
ENTRE 1930 ET 1970

GENEVIÈVE HELLER

PIERRE AVVANZINO

CÉCILE LACHARME

Préface d'Anne-Catherine Lyon

éesp

école d'études sociales et pédagogiques  
Lausanne



## ENFANCE SACRIFIÉE

# ENFANCE SACRIFIÉE

## TÉMOIGNAGES D'ENFANTS PLACÉS ENTRE 1930 ET 1970

**GENEVIÈVE HELLER, PIERRE AVVANZINO,  
CÉCILE LACHARME**

**PRÉFACE D'ANNE-CATHERINE LYON**

L'École d'Études sociales et pédagogiques de Lausanne publie régulièrement des études et travaux réalisés par ses enseignant·e·s, chargé·e·s de cours et diplômé·e·s. Ces ouvrages illustrent ses divers domaines d'activité, de recherche et d'enseignement, à l'intention de ses ancien·ne·s étudiant·e·s, des professionnel·le·s de l'action sociale et des milieux intéressés.

Le comité d'édition: Geneviève Heller, Gil Meyer, Claude Pahud,  
Paola Richard-De Paolis, Jean-Pierre Tabin

Coordinatrice financière: Myriam Jorio

Secrétariat d'édition: Susy Ducraux

Maquette: Tassilo Jüdt, [www.tassilo.ch](http://www.tassilo.ch)

Mise en page: Éditions Antipodes, [www.antipodes.ch](http://www.antipodes.ch)

Correction: Claude Paré, Lausanne

Diffusion auprès des libraires:

En Suisse:

Albert le Grand Diffusion SA, av. de Beaumont 20, 1700 Fribourg

Hors de Suisse:

CID, bd Saint-Michel 131, 75005 Paris

© 2005, Les Cahiers de l'éesp, ch. des Abeilles 14, CH-1010 Lausanne  
(La reproduction ou l'utilisation sont soumises à autorisation préalable)  
ISBN: 2-88284-046-2



## école d'études sociales et pédagogiques Lausanne

Haute école professionnelle dispensant des formations de niveau tertiaire extra-universitaire, l'éésp bénéficie depuis 1972 d'une assise conventionnelle romande qui a contribué à son rayonnement, lui permettant d'accomplir les missions inscrites dans les statuts de la Fondation : formation de base, perfectionnement et recherche.

L'éésp réalise ainsi la formation initiale et continue, la recherche et les prestations de services indispensables au développement de ses quatre filières inscrites dans le réseau de la Haute École Spécialisée de Suisse occidentale (HES.S0) :

- animatrices et animateurs socioculturels ;
- assistantes sociales et assistants sociaux ;
- éducatrices et éducateurs sociaux ;
- ergothérapeutes,

et de ses deux filières dispensant le diplôme ESTS (École supérieure de travail social) reconnu par la Conférence des Directeurs cantonaux de l'instruction publique :

- éducatrices et éducateurs de la petite enfance ;
- maîtres socioprofessionnels.

L'école dispose de trois bâtiments, avec des auditoriums, des salles de cours et de travail, des ateliers, pour plus de 700 étudiant·e·s en formation initiale. Un vaste centre de documentation ouvert au public, comprenant bibliothèque et vidéothèque, ainsi que des locaux spécifiques accueillant la formation continue et la division Recherche et prestations de service occupent le reste de l'espace.

Pour plus d'informations sur l'éésp, visitez le site : [www.eesp.ch](http://www.eesp.ch)

L'information sociale romande se trouve sur les sites :

[www.socialinfo.ch](http://www.socialinfo.ch) et [www.guidesocial.ch](http://www.guidesocial.ch)

## REMERCIEMENTS

Cet ouvrage est issu d'une étude menée par Geneviève Heller, Pierre Avanzino et Cécile Lacharme. Il a bénéficié du soutien de l'Unité de recherche de l'École d'Études sociales et pédagogiques et du Département de la formation et de la jeunesse du canton de Vaud en 2004.

Nous remercions tout particulièrement les personnes qui ont accepté de témoigner et de participer à cette publication, à savoir M<sup>mes</sup> Louise Buchard-Molteni (décédée), Germaine Chevalley, Françoise Perroud, Muriel Schumacher, Claudine Stucky et MM. Jean-Louis Claude, André Émery, Georges Éperon, Albert Kappeler, Gilbert Martinet.

Nous sommes également reconnaissants à Pierre-Alain Barbezat et André Antoniadis, du Centre audiovisuel de l'éesp, qui ont enregistré les interviews, à Hélène Diallo et Susy Ducraux qui ont effectué les transcriptions et une partie de la correspondance.

Notre reconnaissance va encore à Christian Gilliéron, adjoint du directeur des Archives cantonales vaudoises.

# TABLE DES MATIÈRES

.....	PRÉFACE D'ANNE-CATHERINE LYON: NOUS AVONS UN DEVOIR DE MÉMOIRE .....	13
I .....	TÉMOIGNAGES D'ENFANTS PLACÉS .....	17
II .....	RENCONTRES AVEC LOUISETTE BUCHARD-MOLTENI PAR PIERRE AVVANZINO .....	23
.....	UNE PREMIÈRE RENCONTRE .....	24
.....	SON HISTOIRE FAMILIALE .....	28
.....	SON ŒUVRE ET SON ACTION MILITANTE .....	32
.....	LA LEÇON DE LOUISETTE .....	39
III .....	RÉSUMÉS D'ENFANCES .....	43
.....	GEORGES ÉPERON .....	45
.....	ALBERT KAPPELER .....	47
.....	ANDRÉ ÉMERY .....	50
.....	GERMAINE CHEVALLEY .....	52
.....	LOUISETTE BUCHARD-MOLTENI .....	54
.....	JEAN-LOUIS CLAUDE .....	57
.....	CLAUDINE STUCKY .....	60
.....	GILBERT MARTINET .....	63

..... FRANÇOISE PERROUD .....	65
..... MURIEL SCHUMACHER .....	69
<b>IV ..... SOUFFRANCES EXPRIMÉES .....</b>	<b>71</b>
..... SITUATIONS FAMILIALES DOULOUREUSES .....	72
..... ABANDON DES PARENTS .....	72
..... REPROCHES AUX PARENTS .....	73
..... PARENTS MIS À L'ÉCART .....	74
..... FRATRIES ABÎMÉES .....	75
..... RETOUR PROBLÉMATIQUE DANS LA FAMILLE .....	75
..... LES «AUTORITÉS» .....	77
..... PREMIER ATTACHEMENT .....	77
..... DÉPLACEMENTS ABRUPTS .....	79
..... CHANGEMENTS SUCCESSIFS .....	81
..... COUPER LES LIENS .....	82
..... MANQUE DE SURVEILLANCE ET PEUR DES REPRÉSAILLES .....	83
..... DÉPLACEMENT POUR CAUSE DE MAUVAIS TRAITEMENT .....	84
..... PRIVATIONS MATÉRIELLES ET CULTURELLES .....	86
..... ESPACE IMPERSONNEL .....	87
..... ALIMENTATION .....	88
..... VÊTEMENTS .....	90
..... SOINS NÉGLIGÉS .....	91
..... MONDE CLOS .....	92

..... CORVÉES, PRIÈRES, ÉCOLE .....	93
..... MORNES DIMANCHES ET LOISIRS INEXISTANTS .....	96
..... SCOLARITÉ TRONQUÉE .....	97
..... LE MANQUE DE FORMATION .....	100
..... ENTRER DÉMUNI DANS LA VIE D'ADULTE .....	103
..... VIOLENCES INFLIGÉES .....	106
..... ACCUEIL GLAÇANT .....	106
..... LA DIRECTION D'INSTITUTION ET LE PERSONNEL .....	107
..... CORPS FRAPPÉ, MAUDIT, ABUSÉ .....	111
..... SOLITUDE, CULPABILITÉ, RÉVOLTE .....	117
..... RELATIONS AUX AUTRES ENFANTS .....	121
..... SOUFFRANCES LIÉES À L'ATTITUDE DE LA SOCIÉTÉ .....	124
..... LES CONSÉQUENCES SUR LA VIE D'ADULTE .....	126
..... TÉMOIGNER POUR RÉVÉLER LE PASSÉ .....	130
<b>V ..... DOSSIERS PERSONNELS DANS LES ARCHIVES .....</b>	<b>133</b>
..... SERVICE DE PROTECTION DE LA JEUNESSE .....	135
..... ORDRE JUDICIAIRE .....	140
..... CONCLUSION .....	143

# PRÉFACE :

## NOUS AVONS

## UN DEVOIR DE MÉMOIRE

13

**S**i la question du placement d'enfants a occupé une place importante dans les débats de politique sociale de la fin du XIX<sup>e</sup> et du début du XX<sup>e</sup> siècle, sous l'égide d'un paternalisme social qui a suivi les premières phases d'industrialisation de notre pays, la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle, marquée par la relance économique et un changement de valeurs, l'a reléguée au second plan. Il a fallu attendre la fin des années 90 pour voir cette problématique resurgir, avec les témoignages publics de personnes qui avaient souffert, dans leur enfance, de traitements dont certains paraissent difficilement concevables aujourd'hui.

C'est ainsi grâce au courage de personnes qui, après plusieurs décennies de silence, ont accepté de témoigner de ce qu'elles ont vécu comme enfants, que nous sommes amenés à nous préoccuper aujourd'hui d'un pan de notre histoire trop longtemps oublié. Dans ce contexte, il sied de rappeler l'engagement de Louissette Buchard-Molteni, née dans notre canton, placée dans une institution à l'âge de 5 ans suite au divorce de ses parents puis soumise à un long périple à travers la Suisse, d'institution en institution. Par son engagement militant, et notamment par son livre paru sous le titre *Tour de Suisse en cage* qui a suscité un fort intérêt bien au-delà de nos frontières, elle a largement contribué à faire

sortir la problématique des discussions entre spécialistes, permettant à d'autres personnes concernées de sortir de l'ombre.

En regard de cette situation, et face à des personnes qui sont encore marquées aujourd'hui par les souffrances vécues dans leur enfance, nous avons aujourd'hui un devoir de mémoire. Il ne s'agit pas d'accuser, mais de redonner, dans l'histoire de notre pays, une place à des facettes qui sont restées trop longtemps cachées, ou pour le moins éludées. Il me semble essentiel que de telles réalités de notre histoire puissent faire partie également des savoirs transmis aux générations futures.

C'est dans cet état d'esprit que j'ai souhaité le lancement d'une étude historique dont les premières étapes ont mené, d'une part, à l'initiation de projets de recherche nationaux pour cette problématique qui concerne l'ensemble de notre pays, et, d'autre part, au recueil de témoignages dont nous pouvons prendre connaissance dans cette publication. Ces textes sont crus, brutaux parfois, et paraissent ressortir d'un autre temps. Ils reflètent pourtant des situations bien réelles, vécues il y a quelques décennies à peine. Leur publication constitue non seulement une source historique, mais aussi un signe de reconnaissance de la douleur ressentie par les personnes qui s'expriment.

14

Comme cheffe du Département qui a repris, il y a quelques années, la mission de la protection de la jeunesse, les questions de maltraitance m'interpellent tout particulièrement. L'état des recherches ne permet pas aujourd'hui de déterminer une approche systématique de ces dérapages et de leurs causes, qu'elles soient individuelles ou liées à un système, mais il nous montre des souffrances qui ne peuvent pas être contestées. Face à ce constat, je ne peux que regretter les conditions qui ont engendré de tels destins, avec le ferme souhait que les premiers travaux historiques entrepris depuis quelques années puissent, par leur diffusion tant parmi les personnes concernées que parmi les professionnels qui traitent dans leur quotidien les cas d'enfants en souffrance, contribuer à ce que les manquements parfois graves que l'on a pu observer par le passé ne se répètent plus.

J'aimerais remercier les témoins qui ont contribué, par leur participation au projet, à extraire de l'oubli un pan important de notre histoire – au prix d'un travail de mémoire souvent douloureux.

Mes remerciements vont enfin à M<sup>me</sup> Geneviève Heller pour son engagement dans la mise sur pied et la direction du projet, à M. Pierre Avanzino pour son rôle de précurseur, ainsi qu'à M<sup>mes</sup> Sandra Andrès et Cécile Lacharme pour leurs travaux relatifs au canton de Vaud.

Anne-Catherine Lyon, conseillère d'État,  
cheffe du Département de la formation et de la jeunesse



## TÉMOIGNAGES D'ENFANTS PLACÉS

Cet ouvrage est dédié à la mémoire de Louisetta Buchard-Molteni. Elle a dénoncé publiquement le sort qui a été le sien dans les années 40, mais elle se souciait aussi de ceux qui avaient souffert comme elle et revendiquait une étude historique. En octobre 2003, elle a entrepris une grève de la faim pour protester contre le classement d'interventions parlementaires visant à éclairer le passé<sup>1</sup>. C'est dans ce contexte qu'un mandat de recherche exploratoire a été financé par l'Office fédéral de l'éducation et de la science et par le canton de Vaud.

Le projet<sup>2</sup> de recueil de témoignages d'enfants « orphelins »<sup>3</sup> avait déjà débuté en avril 2003 au sein de l'École d'Études sociales et pédagogiques

17

---

1 Cette pression a amené Charles Kleiber, secrétaire d'État, à accorder un financement pour une étude historique préliminaire sur les placements d'enfants au XX<sup>e</sup> siècle qui a aussi été soutenue par le Conseil d'État du canton de Vaud. Le mandat concernait les lacunes sur le sujet, l'état des archives et les conditions d'accès à celles-ci; l'étude, rédigée en collaboration avec d'autres historiens, a porté sur six cantons. En juin 2005, un communiqué de presse faisait part de la décision des autorités fédérales de ne pas proposer de Programme national de recherche, mais d'encourager des projets ponctuels.

2 Projet soutenu par l'Unité de recherche de l'éésp et présenté par Geneviève Heller, historienne et professeure à l'éésp, avec la collaboration de Pierre Avanzino, éducateur spécialisé, ancien professeur à l'éésp et historien, et de Cécile Lacharme, historienne.

3 C'est un terme usuel, aussi bien dans le passé que dans l'actualité médiatique, qui désigne les enfants qui ont perdu l'un ou les deux parents, qui ont été abandonnés ou qui ont été enlevés à leurs parents et placés soit en institution, soit chez des particuliers.

à Lausanne, à l'instigation de Pierre Avanzino, préoccupé par le sort des personnes placées et par la problématique de la violence, qui avait rencontré une première fois Louïsette Buchard-Molteni en 1997. Depuis cette date, et jusqu'à la mort de celle-ci survenue le 7 mars 2004, il l'a accompagnée, écoutée et soutenue. Il retrace les épisodes de son combat dans le chapitre qui suit.

Quatorze personnes ont été interviewées<sup>4</sup>, 10 d'entre elles ont donné leur autorisation pour la citation d'extraits dans cet ouvrage qui n'était pas prévu initialement. Au début, 4 ou 5 personnes, connues de Pierre Avanzino, ont été contactées; ensuite d'autres se sont manifestées à la suite de la grève de la faim, très médiatisée, de Louïsette Buchard-Molteni, puis de l'émission de radio *Embargo* du 14 janvier 2004 intitulée « Les enfants sans larmes ». Chaque entretien nécessitant un travail de longue haleine, il a fallu restreindre les demandes de témoignages. Une année plus tard, à la suite d'émissions télévisées<sup>5</sup>, des dizaines de personnes ont contacté aussi bien la rédaction de la Télévision Suisse romande que l'une ou l'autre des victimes qui s'y étaient exprimées, ou encore des historiens. Elles ont dit avoir vécu des situations analogues, et certaines d'entre elles demandaient si leur témoignage pourrait être recueilli. Il s'agirait alors de formuler un nouveau projet de recherche<sup>6</sup>. Les personnes dont les témoignages ont été recueillis ont gravement souffert d'avoir vécu en institution dans leur enfance ou d'avoir été placées chez des particuliers. Rares sont celles qui se sont exprimées de manière moins négative. La priorité doit être accordée, dans le contexte actuel, aux personnes qui n'ont pas osé parler de leur enfance pendant des décennies ou qui n'ont pas été entendues.

Les interviews, d'une heure environ, ont été réalisées au Centre audiovisuel de l'École d'Études sociales et pédagogiques dans un cadre neutre

4 L'enregistrement de ces interviews est conservé dans les archives de l'École d'Études sociales et pédagogiques (usage réservé). Un montage audiovisuel a été réalisé sur la base d'une partie des interviews (*Enfance sacrifiée*, Lausanne: éesp, septembre 2005).

5 *Temps présent*, « Enfances brisées », du 6 janvier 2005, et *Infrarouge*, « Les orphelinats de la honte: à quand les excuses? », du 2 février 2005.

6 En Suisse alémanique, une recherche est en cours portant sur 300 interviews. Ce projet, soutenu depuis décembre 2004 par le Fonds national de la recherche scientifique, est dirigé par les professeurs Ueli Mäder et Heiko Haumann; il est intitulé « Verdingkinder, Schwabengänger, Spazzacimini und andere Formen der Fremdplatzierungen und Kinderarbeit in der Schweiz im 19. und 20. Jahrhundert ».

et homogène, assurant de bonnes conditions techniques. Un enregistrement filmé<sup>7</sup> paraissait souhaitable afin de recueillir les témoignages en préservant la mémoire des visages et des expressions. Cependant, il s'agit de modalités relativement lourdes et contraignantes, voire intimidantes. L'empathie des deux historien-ne-s, Pierre Avanzino et Cécile Lacharme, qui ont conduit les interviews, en a atténué les inconvénients. Les personnes ont accordé leur confiance au prix d'un grand effort, les sujets abordés suscitant une vive émotion.

Les entretiens se voulaient le plus ouverts possible, laissant les témoins s'exprimer comme ils le souhaitaient ou le devaient. Toutefois un questionnaire, dont les différentes parties leur étaient annoncées au début de l'entretien, permettait de guider l'interview. Dans un premier temps, il s'agissait d'établir une brève chronologie de leurs placements en institution ou chez des particuliers. Une partie était ensuite réservée, pour chaque étape de leur enfance, à la vie quotidienne et aux aspects matériels (notamment les lieux, les personnes, l'organisation de la journée, la nourriture, la santé, l'école, le travail, les contacts avec l'extérieur, l'affection, la sexualité). Une troisième partie était consacrée essentiellement aux aspects émotionnels : privations courantes, punitions, souffrances physiques, psychologiques et morales. La fin de l'interview était orientée sur leur devenir et l'impact de leur enfance sur la vie d'adulte. Dans un tel cadre, les interviewés restaient libres de choisir les souvenirs qu'ils voulaient évoquer. Ils ont généralement et naturellement orienté leur témoignage sur les événements les plus marquants ou sur les lieux où ils sont restés le plus longtemps.

Pour certains, l'interview a peut-être été décevante et, certainement, elle ne reflète qu'en partie leur vécu ; les uns s'exprimaient facilement, d'autres très difficilement ; les uns avaient déjà eu l'occasion de se raconter, pour d'autres, c'était une expérience presque unique. Les émotions, les larmes, la voix coupée, les silences, perceptibles dans l'interview filmée, se perdent dans l'écrit, mais il reste les mots. Des sujets douloureux n'ont parfois été que suggérés, de manière presque inintelligible, voire explicitement retenus cachés, principalement dans le domaine des abus sexuels. Les entretiens avec ces personnes blessées ou révoltées et

---

7 Une seule interview a été enregistrée sur cassette audio dans un lieu public.

la gestion des échanges qui ont suivi se sont avérés très délicats et parfois difficiles.

L'ouvrage, qui s'appuie sur les interviews dont les limites ont été évoquées, ne peut refléter les trajectoires individuelles complexes et douloureuses dont l'expérience reste indicible. Son propos est de suggérer la convergence des témoignages au-delà des différences individuelles et d'évoquer les souffrances vécues des enfants placés. Une transcription de chaque interview a été réalisée et des extraits ont été retenus pour nourrir les différentes thématiques inspirées par le questionnaire ou dégagées a posteriori. Des modifications de la transcription littérale ont été nécessaires pour faciliter la lecture. Les initiales des personnes interviewées sont données entre parenthèses après chaque extrait, tandis que les résumés d'enfance mentionnent leur nom complet.

20 Les interviews spontanées n'ont pas le caractère abouti d'un témoignage publié, rédigé par ou avec la personne concernée. Deux récits d'enfance au titre évocateur, *Le tour de Suisse en cage* et *Le petit névrosé*, ont été publiés par des personnes interviewées et retracent avec densité des expériences enfantines ou adolescentes. Ces récits n'ont toutefois, par souci d'homogénéité, pas été utilisés pour compléter leur interview.

Ces témoignages apportent le point de vue des personnes elles-mêmes sur ce qu'elles peuvent exprimer, après plusieurs décennies, d'un vécu obsédant, parfois enfoui profondément : évocation souvent intense, parfois ironique, voire détachée en apparence. Leur dossier personnel, pour autant qu'il ait été conservé<sup>8</sup>, ne serait que très partiellement convergent, car il contient des éléments donnés par les divers acteurs en charge de l'enfant dont les préoccupations sont différentes (correspondance, aspects financiers, démarches administratives). Le dernier chapitre de cet ouvrage est consacré aux dossiers personnels conservés dans les archives et illustre la complexité de la gestion des anciens dossiers.

Les témoignages sont une partie précieuse de l'histoire des enfants placés qu'aucune archive ne peut remplacer. Une mise en parallèle des conditions de placement, telles qu'elles sont racontées, avec les conditions législatives et l'organisation institutionnelle à la même époque, n'a pas été tentée dans le cadre limité de cet ouvrage. Elle nécessiterait une recherche

---

8 Voir le dernier chapitre sur les dossiers personnels.

historique utilisant les sources administratives et institutionnelles qui reste encore à faire malgré quelques travaux existants<sup>9</sup>. Une telle mise en parallèle pourrait permettre de mieux comprendre ce qui était considéré comme normal et en fonction de quels critères, ce qui aurait dû être fait ou à l'inverse n'être pas fait (en d'autres mots l'écart entre les principes et la pratique), enfin ce qui était déjà dénoncé par certains comme inacceptable.

Entre les années 30 et 70 concernées par les témoignages, on est passés d'un système de placement traditionnel, hérité du XIX<sup>e</sup> siècle, à un système novateur, inspiré notamment par le développement de la pédagogie et de la psychologie, et un souci de restructurer les organismes concernés. Autour de 1960, plus particulièrement, on se trouve à une période charnière dont l'un des paramètres significatif est l'introduction en Suisse romande de la formation des éducateurs spécialisés à partir de 1954<sup>10</sup>. En 1959, le congrès du Groupe romand de l'Association suisse en faveur des enfants difficiles tente d'établir un bilan sur la situation (besoins, moyens et lacunes) du placement institutionnel. C'est dire que l'on a conscience, parmi les acteurs engagés dans la réforme des conditions de placement, du décalage entre les pratiques des uns et des autres. Les premiers éducateurs formés, qui ont vécu et en partie influencé les changements dans le

---

<sup>9</sup> On peut mentionner en particulier, concernant la Suisse romande, deux publications: Pierre Avanzino, *Histoires de l'éducation spécialisée (1827-1970)*, Lausanne: École d'études sociales et pédagogiques, 1993; Martine Ruchat, *L'oiseau et le cachot, naissance de l'éducation correctionnelle en Suisse romande 1800-1913*, Carouge-Genève: Zoé, 1993. Ainsi que des mémoires de licence: Sandra Claudia Andres, *L'Institution cantonale en faveur de l'enfance malheureuse et abandonnée, Rechtliche und soziale Aspekte des Verdingwesens im Kanton Waadt 1888-1939*, Zurich: 2004; Anne Hehli, *Le paupérisme rural en Gruyère 1880-1930. Hospice et assistance au quotidien: le cas de la commune d'Avry-devant-Pont*, Fribourg: 2003; Marc Kiener, *Philanthropie et relèvement de l'âme au XIX<sup>e</sup> siècle. L'asile pour jeunes filles abandonnées de Vevey*, Lausanne, 2005; Anne Schmutz, *L'institut de Drognens (FR). Une maison d'éducation pour «garçons difficiles» 1889-1963*, Fribourg, 1997. Pour des références complémentaires, voir les indications bibliographiques dans les différentes parties du rapport à l'OFES: Geneviève Heller (dir.), *Le traitement des orphelins et les placements d'enfants au XX<sup>e</sup> siècle*, Lausanne: École d'Études sociales et pédagogiques, 2004.

<sup>10</sup> Geneviève Heller, Claude Pahud, Pierre Brossy, Pierre Avanzino, *La passion d'éduquer. Genèse de l'éducation spécialisée en Suisse romande*, Lausanne: Les Cahiers de l'éesp 36, 2004. L'ouvrage s'appuie essentiellement sur les témoignages des premiers éducateurs formés et constitue ainsi une source complémentaire aux témoignages des personnes placées. Le chapitre rédigé par Claude Pahud, ancien directeur du Centre de formation d'éducateurs pour l'enfance et l'adolescence inadaptée, intitulé «La naissance d'une école d'éducateurs», donne les éléments majeurs du contexte qui a conduit à une telle formation.

monde institutionnel, ont relevé le contraste entre des institutions que l'on pourrait qualifier d'ancien régime et celles d'inspiration nouvelle. D'un côté, un mode de fonctionnement hiérarchique et autoritaire au sein du personnel, disciplinaire à l'égard des enfants, avec une prise en charge impersonnelle et collective, une extrême rigueur dans la vie matérielle, enfin un repli de l'institution sur elle-même, sans contacts avec l'extérieur. De l'autre, une attitude de collaboration vis-à-vis du personnel en contact avec d'autres professionnels, plus de chaleur et d'humanité à l'égard des enfants, une ouverture de l'institution sur la communauté<sup>11</sup>.

Les personnes dont on a recueilli les témoignages étaient placées dans des institutions traditionnelles qui ont par la suite été réformées, voire fermées, parfois sur ordre des autorités. Cependant, combien d'années a-t-il fallu attendre pour que des décisions soient prises, et combien d'enfants ont eu à souffrir des méthodes surannées, de l'inertie ambiante et des préjugés largement partagés au sein de la population dont les enfants placés chez des particuliers ont aussi subi les effets négatifs?

22 Cette recherche a bénéficié du soutien de l'Unité de recherche de l'École d'Études sociales et pédagogiques à Lausanne et du Service de protection de la jeunesse du canton de Vaud. Les collaborateurs<sup>12</sup> qui ont participé à cette publication sont vivement remerciés. La dette principale va aux personnes qui ont accepté de témoigner, en particulier celles qui ont donné leur accord pour que des extraits de leur interview soient utilisés dans la présente publication dont elles sont par conséquent aussi les auteurs. Elles nous ont fait confiance et il nous importe qu'elles ne se sentent pas trahies par le choix des extraits, l'interprétation qu'on a pu en faire et surtout par les éléments significatifs à leurs yeux qui n'auraient pas été retenus.

---

11 Chapitre « Fonctionnement des institutions », in Geneviève Heller et al., *La passion d'éduquer*, op. cit., pp. 208 ss.

12 En priorité Pierre Avanzino, l'initiateur de cette recherche, et Cécile Lacharme, qui ont recueilli les témoignages.

## RENCONTRES AVEC LOUISETTE BUCHARD-MOLTENI PAR PIERRE AVVANZINO

**J'** ai rencontré<sup>13</sup> Louisettes indirectement, par silhouettes interposées, de nombreuses fois dans ma carrière et plus particulièrement il y a une quinzaine d'années, alors que j'avais eu l'opportunité de travailler sur un fonds d'archives d'une institution créée en 1827 et encore en activité aujourd'hui. Longue lecture de plus de 7000 pages manuscrites qui relatent l'histoire des enfants placés dans cette institution aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Ces pages, écrites dans une langue de bois, révèlent un peu de la vie quotidienne de ces enfants; ici ou là des indications montrent la face cachée d'un dispositif éducationnel.

23

Par exemple, en 1886, il est relevé dans un registre de procès-verbaux du comité qu'un enfant a commis de petits vols et notamment qu'il s'est introduit dans le grenier et a dérobé des pommes, en a mangé et en a distribué aux autres enfants. Le directeur est chargé de lui administrer 80 coups de férule. Dans le procès-verbal suivant, on trouve la mention du décès d'un enfant; en marge du document, il y a une annotation au crayon bleu, c'est un prénom et un nom. Il s'agit du jeune qui a dérobé des pommes. Le mois d'après, il est demandé au directeur de frapper moins fort les

---

<sup>13</sup> Une partie de ce qui suit est inspirée de l'hommage prononcé lors de la cérémonie d'adieux à Louisettes, en présence de sa famille et de ses amis, le 7 mars 2004.

jeunes quand il doit les corriger, et si leur constitution est trop faible, d'administrer la punition en plusieurs fois.

Au fil du dépouillement de ces archives, je note de nombreuses scènes de ce genre. Mais également d'autres faits : par exemple, les journées qui en été commencent à 4h30 le matin pour se terminer fort tard dans la soirée ! La classe réduite à sa plus simple expression ou tout simplement supprimée quand les travaux saisonniers se présentent. Ou la communion à 16 ans, l'achat d'habits d'homme avec un chapeau et des souliers pour aller au culte du dimanche, et le départ immédiat, la plupart du temps, dans une famille paysanne pour y être asservi. Il faut attendre 1943 dans cette institution pour avoir la trace d'un début de préoccupation officielle pour le sort de ces enfants placés<sup>14</sup>. L'inspection par les services de l'État de Vaud relève du bout des lèvres les mauvais traitements subis, l'habillement précaire des enfants ou encore leur teint blafard, leur aspect chétif et leurs yeux tristes. La presse de l'époque, elle, est plus loquace. Plusieurs articles paraissent, dont voici un extrait, pas plus significatif que d'autres, paru dans le journal suisse alémanique *Illustrierter Familienfreund* du 23 octobre 1943 :

24

*« Nous avons trouvé un asile juste au-dessus des vignes bénies du Seigneur, qui forme de bons domestiques agricoles. Quand les gamins de cet asile ne sont pas au travail, ils traînent tristement dans des habits trop grands ou parfois de vieux uniformes. En les voyant, on pourrait croire avoir été déplacé dans un camp de réfugiés à la frontière espagnole. Et pourtant, ce ne sont pas de mauvais enfants dont nous vous parlons : ce sont des orphelins ou des enfants retirés à leurs parents. »<sup>15</sup>*

## UNE PREMIÈRE RENCONTRE

Sur un coup de téléphone impromptu, en 1997, Louise Buchard-Molteni (1933-2004) est entrée dans mes réflexions à propos de l'histoire des maisons d'éducation et autres asiles accueillant des enfants

<sup>14</sup> Pierre Avanzino, *Histoires de l'éducation spécialisée (1827-1970)*, Lausanne : École d'Études sociales et pédagogiques, 1993, p. 149.

<sup>15</sup> *Idem*, p. 154 (traduit par P. A.).

considérés comme différents des autres. Cet univers clos, ségrégationniste, par nature et par culture répressif et autoritaire, m'avait donc conduit à réaliser diverses recherches et publications. C'est notamment en lisant la postface que j'avais signée du livre *La Petite Emma*, témoignage recueilli<sup>16</sup> avec une grande sensibilité par la comédienne, écrivaine et femme de radio Mousse Boulanger, que Louisettes réussit à m'identifier et à me joindre par téléphone.

Rendez-vous immédiatement fixé, pour le jour même, dans un bistrot proche du domicile de Louisettes. D'emblée le ton est donné ! Louisettes est assise devant une bière, le menton soutenu par sa main fermée, avec bien en évidence une bague qu'elle porte comme un coup-de-poing ; bague qu'elle a dessinée elle-même, représentant l'emblème de la justice.

Le regard est direct, incisif, noir, mais avec un brin de malice et d'humour ; tout de même un peu désarçonnée de me découvrir avec un casque de moto et une veste de cuir passablement élimée. Je me présente simplement à elle, car nous ne nous sommes jamais vus, et, le premier moment de surprise réciproque passé, je suis immédiatement interpellé sur mes écrits. C'est un entretien inaugural, chaleureux, mais sans concession, je dois rendre des comptes. J'ai compris que j'avais devant moi une de ces personnes devinées, entraperçues de très nombreuses fois dans mes recherches archivistiques. Louisettes m'appelait « Professeur », non pas par déférence, mais bien plus pour me rappeler ma responsabilité et la nécessité de l'histoire.

Ces rôles, celui de Louisettes comme « interpellante », et le mien comme « rapporteur » de l'histoire des enfants placés, orphelins, restera inchangé durant toute la suite de nos rencontres. Ces rencontres sont toujours intenses, mais amicales, avec souvent des moments d'humour bienvenus, qui essaient d'alléger un contenu habité par la tristesse, la souffrance, la révolte. J'ai été très proche de Louisettes lors des deux dernières grèves de la faim qu'elle a menées, l'une solitaire et pratiquement secrète en été 1999, et l'autre en octobre 2003, quelques mois avant sa disparition. En dehors de ces deux périodes difficiles, j'ai rencontré Louisettes en moyenne une fois par mois pendant sept années, des moments intenses, toujours habités d'enjeux existentiels pour cette dernière.

---

16 Mousse Boulanger, *La Petite Emma*, Grolley : Les Éditions de l'Hèbe, 1996.

D'abord il y a eu des séries d'échanges sur des thèmes récurrents: le passé de Louissette, sa famille, sa mère, son abandon et son premier placement; le sort des orphelins dans les institutions sociales en Suisse; le système d'assistance et de placement, les enjeux politiques et éthiques, les pédagogies et les habitudes d'éduquer les enfants placés, les pratiques asilaires et correctionnelles; enfin, l'état de la question du point de vue historique et contemporain.

J'ai été à ses côtés également lors d'actions ciblées parmi lesquelles: la reprise du stock de son livre *Le tour de Suisse en cage*<sup>17</sup>, récupéré auprès des Éditions Cabédita; des entretiens avec le conseiller national Jean-Charles Simon pour l'inciter à déposer une motion concernant le passé des orphelins en Suisse; une action de propagande pour faire connaître le sort des enfants placés et vendre son livre devant un centre commercial de Lausanne; l'organisation d'une exposition de ses œuvres et d'une conférence-débat à l'École d'Études sociales et pédagogiques dans le cadre d'un cours sur la maltraitance; une journée avec des détenus aux Établissements de la plaine de l'Orbe; de nombreuses prises de contact avec des journalistes.

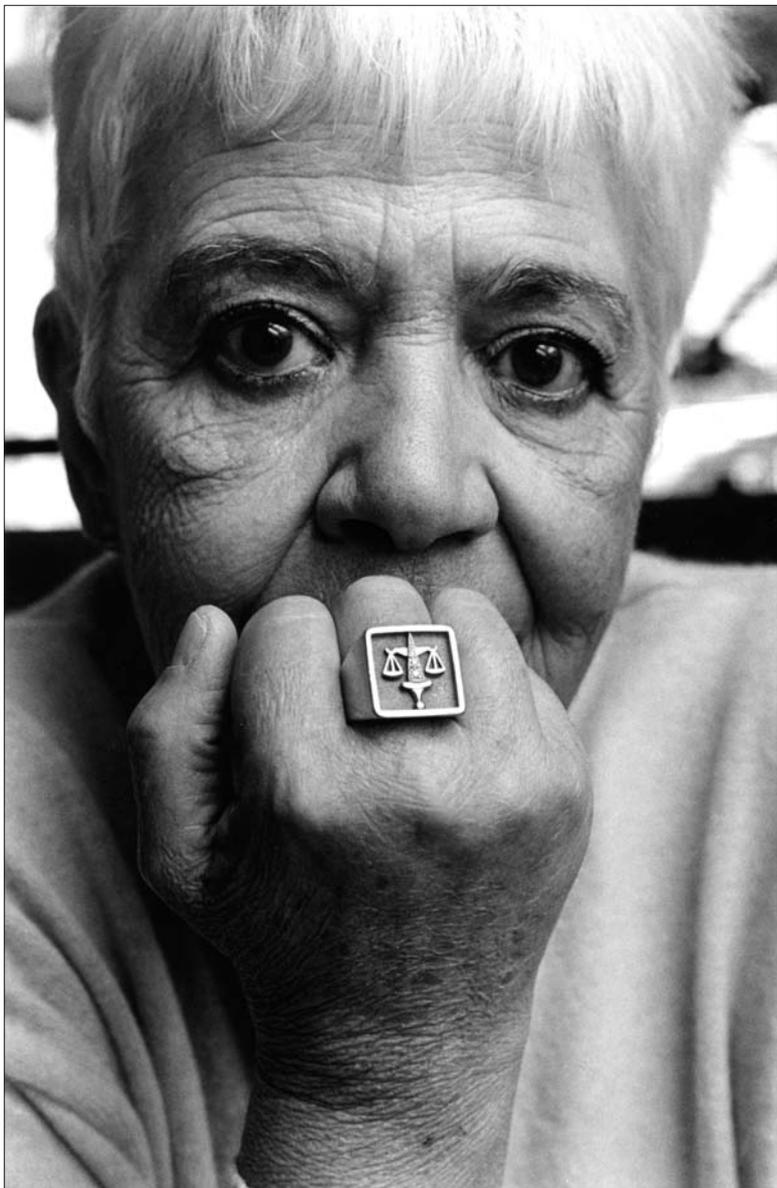
26

Enfin, il y a eu aussi des moments de fraternité et d'amitié: spectacle du Cirque Knie, un grand moment pour Louissette où elle retrouve une part infime de son enfance volée; repas avec des invités et un concert donné par des amis pour l'anniversaire de Louissette; son portrait au pastel réalisé dans mon atelier ART CO quelques semaines avant sa disparition.

Au mois de mai 2004, soit après le décès de Louissette survenu le 7 mars 2004, son époux, Gaston Buchard, me remet à titre personnel deux cartons de documents appartenant à Louissette en me laissant en quelque sorte le soin d'en faire « bon usage ». Ces cartons contiennent du courrier, des coupures de journaux, quelques papiers officiels. Le tout, assez hétéroclite, complète les thèmes cités ci-dessus et permet d'en revisiter l'un ou l'autre.

---

17 Louissette Buchard-Molteni, *Le tour de Suisse en cage. L'enfance volée de Louissette*, Yens: Éditions Cabédita, 1995.



Louise Buchard-Molteni (Lausanne, février 1999, photo de Philippe Pasche)

## SON HISTOIRE FAMILIALE

Louissette est née le 18 juin 1933 à la Maternité de Lausanne. Elle était la cadette de cinq filles et ses parents n'étaient pas très jeunes lors de sa naissance. Ils habitaient Le Brassus à la Vallée de Joux où son père était entrepreneur. Louissette garde un bon souvenir de cette période. Elle décrit son père comme tendre et attentionné.

28 Au divorce de ses parents, en 1938, elle est placée dans le canton de Fribourg à La Providence, maison tenue par des sœurs; elle ne comprend pas ce qui se passe. Son père décède en janvier 1941 et, dès cet instant, Louissette pense que sa vie a basculé; elle est déplacée dans un orphelinat au Tessin, canton d'origine de son père. Souvent Louissette répétait qu'elle maudissait l'autorité judiciaire qui avait déclaré sa mère capable d'élever ses enfants, car cela avait permis à cette dernière de placer sa fille en « enfer ». Une correspondance entre Louissette et sa mère est conservée dans une enveloppe qui porte un titre significatif, à savoir: « Lettres pleine de venin reçu par ma sorcière de mère. » Plusieurs d'entre elles, restées pour la plupart sans réponse, sont écrites par Louissette à sa maman, en particulier des vœux de Noël agrémentés de dessins. Le ton de ces lettres est très conventionnel, elles sont dénuées de sentiments, soumises peut-être au regard des religieuses qui faisaient faire aux enfants le devoir d'écrire à leurs parents: « Chère maman [...] depuis ce jour j'ai toujours prié la Sainte Vierge pour qu'elle m'apprenne à respecter toujours ma chère maman. Je te donne un humble cadeau, mais ce qui te fera le plus plaisir ce sera quand tu sauras que je l'ai tout fait moi-même, une demoiselle me disait ce que je devais faire, mais personne ne m'a aidée, j'espère que cela te fera plaisir car maintenant il est tout à toi, j'ai gagné les sous [...] pour acheter le tissu. Ce que je t'offre est simple mais de tout mon cœur. Tu ne dois pas te décourager d'être seule pour le moment [...]. » Les quelques lettres de sa mère sont très succinctes, écrites sous forme de brouillon, sans soin: « Chère fille Louissetta, je t'écris ces quelques lignes pour te dire que hier j'ai été très déçue en entendant que, au lieu de faire la brave avec tes Sœurs, tu fais tout le contraire, tu as désobéi. »<sup>18</sup>

18 Extraits de lettres, décembre 1949, traduit de l'italien.



Les parents de Louissette et deux de ses sœurs aînées, 30 septembre 1931

LETTRES PLEINE DE VENIN  
 RECU PAR MA SORCIÈRE DE MÈRE

30

Strasbourg 18:12:49  
 Cara figlia Luissetta,  
 Ti scrivo queste poche righe  
 per dirti che non sono stata molto  
 dispiacente sul sentire che invece di  
 essere brava con le tue Suore fai  
 tutto al contrario, ai disubbidito

*Handwritten notes on the left margin:*  
 mamma  
 bon feto  
 Ti scrivo  
 de te faire  
 a non guido  
 chi non guido

Extrait d'une lettre de sa mère datée du 18 décembre 1949



Buona mammina, 12/12/49

ti auguro un buon e santo Natale, questo Natale l'ho passato più tranquillo poiché so che non sei lontana, come quando ero in Bicino. Buona mamma da quel giorno ti ricordi che mi hai detto tutte le cattive che ti faceva la Olga, ebbene da quel giorno ho sempre pregato la Madonna che mi insegnasse a rispettare sempre la mia cara mamma. Ti regalò un utile regalo, ma quello che ti farà più piacere sarà quando saprai che ho fatto tutto ciò, una signorina mi disse solo quello che sto vero fare, ma non mi ha aiutato nessuno, spero ti farà piacere, poiché ora è tutto ciò ho guadagnato i denari (col mio lavoro quando non ero ancora ammalata) per comperare la stoffa. Quello che ti offro è semplice ma con tutto il cuore. Non devi scoraggiarti vedendoti sola per il momento. Perché cara mamma devi sapere che prima di arrivare a potermi quada

Louissette n'a jamais pu obtenir d'explications, ni de sa mère, ni d'une autorité quelconque, sur les raisons de son abandon, de ses placements divers. Tous les coups reçus, physiques et psychologiques, ont plongé Louissette dans le désespoir, et il lui a fallu des années pour pouvoir aborder son histoire de vie. Elle a essayé de comprendre en demandant des comptes à l'histoire, aux autorités, aux pédagogues, aux travailleurs sociaux et aux religieuses elles-mêmes, si maltraitantes et en même temps porteuses d'un message d'amour dont elles ne connaissaient pas, semble-t-il, le sens profond. Ces pratiques si contradictoires, à double sens, conduisent Louissette dans la dépression et la mènent au bord de la folie.

Plusieurs fois, lors de nos échanges, j'ai demandé à Louissette si elle gardait le souvenir d'un moment de bonheur et de paix dans sa vie. Il y a eu, en 1957, la naissance de sa fille Francine, mais celle-ci est décédée à 30 ans. Sur ce sujet, Louissette ne désirait pas entrer en matière mais elle répétait que sa fille avait été sa plus grande raison de rester en vie. Par contre, elle a souvent évoqué les bons souvenirs du séjour à la maternité de Vallorbe où son fils Serge était né en août 1954. Elle y est restée quatre mois car, disait-elle, elle avait beaucoup de lait et l'on avait besoin de ses services. Elle parlait d'un carnet où elle notait les tétées distribuées aux bébés qu'elle nourrissait. Elle gardait un souvenir lumineux de cette période de paix, de refuge en quelque sorte dans un lieu protégé où elle pouvait être utile.

En dehors de cette période de répit pour Louissette, tous ses récits lors de nos échanges ont porté sur cette quête « pour comprendre », impérative, parfois violente, mais aussi désintéressée. Si elle s'est battue contre les pouvoirs abusifs, si elle a rendu les coups reçus, elle s'est battue aussi pour les autres enfants qui ont subi le même sort ; sa révolte était militante. Cela a contribué à une recherche artistique et littéraire, mais aussi et surtout à un travail public et politique de dénonciation et de demande de réparation.

## SON ŒUVRE ET SON ACTION MILITANTE

L'œuvre peinte et écrite de Louissette a rencontré un certain écho dans les médias, dont témoignent les différentes coupures de presse conservées dans ses archives.

		Septembre 30		Octobre 1-2-3-4-5				
h 5 1/2	Serge	130	160	130	170	140	190	
" 8	Maudry	30	30	40	40	40	55	215
" 10	Serge	160	160	150	140	150	—	
" 12	Maudry	40	35	40	45	40	—	200
" 2	Parvex	135	110	130	115	120	160	970
" 27 1/2	Serge	—	130	130	140	140	150	
" 4	Maudry	50	35	40	25	40	40	230
" 5 1/2	Serge	160	130	130	140	130	150	
" 8	Maudry	30	35	30	35	40	40	210
" 9 1/2	Parvex	50	60	100	100	100	110	540
" 10 1/4	Serge	<u>160</u>	<u>180</u>	<u>180</u>	<u>130</u>	<u>130</u>	<u>140</u>	
		945	1015	1070	1080	1080	1015	6305
								2165

Le carnet des « tétées » du 24 septembre au 20 décembre 1954



Louissette et le petit garçon

La Télévision Suisse romande, dans l'émission *Viva*, avait fait connaître en 1992 le combat de Louissette. Le reportage d'Antoine Bordier et de José Roy, intitulé « L'étrange destin de Louissette B. », filmé par le cameraman Dominique de Weck, a été nommé au Festival de la télévision de Shanghai<sup>19</sup>. Le film, qui présente ses tableaux commentés par elle-même, a été diffusé le 21 mai 1992 et annoncé en ces termes dans le journal de la TSR: « [...] Louissette tente d'exorciser son passé en dessinant et en peignant. Une œuvre à mi-chemin entre l'art brut et la peinture naïve qui demeure incon nue puisqu'elle n'a jamais été exposée, hormis dans les couloirs du CHUV (Centre hospitalier universitaire vaudois). Une expression étonnante, foisonnante, peuplée de personnages maléfiques (ecclésiastiques, magistrats, sa mère), d'enfants privés de bouche et dont les yeux pleurent toujours. Tout ce qu'elle a vécu, elle le met dans sa peinture. »

34 *Le tour de Suisse en cage*, publié en 1995, était l'aboutissement d'un long cheminement pour faire connaître publiquement sa condition d'enfant placée de lieux en lieux d'enfermement d'un bout à l'autre de la Suisse. Plusieurs articles de presse en ont parlé, dont les titres sont évocateurs: « Révolte d'une femme meurtrie, [...] ses cris: ses toiles et bientôt un livre »; « Le récit déchirant d'une fillette abandonnée, victime du sadisme des nonnes »; « Le douloureux destin de Louissette Buchard Molteni ou l'enfance volée »; « L'étrange comme exorcisme »; « L'horreur au quotidien »<sup>20</sup>. En 1998, je suis mandaté par Louissette pour récupérer le fonds d'édition de son livre. Elle a été en procès avec son éditeur, Éric Caboussat, et ce dernier a passé au pilon plus de 600 ouvrages. Il restait un lot d'environ 350 livres que cet éditeur, après bien des persuasions, a cédés pour 5 fr. l'unité. Dès lors Louissette s'est chargée elle-même de la diffusion de son ouvrage.

L'une des actions militantes ou de protestation de Louissette, c'était de monter à la conquête de grues de chantier pour y déployer des banderoles ou encore de sauter à l'élastique à 60 mètres du sol. La police et

19 *L'Illustré* du 21 octobre 1992.

20 Jean Bonnard, *Le Matin*, 21 janvier 1995; Ellen Weigand, *24 Heures*, 31 mars 1995; André Depraz, *Le Dauphiné libéré*, 19 avril 1995 (édition Genève) et 22 avril 1995 (édition Le Chablais); Bernadette Pidoux, *L'Hebdo*, 15 juin 1995; *Femmes suisses*, août-septembre 1995. D'autres journaux encore en ont parlé, mais les coupures de presse n'ont pas été retrouvées.



Dessin au crayon de couleur et Néocolor, signé Louise Bouchard, 1987

35



Dessin au crayon de couleur et Néocolor, signé Louise Bouchard, s.d.

les pompiers venaient la récupérer, parfois en prenant quelques risques, Louisettes s'étant munie de seaux de graisse pour enduire les échelles ou lançant des projectiles sur ceux qui voulaient la faire descendre. « La pré-nommée a grimpé sur une grue à la place de la Palud alors qu'elle n'était pas habilitée à le faire et a troublé l'ordre public. »<sup>21</sup> Ce type d'actions, elle allait les poursuivre pendant plus de dix ans, vers 1980-1990. Louisettes aimait bien raconter que le chef de la gendarmerie du canton de Vaud, pour la faire cesser, avait payé de sa poche une amende de plusieurs centaines de francs.

Un autre moyen pour Louisettes de faire connaître le sort des orphelins suisses, c'étaient ses expositions de peinture. Il y en a eu au moins trois à ma connaissance. L'une dans le grand hall du Centre hospitalier universitaire vaudois à Lausanne en 1989: « Une révoltée sur les murs du CHUV. »<sup>22</sup> Il faut relever que Louisettes avait critiqué avec virulence cette institution à la fin des années 70 en créant l'Association de défense des malades hospitalisés<sup>23</sup>. Elle a également participé à une exposition au Musée de Pully en novembre 2001, en même temps que divers artistes issus des milieux pénitentiaires. Selon elle, il y a des innocents comme elle dans les prisons<sup>24</sup>. Enfin, des étudiants se sont mobilisés en 2000 pour préparer une exposition et un débat à l'École d'Études sociales et pédagogiques et divers travaux ont été réalisés sur les thèmes de la maltraitance des enfants, du placement institutionnel, de l'histoire des asiles ruraux, mais également sur l'expression de Louisettes par la peinture.

Une action probablement décisive est sans nul doute la réunion du 8 avril 1999 initiée par Georges Glatz, délégué à la prévention des mauvais traitements envers les enfants, en présence du conseiller national Jean-Charles Simon, de Louisettes Buchard-Molteni, de Daniel et Jeanine Cevey (un frère et une sœur placés dans leur enfance), de Jacques-André Nicod, délégué aux affaires des juges et de la justice de paix, et de moi-même en qualité de professeur à l'École d'Études sociales et pédagogiques.

21 Sentence sans citation, 17 février 1982, Municipalité de Lausanne. Une action analogue s'est produite à Vucherens en 1991 (*La Suisse*, mardi 8 octobre 1991).

22 *Gazette de Lausanne*, 21 février 1989.

23 Un carton d'archives déposé à l'École d'Études sociales et pédagogiques concerne en partie ce sujet.

24 *24 Heures*, 30 novembre 2001.



Louïsette B., 62 ans. La Suisse est aujourd'hui exilée à Evian. »

# Révolte d'une femme meurtrie

«On m'a volé mon enfance!» dénonce avec force Louise. Ses cris: des toiles et bientôt un livre..»



La sécessionniste a commencé, il y a dix ans, à régler ses comptes avec la société. »

Jean Bonnard

«**E** curchée vive. C'est l'impression que donne Louise B., 62 ans, Suisseuse exilée aujourd'hui à Evian : «J'ai quitté mon pays parce qu'on m'a menacé de me placer sous tutelle...» Non le 18 juin 1953 à Lausanne, Louise, des 6 ans à 18 ans et jusqu'en 1956, date de son mariage, a été privée de liberté. D'orphelinats en maisons de correction et même en prison, elle connaît une enfance onchemardesque. Battue, mal nourrie, contrainte de travailler comme une mule, Louise a gardé le silence pendant des dizaines d'années, ruminant ses secrets qui lui faisaient si mal. «Elle allait de dépression en dépression...» dit simplement son mari qui n'a découvert que bien tard par où sa femme avait passé...»

Aujourd'hui, elle laisse enfin sortir sa rage, sa haine contre ces hommes qui rugissent en despotes sur les établissements qu'elle a fréquentés. Il y a dix ans, elle a commencé à régler ses comptes avec la société en peignant avec fureur des diables en robe de magistrat, des nonnes portant des cornes, des curés-scorpions martyrisant des enfants privés de bouche — «Nous

n'avions jamais droit à la parole, alors ils n'ont pas de bouche...»

Trimballée de pensionnats en orphelinats, dans les trois régions linguistiques du pays, sans jamais comprendre pourquoi, Louise finira par échouer à Bellechasse. Encore aujourd'hui elle ne sait pas pourquoi on l'a emprisonnée alors qu'elle n'avait pas 18 ans. En fouillant dans son passé, elle a découvert des brèves de dossiers qui lui de la calmer la font bondir, telle cette lettre du Département de l'intérieur du Tessin qui explique qu'on ne peut pas la libérer «car elle tomberait dans la perversité»: «Je n'avais pas 16 ans et j'étais bien sûr vierge!» et cette lettre a été envoyée à Pro Infirmis, qui n'a pas bougé!..»

Des années plus tard, elle a laissé exploser sa haine contre «le système qui lui a volé son enfance...» en grimpaçant sur des grues en plein Lausanne pour y déployer des calicots de protestation. Aujourd'hui, Louise franchit un nouveau pas dans sa démarche pour expulser sa haine, elle achève l'écriture d'un livre poignant sur son enfance : «Mon tour de Suisse en cage». A paraître en mars.

Jean Bonnard, «Le Matin», 21 janvier 1995

À plusieurs reprises, nous avons rencontré Jean-Charles Simon pour préparer une motion déposée le 17 juin 1999 où le Conseil fédéral était invité à constituer dans les plus brefs délais une commission d'enquête indépendante afin de se pencher sur le sort tragique des orphelins suisses placés dans des centres spécialisés. Préalablement, Louisetta Buchard-Molteni, Daniel et Jeanine Cevey avaient envisagé une première ébauche d'une Association des orphelins victimes en Suisse (AOVS)<sup>25</sup> qui n'a cependant pas abouti. En 2001, l'Université de Lausanne a organisé des États généraux de la lutte contre la maltraitance. Dans les conclusions de ces journées, les recommandations suivantes étaient formulées : « Suite au témoignage apporté aux congressistes par M<sup>me</sup> Louisetta Buchard, auteur du livre autobiographique *Le tour de Suisse en cage*, une résolution de solidarité envers les orphelins suisses maltraités durant la période 1930-1960 a été votée à l'unanimité : « Attendu les témoignages attestés de maltraitance à l'endroit d'orphelins suisses dans diverses institutions cantonales, les participants aux *États généraux de la lutte contre la maltraitance, Lausanne 2001*, se déclarent solidaires de la revendication juste et légitime des orphelins. Nous proclamons l'obligation de l'État d'évaluer et de compenser les dommages et préjudices subis par ces citoyens suisses à la suite des fautes commises par les institutions, sous la responsabilité morale et politique des autorités cantonales des périodes visées. »<sup>26</sup>

La détermination d'aboutir à un travail d'enquête historique a habité Louisetta de manière permanente dès cet instant et ses actions allaient nettement s'orienter dans ce sens jusqu'à son ultime grève de la faim en octobre 2003, suite à l'abandon de la motion Simon en été 2003. Cette fois, plus que d'autres, elle a été mieux entendue : par les médias, par le public, par l'attention et le respect d'une femme, haute magistrate du canton de Vaud, par un de ses amis de longue date, haut fonctionnaire fédéral, et par de très nombreuses personnes qui ont subi le même sort que Louisetta. Nous venions d'entreprendre une tâche première, celle de recueillir les témoignages d'enfants placés depuis les années 30. Les récits de Louisetta se trouvent confirmés.

25 Madeleine Schürch, « Les orphelins de Suisse se rappellent à notre mauvais souvenir », *24 Heures*, 9 février 1999 ; Patricia Gnasso, « Le calvaire caché des orphelins suisses », *Le Matin*, 27 juin 1999.

26 Université de Lausanne BFSH2, 6-7 mars 2001, actes des États généraux, conclusions des États généraux de la lutte contre la maltraitance/recommandations, p. 143.

## RENCONTRE AU SOMMET

# Mme Buchard escalade une grue

**LAUSANNE (I. Ra.)** – La remuante présidente-fondatrice de l'Association pour la défense des malades hospitalisés, Mme Buchard, fait des siennes. Pour protester contre la confirmation par le Tribunal cantonal d'une amende de soixante francs prononcée en février – elle était montée sur une grue en compagnie de Joël –

Mme Buchard a escaladé hier à l'aube une grue se trouvant sur un chantier de l'avenue Rumine. Elle n'est descendue qu'aux environs de 10 heures après avoir palabré avec les autorités et notamment le Dr Méan, adjoint au médecin cantonal, qui a suivi le même parcours pour tenir une rencontre au sommet. ■

I. Ra, « La Suisse », 7 juillet 1982

Dans nos échanges avec elle revenait sans cesse une question: est-ce que tous ces mauvais traitements, ces atrocités seraient encore possibles aujourd'hui? Un jeune homme a parlé en présence de Louisettes devant la caméra de notre petit groupe de recherche. Il y a quelques années, il était placé dans une institution d'une grande fondation de ce canton. Régulièrement, il a été déculotté, sa tête serrée entre les genoux du directeur du foyer d'accueil où il était placé, fessé parfois jusqu'au sang. Aujourd'hui seulement, il peut raconter et expliquer sa peur de toute autorité avec tout ce que cela comporte comme problèmes de comportement. Derrière la responsabilité des individus, c'est une responsabilité collective qui est engagée: engagée par la politique sociale d'une époque, par un système d'assistance, par des dispositions politiques et financières.

39

## LA LEÇON DE LOUISETTE

L'histoire de Louisettes, c'est l'histoire de milliers d'enfants placés dans des asiles ruraux, des maisons de correction ou des institutions éducatives spécialisées dans notre pays. Celui qui connaît l'histoire de ces institutions et leur développement actuel sait que tout ce qui est nouveau repose sur des fondements antérieurs et que ceux-ci, de quelque façon que ce soit, nous restent indispensables pour la compréhension du présent.

La volonté de vérité de Louissette, sa force d'interpellation, son combat individuel et politique rejoignent la grande fresque déjà parcourue des enfants mis en périphérie de la vie sociale que nous trouvons décrite par de nombreux historiens. Si la recherche dans ce domaine a encore peu intéressé les historiens de notre pays, il n'en est pas de même dans les pays voisins, notamment en France<sup>27</sup>. Ce qui est rapporté par les recherches menées dans le domaine de l'enfance « abandonnée », ce sont des pratiques soutenues par des dispositifs juridico-administratifs, des réseaux d'équipements particuliers, des processus de catégorisation et des pédagogies choisies et inspirées par un corpus de références.

Les filières de prise en charge font des choix éthiques, pédagogiques, politiques. Ces choix engagent les acteurs de l'époque; ils ne sont pas neutres et s'appuient sur une représentation de ce qu'est l'Être humain, la société, l'enfance et l'éducation. Certes, ils sont représentatifs d'une époque donnée, mais ils font l'objet d'un choix parmi d'autres possibles. C'est en cela qu'ils engagent les acteurs concernés, mais aussi les autorités politiques et la conscience citoyenne de chacun.

40

Le problème des enfants dont nous parle Louissette se révèle chargé d'ambiguïté dès qu'il est regardé de près. L'enfant placé pour des « raisons familiales » est pris dans une double réaction. Désir de protéger l'enfant et désir de protéger la société. Solutions pédagogiques et solutions législatives s'inscrivent autour de ces deux pôles. L'éducation réservée aux mineurs délinquants, mais aussi aux enfants abandonnés ou dont les parents sont jugés incapables de les éduquer est avant tout « disciplinaire ». Du disciplinaire, on bascule facilement dans l'intimidation, puis dans l'enfermement et dans la sanction dégradante. S'ajoutent à ce statut d'« enfant placé » diverses catégorisations – inadaptation, instabilité, débilité, inaffectivité, etc. – qui permettent à l'action éducative

---

27 Par exemple Henri Gaillac, *Les maisons de correction: 1830-1945*, [Paris]: Cujas, 1971; Jacqueline Gateau-Mennecier, *Bourneville et l'enfance aliénée: l'humanisation du déficient mental au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris: Centurion, 1989; Jean-Marie Renouard, *De l'enfant coupable à l'enfant inadapté: le traitement social de la déviance juvénile*, Paris: Centurion, 1990; Marie Rouanet, *Les enfants du bague*, Paris: Payot, 1992; Yves Roumajon, *Enfants perdus, enfants punis: histoire de la jeunesse délinquante en France: huit siècles de controverses*, Paris: Robert Laffont, 1989; Markos Zafiroopoulos, *Les arriérés: de l'asile à l'usine*, Paris: Payot, 1981.

de socialiser des garçons et des filles à une place bien précise pour laquelle ils vont être éduqués, à savoir la soumission à l'autorité et le travail manuel. L'accès aux études, à la culture leur est le plus souvent interdit. Il s'agit là d'une injustice grave dans une société qui se proclame égalitaire, en droit pour le moins.

Dans une société comme la nôtre, on sait bien qu'on n'a pas le droit de tout dire, qu'on ne peut pas parler de tout dans n'importe quelle circonstance, que n'importe qui, enfin, ne peut pas parler de n'importe quoi. Tabou de l'objet, rituel de la circonstance, droit privilégié de celui qui parle. Louisettes ne correspondait à aucun de ces critères ! Elle a dû aller jusqu'au bout d'elle-même pour être entendue ! C'est-à-dire mettre sa vie comme enjeu ultime pour acquérir fugitivement ce droit. Le discours a beau être bien peu de chose, les interdits qui le frappent révèlent très vite son lien avec le désir et avec le pouvoir. Le discours, l'histoire ne cesse de nous l'enseigner, n'est pas simplement ce qui traduit les luttes ou les systèmes de domination, mais ce pour quoi on lutte. Cette inquiétude à l'égard du discours des chercheurs, des historiens, de leurs mots, Louisettes me la rappelait souvent. Elle soupçonnait que sous cette activité neutre en apparence, des pouvoirs et des dangers se dissimulaient, que sa parole était peut-être nulle et non avenue. Tout son discours en quelque sorte retournait au bruit ; et on ne lui redonnait la parole que symboliquement, sur le théâtre où elle s'avançait, désarmée et réconciliée, puisqu'elle y jouait la vérité au masque.

Les questions de Louisettes, je les ai tournées et retournées dans ma tête, dans mes approches méthodologiques, dans mes écrits, dans mes cours donnés aux étudiants et étudiantes en travail social à l'École d'Études sociales et pédagogiques. Peut-on prétendre être des entités neutres dans la recherche historique ? Une recherche prend place dans une société donnée, avec ses enjeux divers. Pour être validée, elle doit correspondre aux critères d'un moment, et ils ne sont ni neutres, ni désintéressés. Je crois que les critères méthodologiques voulant instaurer une distance « objective » entre l'objet et le chercheur fonctionnent comme autant de filtres, de mises à distance. Cela permet aux chercheurs de se faire fonctionner eux-mêmes, de tisser des alliances diverses pour valoriser et redistribuer leur discours. Alors la volonté de vérité court le risque de fonctionner aussi comme un système d'exclusion.



Photo Edipresse/Sébastien Féval. Photographie prise lors de sa grève de la faim en octobre 2003, en présence d'Anne-Catherine Lyon, cheffe du Département de formation et jeunesse du canton de Vaud, et de Charles Kleiber, secrétaire d'État, Groupement de la science et de la recherche (« Le Matin Dimanche », 26 octobre 2003)

## RÉSUMÉS D'ENFANCES

**L'**approche thématique fait perdre la cohérence de chacune des enfances racontées. Il a toutefois paru nécessaire de donner, en s'appuyant sur les informations fournies dans les interviews, quelques éléments qui permettent de situer leur trajectoire individuelle. Le seul propos de ces résumés d'enfance est de repérer la succession des lieux de placement (en institution ou chez des particuliers), les déplacements d'un canton à l'autre, l'âge auquel les changements sont survenus, des impressions dominantes ou des épisodes marquants. Ces esquisses, présentées chronologiquement (l'âge au moment de l'interview est donné entre parenthèses), suggèrent l'atmosphère de ces enfances dont on a recueilli le récit.

43

Dix enfances sont résumées ici, celles de 5 femmes et 5 hommes, dont le plus âgé est né en 1922 et la plus jeune en 1953. Les placements ont eu lieu entre 1922 et 1969. Quatre ont été placés peu après la naissance ou à quelques mois, les autres entre 3 et 11 ans. Neuf ont été sous tutelle jusqu'à leur majorité. Les raisons de leur placement sont diverses. Ils ont connu plusieurs lieux de placement (6 enfants entre 2 et 4 lieux, et 4 enfants entre 7 et 13 lieux), aussi bien en institution que chez des particuliers, souvent dans des cantons différents. Dix-sept institutions ou maisons de correction différentes apparaissent dans les témoignages, sans compter

d'autres lieux plus exceptionnels (hôpital, hôpital psychiatrique, maison d'arrêt) ; les placements chez des particuliers se faisaient le plus souvent chez des paysans pour les garçons lorsque l'enfant pouvait travailler (déjà vers 7 ou 9 ans), au service d'une famille pour les adolescentes, sinon en famille d'accueil ou chez une femme seule pour les plus jeunes. Le regard porté sur leur enfance est majoritairement sombre. Les souvenirs sont lourds, tristes, voire tragiques.

## GEORGES ÉPERON

Né à Lausanne en 1922 (82 ans), originaire de Pizy (Vaud).

45

Placé de 0 à 20 ans :

- chez une demoiselle à Thierrens sur Moudon, Vaud (1922-1931);
- famille de paysans à Corbeyrier (1931-1933);
- orphelinat à Vufflens-la-Ville (1933-1938):
- famille de paysans à Method-sur-Yverdon (1938-1942).

Georges est placé très tôt chez une demoiselle qui s'occupe par vocation d'enfants orphelins; il ne saura rien de ses parents. Un véritable lien maternel se tisse entre celle qu'il appelle « Maman Lucie » et lui. Il garde le souvenir d'une première enfance paisible. Son bonheur est brusquement interrompu sur décision du Service de l'enfance abandonnée.

À l'âge de 9 ans, il est emmené dans une famille de paysans où il est rudoyé et battu. Après un an et demi, sa « Maman Lucie » vient le voir en cachette, alertée par l'institutrice qui l'accompagne. Les deux femmes, voyant l'enfant malheureux, font appel à la police et aux autorités de placement. Tous se cachent derrière la ferme pour surprendre la patronne sur le point de fouetter l'enfant. Il est alors immédiatement déplacé à l'orphelinat de Vufflens-la-Ville. La journée est rythmée par l'école et les travaux. De santé fragile, Georges est mis en cuisine; la discipline est

sévère, il vit dans un sentiment constant d'insécurité et de peur. Il est très solitaire, a de mauvais résultats en classe, est humilié par l'instituteur. Seul le pasteur semble clément et confiant envers Georges.

À 16 ans, il est placé comme garçon de ferme jusqu'à 20 ans. Méprisé dans le village et la famille elle-même, Georges est de plus en plus solitaire et rebelle. Il finira par trouver sa voie dans la lecture, notamment celle des auteurs libertaires. Il s'installe à Genève et rencontre une femme, elle aussi élevée par l'assistance publique. Sa femme le laissera seul avec sa petite fille, mais, se trouvant dans la misère, il sera obligé de la placer.

Aujourd'hui, Georges, qui s'est « fait lui-même », a une philosophie de vie qui lui permet d'apprécier sa vieillesse.

# ALBERT KAPPELER

Né à Küssnacht am Rigi (Schwytz) en 1924 (80 ans), originaire de Schubelbach (Schwytz).

47

Placé de 0 à 20 ans :

- orphelinat Bachdelen Bad à Grenchen, Soleure (1924-1931);
- orphelinat Sankt Iddaheim à Lütisburg, Saint-Gall (1931-1933);
- famille de paysans à Hägglingen, Argovie (1931-1942).

Albert est placé dès sa naissance dans l'orphelinat catholique de Bachdelen Bad dans le canton de Soleure. Il ignore que l'un de ses frères s'y trouve aussi. Les enfants travaillent au domaine, l'instruction est donnée dans l'orphelinat. Les enfants sont traités rudement.

À l'âge de 7 ans, il est déplacé dans un orphelinat du canton de Saint-Gall. Cette institution, elle aussi tenue par des sœurs catholiques, accueille plus de 300 enfants. Pour Albert, c'est encore plus dur. Il raconte, ému, les coups, se souvient d'avoir été battu par quatre adultes sur l'ordre du directeur, il décrit la « machine à tabasser » dont il a été la première victime. Les enfants sont traités inégalement : à Noël, certains ne reçoivent qu'un chapelet, alors que d'autres reçoivent des cadeaux et des chocolats. Il parle avec difficulté des attouchements sexuels infligés par des sœurs au moment de la douche et de la visite médicale.

À 9 ans, il est séparé une nouvelle fois de ses « copains ». Une sœur l’emmène dans le canton d’Argovie où un paysan vient le chercher ; celui-ci marche très vite et l’enfant, qui porte son bagage, peine à le suivre. Il travaille comme garçon de ferme, de 3 heures du matin jusqu’au soir et ne va à l’école que les jours de mauvais temps ; l’instituteur ne s’intéresse jamais à lui. Il est systématiquement rabaissé par ses patrons et souvent battu. Un jour, son patron le menace et lui-même se protège avec une fourche. Le patron appelle la police qui ne donne pas de suite. Il reste dans cette ferme jusqu’à l’âge de 20 ans. Il travaille ensuite à l’usine et devient contremaître.

Il a renoncé à avoir des enfants avec son épouse à cause de ce qu’il a vécu.



49



Lütisburg, Sankt Iddaheim, 120 garçons et 55 filles de 3 à 17 ans. (Association suisse en faveur de l'éducation des enfants difficiles, « Maisons d'éducation pour les enfants difficiles en Suisse », Zurich: Eckhardt & Pesch, 1933)

# ANDRÉ ÉMERY

- 50 Né à Genève en 1932 (72 ans), originaire de Chardonne (Vaud).  
Placé de 3 à 20 ans :
- sept familles d'accueil (1935-1937);
  - orphelinat La Maison à Burtigny, Vaud (1937-1946);
  - chez sa mère à Veyrier, Genève (1946);
  - maison de correction à Serix-sur-Oron, Vaud (1946-1948);
  - boulangerie des Croisettes, Épalinges (1948-1952).

André est orphelin de père à l'âge de 3 ans. Sa mère semble ne pas être en mesure de s'occuper de lui. Il a un frère aîné qui est élevé par sa grand-mère.

Entre l'âge de 3 et 5 ans, il est ballotté d'une famille à l'autre, 7 changements successifs dont il n'a guère de souvenir.

À 5 ans, il est placé à l'orphelinat de Burtigny où il reste jusqu'à l'âge de 14 ans. C'est durant cette période qu'il a le plus souffert. Il est battu régulièrement et souvent sans en comprendre le pourquoi; perturbé, il est mauvais élève et vit dans l'angoisse. Le directeur qui tient l'école de l'orphelinat est particulièrement violent avec les enfants. André s'étonne qu'il soit mort de mort naturelle et non de la vengeance de sa part ou de celle d'un autre des enfants devenu adulte. Les travaux de la campagne

sont rudes, il se souvient des engelures en hiver ou des pieds nus ensanglantés lorsqu'ils glanaient. Les enfants n'ont pas le droit de parler à des personnes de l'extérieur.

Il a 14 ans lorsque sa mère décide de le reprendre. Méprisé à l'école à cause de la réputation de sa mère, retardé scolairement, il est violent. Après six mois, il est placé par l'Office des mineurs en maison de correction à Serix-sur-Oron. Il a plutôt de bons souvenirs de cette institution, les surveillants ne frappaient pas les enfants, un système de mauvais et de bons points y était pratiqué. Il semble vivre mieux.

À l'âge de 16 ans, il commence un apprentissage de boulanger à Épalinges. Il est resté impulsif, a voulu à trois reprises rejoindre la Légion étrangère, a tenté de se suicider.

Marié deux fois, il a trouvé enfin de la compréhension auprès de sa deuxième femme.

# GERMAINE CHEVALLEY

52 Née à Lausanne en 1934 (70 ans), originaire de Savigny.

Placée de 9 à 16 ans :

- orphelinat La Maison à Burtigny, Vaud (1943-1950);
- domestique à Krattigen et à Bienne, Berne (1950-1952).

De parents divorcés, Germaine, dont la mère est psychologiquement malade, est d'abord élevée par sa mère et sa grand-mère.

Elle a 9 ans lorsque sa mère la place dans La Maison, un orphelinat évangélique strict, à Burtigny. Elle y reste jusqu'à 16 ans. La vie se déroule à l'intérieur de l'orphelinat, l'école, le culte, le travail domestique; à cela s'ajoutent les travaux des champs. Les enfants n'ont aucun contact avec l'extérieur. Germaine est lente et se fait rabrouer. Elle bénéficie cependant de privilèges parce que la « tante » qui s'occupe du service de grandes filles l'apprécie, ce qui la place dans une mauvaise position vis-à-vis de ses camarades. Sa mère vient la voir le premier dimanche du mois, jour des visites des parents, mais elle en a peur, se sentant étouffée.

À 16 ans, elle est envoyée par ses directeurs dans une place en Suisse allemande où elle n'est pas appréciée, puis deux ans dans une famille à Bienne.

À 18 ans, elle obtient une bourse pour faire un apprentissage d'employée d'assurances qu'elle n'a cependant pas choisi. Elle a conscience d'avoir connu un aspect moins négatif de l'orphelinat que les autres enfants, surtout les garçons, qui ont supporté les violences du directeur et de l'une des « tantes » plus particulièrement. Elle a appris par la suite de la famille du directeur qu'ils avaient eux-mêmes vécu des circonstances difficiles, et la religion dogmatique qui les animait explique en partie à ses yeux le climat très austère de l'orphelinat.

Elle est restée en contact avec la famille du directeur, elle s'est d'ailleurs mariée à La Maison.

# LOUISETTE BUCHARD-MOLTENI

54 Née à Lausanne en 1933 (69 ans), originaire du Tessin.

Placée de 5 à 20 ans :

- orphelinat de La Providence à Fribourg (1938-1940) ;
- orphelinat Ricovero von Mentlen à Bellinzzone, Tessin (1941-1948) ;
- dix placements (1948-1953) : maison de correction à Faido (Tessin), maison de correction à Villars-les-Joncs (Fribourg), famille d'accueil à Brunnen (Schwytz), pension Maria-Anna puis prison de femmes à Lugano (Tessin), hôpital psychiatrique à Mendrisio (Tessin), maison de correction puis prison à Altstätten (Saint-Gall), prison de Bellechasse (Fribourg), famille à Zurich.

Après le divorce de ses parents, Louisettes, âgée de 5 ans, est placée par sa mère avec sa sœur à l'orphelinat de La Providence à Fribourg. Lorsque son père meurt, en 1941, elle a 8 ans, elle est déplacée dans un orphelinat au Tessin, canton d'origine de son père. Sa sœur, de santé fragile, est élevée dans une institution hospitalière. Louisettes est seule, ne parle pas l'italien, c'est alors que son enfer commence. Le Ricovero von Mentlen est tenu par des sœurs catholiques et accueille environ 300 enfants. Privations, humiliations et coups sont de mise. Louisettes se sent de plus en plus déstabilisée. La vie quotidienne lui paraît vide. Les fillettes et les

adolescentes sont maintenues dans l'ignorance de la vie extérieure, culpabilisées de tout, y compris de leur corps. À l'annonce de ses premières règles, elle est giflée.

Après huit années de ce régime totalement frustrant, elle est déplacée à l'âge de 15 ans dans une maison de correction à Faido. Une fois de plus, après d'autres tentatives, Louissette essaie de s'enfuir, mais elle est rattrapée et battue jusqu'à en perdre connaissance. Elle est déplacée dans une autre maison de correction à Villars-les-Joncs à Fribourg, puis placée comme domestique dans une famille en Suisse alémanique. Elle ne sait rien faire d'autre que nettoyer et ne supporte pas sa condition. Va s'ensuivre une succession d'épisodes (fugues, tentatives de suicide) et elle est ballottée d'un lieu d'enfermement à un autre.

À 20 ans, elle est sans argent, sans formation, totalement solitaire. Elle se retrouve enceinte et se fait renvoyer de l'usine où elle travaille. Elle élève seule son enfant puis se marie quelques années plus tard. Louissette n'a jamais accepté ce qu'elle et d'autres enfants ont subi pendant leur enfance. Elle s'est battue durant les trente dernières années de sa vie pour que son histoire soit reconnue. Elle a écrit une autobiographie intitulée *Le tour de Suisse en cage*, publiée en 1995. Sa dernière grève de la faim, en novembre 2003, a duré vingt jours. Finalement, elle a obtenu la promesse qu'un financement soit accordé pour débiter une recherche historique en Suisse (mandat de l'Office fédéral de l'éducation et de la science pour une étude exploratoire<sup>28</sup>).

Elle est décédée le 7 mars 2004 à l'âge de 70 ans.

---

28 Voir introduction.



56

Bellinzone, Ricovero E. von Mentlen, 210 enfants, garçons de 2 à 10 ans, filles de 2 à 18 ans (« Maisons d'éducation », 1933)

## JEAN-LOUIS CLAUDE

Né à Berne en 1942 (62 ans), originaire de Vermes.

57

Placé de 3 ans à 18 ans:

- la Pouponnière de Lausanne (1942-1946);
- familles d'accueil, canton de Vaud (1946-1949);
- orphelinat La Maison à Burtigny (1949-1952);
- grands-parents paternels à Lutry (1952-1953);
- Institut Marini (puis Collège des Salésiens) à Montet, canton de Fribourg (1953-1957);
- domestique de campagne à Montagny-la-Ville (1958-1959).

Jean-Louis Claude (pseudonyme) est placé dans des familles d'accueil ou en institution, sa grand-mère paternelle étant l'interlocuteur des organismes de placement. Jusqu'à l'âge adulte, il ne sait rien de ses parents: sa grand-mère, sa tante et ses tuteurs ne lui disent pas la vérité (il entend seulement à 11 ans des allusions à ce propos à l'école, mais il ne reçoit aucune réponse à ses questions). Il apprendra plus tard que son père est en prison et que sa mère l'a abandonné ainsi que son petit frère.

Dès l'âge de 4 ans, il est placé dans des familles d'accueil, il a notamment le souvenir d'une femme qui rudoyait son entourage et n'aimait pas les enfants.

Vers l'âge de 7 ans, il est placé à La Maison de Burtigny. Tandis qu'il trouve de l'affection auprès de l'une des femmes qui s'occupe des enfants, dont il apprend beaucoup lors de promenades ou en soignant son petit carré de jardin, il souffre à cause de l'autre « tante », celle qui tient l'école et qui est violente. La fessée est particulièrement humiliante, l'enfant puni devant se tenir nu devant la classe, de face. Plus le temps passe, plus il souffre de lassitude et peine à l'école.

À 10 ans, il est récupéré, toujours en compagnie de son frère, par ses grands-parents paternels. Ce changement le perturbe beaucoup. Un an plus tard, le grand-père, alcoolique, meurt dans un accident de vélo. Jean-Louis et son frère, trop turbulents pour leur grand-mère, sont envoyés à l'Institut Marini, dans le canton de Fribourg. Les relations avec son frère sont plutôt inexistantes. L'institution accueille une centaine de pensionnaires garçons de Suisse allemande pour un séjour d'une année, ainsi que plus de cent garçons « orphelins ». L'établissement est dirigé et tenu par des prêtres tandis que des sœurs s'occupent du ménage; une partie des instituteurs et des surveillants sont laïcs. Ces derniers font régner une discipline de fer. C'est le soir, nus au pied du lit, que les enfants sont battus.

58

Vers 12-13 ans, Jean-Louis subit des attouchements sexuels de la part du directeur, tandis que le surveillant du dortoir, dans un premier temps violent avec lui, change d'attitude et l'oblige à venir dans son lit la nuit. L'adolescent, par besoin d'affection, croit pendant longtemps à la presque normalité de la situation. L'affaire est mise au jour, mais durant une année, en attendant le jugement du Tribunal, Jean-Louis vit dans l'inquiétude en présence du surveillant qui l'a violé. Tous ces épisodes, auxquels sa famille n'a pas cru malgré les tentatives de Jean-Louis de se faire entendre, ont totalement perturbé sa vie affective et dominent les souvenirs qu'il a de sa vie en institution.

À l'âge de 16 ans, il est placé dans une famille de paysans à Montagny-la-Ville. Il respire enfin, apprend le travail de la campagne et trouve un soutien auprès d'adultes de son entourage, notamment son instituteur.

Jeune homme, il vit une période d'instabilité, mais l'écriture poétique, qui est pour lui un appel au secours, lui permet d'exorciser en partie son vécu. Il publiera en 2001 un récit autobiographique intitulé *Le petit névrosé*.



59

Montet (Broye), Orphelinat-Institut Marini, 90 garçons, s.d. (Coll. privée)



Montet (Broye), exercices de tir (« Maisons d'éducation », 1933)

## CLAUDINE STUCKY

60 Née à Fribourg en 1946 (58 ans), originaire de Fribourg.

Placée de 11 ans et demi à 16 ans :

- internat Les Fauvettes à Montagny, canton de Fribourg (1958);
- internat de Sonnenwyl près de Fribourg (1958-1960);
- internat de Altstätten, canton de Saint-Gall (1960-1962);
- quatre placements comme domestique ou ouvrière (1962-1963).

Le père de Claudine étant malade, la mère, privée de ressources, demande une aide matérielle pour élever ses neuf enfants. Cependant, les autorités décident plutôt de les séparer de leur mère. Claudine a alors 11 ans et demi.

Elle est placée avec sa sœur cadette, âgée de 10 ans, dans un internat catholique tenu par des religieuses à Montagny, dans le canton de Fribourg. Les deux fillettes se sentent perdues, dépouillées de leur grande famille dans cet univers de collectivité très austère, rythmé par la prière, l'école et les travaux. Quatre mois après leur arrivée, Claudine, particulièrement révoltée des punitions infligées à sa petite sœur, s'évade avec elle. Elles sont rattrapées par la gendarmerie; elles se plaignent de la maltraitance subie. Peu après, elles sont déplacées à l'internat de Sonnenwyl que Claudine connaît pour y avoir été en colonie. Mais le climat n'est

plus celui d'une colonie de vacances, la mise au pas est rude. La discipline est rigide, les soins médicaux et dentaires sont inexistantes, la nourriture malsaine altère sa santé (maladie du foie notamment). Dans un grand dortoir, chacune fait sa toilette devant un petit lavabo sans se déshabiller, sous les vêtements: le corps ne se regarde pas, ne se touche pas. Les sœurs usent de domination à l'égard des filles, les poussent à la délation, leur font des promesses non tenues, entretiennent des relations hypocrites, punissant sévèrement, puis devenant consolantes, surtout auprès des plus jeunes. Par deux fois, Claudine tente de s'enfuir. Durant les deux années passées dans cet institut, elle a de bons résultats scolaires, mais le niveau d'instruction est très limité. Elle espère pouvoir accéder à une meilleure instruction.

À 14 ans, elle est placée dans l'internat de Villars-les-Joncs à Fribourg en attendant de pouvoir passer un examen promis. Mais, après trois semaines, on l'envoie finalement en Suisse alémanique dans un autre internat tenu par des religieuses, encore plus rigide que les autres et où elle côtoie des filles prostituées. Les jeunes filles, à côté des tâches domestiques, sont mises au travail dans un atelier de couture, elles ne sont pas rémunérées et l'école est réservée aux germanophones. Les récalcitrantes sont enfermées dans un cachot durant des jours. La sexualité est un tabou, Claudine ne sait pas ce que sont les règles quand elles lui surviennent.

Vers 15 ans et demi, elle est placée comme domestique dans la famille d'un dentiste qui ne la garde pas, puis dans un foyer avec travail en usine, enfin dans une épicerie où elle est exploitée sans aucun moment de congé.

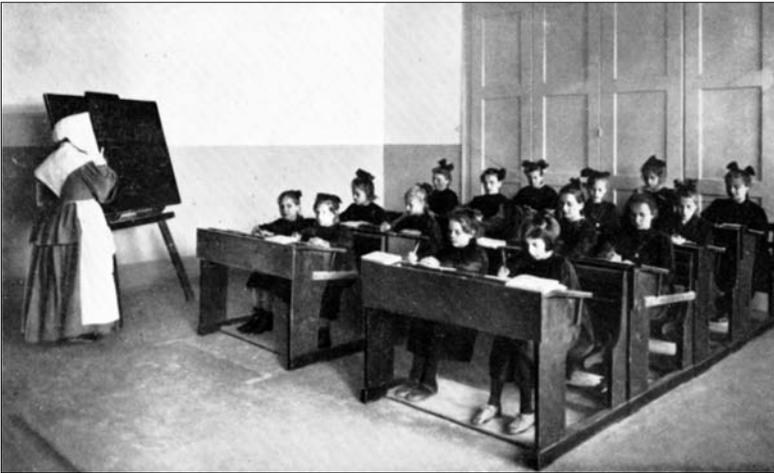
À l'âge de 16 ans, Claudine s'enfuit et retourne à Fribourg où elle trouve elle-même une nouvelle place. Elle demande un prêt pour faire un apprentissage, qui lui est refusé, les filles comme elle, qui ont été en internat, doivent se contenter de leur condition inférieure. Elle est bien décidée à en sortir, épouse un étranger et découvre d'autres horizons.

Aujourd'hui, Claudine est très fière de ses enfants et petits-enfants.



Sonnenwyl, Maison de la Sainte-Famille, 120 filles (« Maisons d'éducation », 1933)

62



Altstätten, Saint-Gall, 220 jeunes filles dès 14 ans (« Maisons d'éducation », 1933)

## GILBERT MARTINET

Né à Lausanne en 1947 (57 ans), originaire de Vuitebœuf.

63

Placé de 7 ans à 20 ans:

- Orphelinat du Servan, Lausanne (1947-1954);
- Hôpital de l'Enfance (1954);
- famille de paysans à Châtel-Saint-Denis, canton de Fribourg (1954-1967).

Gilbert, non reconnu par son père, est abandonné à la naissance par sa mère. Il est placé à l'orphelinat du Servan à Lausanne. La vie est austère, mais il reçoit de l'affection des sœurs de Saint-Vincent de Paul.

À 7 ans, malade, il séjourne plusieurs mois à l'Hôpital de l'Enfance; il ne reçoit aucune visite des sœurs dont il apprendra plus tard qu'elles avaient reçu l'ordre de ne garder aucun lien avec lui. Puis son tuteur vient le chercher et l'emmène, lui dit-il, pour un changement d'air à la campagne. Ces quelques jours se transforment en treize ans de sa vie. Il n'a pu dire au revoir ni aux sœurs, ni aux enfants de l'orphelinat, qu'il considérait comme sa famille. Gilbert se retrouve seul, à Châtel-Saint-Denis dans le canton de Fribourg, chez un couple de paysans nullement préparés à accueillir un enfant et dont les manières sont très rudes. L'homme est alcoolique et violent, la femme peu encline à l'affection et à la gentillesse.

Pendant une année, Gilbert ne va pas à l'école, sa famille d'accueil n'ayant pas songé à l'inscrire.

À 11 ans à peine, il doit travailler pendant les vacances chez un boulanger qui l'exploite; dès 12 ans, il est employé chaque été pendant cinq mois à la montagne, perdant deux mois d'école sur ses camarades. Sa scolarité est sérieusement compromise. Seul le curé le soutient moralement et l'aide. Ce dernier demande notamment à la famille de l'adopter, mais celle-ci refuse.

À 15 ans, il entre en apprentissage de forgeron-mécanicien chez un voisin. Il travaille près de 70 heures par semaine, conditions qu'aucun autre apprenti ne supporte.

À 20 ans, il retourne à Lausanne. Les privations et les lourdes charges qu'il a dû porter très jeune ont compromis sa santé, il souffre du dos et doit changer de travail.

À 30 ans, il a son premier enfant et éprouve le besoin de retrouver ses parents. Il fait de nombreuses démarches. Il rencontre sa mère qui, ayant signé une déclaration d'abandon avec la promesse que son fils serait adopté par une bonne famille, ne le considère plus comme son fils. Il retrouve aussi la trace de son père, qui le rejette pour ne pas risquer de compromettre sa nouvelle famille.

Il a le sentiment d'avoir été totalement abandonné, par son canton d'origine et par ses parents.

## FRANÇOISE PERROUD

Née à Lausanne en 1951 (51 ans), originaire de Luins et Begnins.

65

Placée de 0 à 18 ans:

- Hôpital cantonal de Lausanne, puis Hôpital d'Orbe (1951-1952);
- foyer d'une nurse à Bavois (1952-1961);
- institution Les Mûriers à Grandson (1961-1964);
- chez sa mère (1964-1965);
- institution de Sonnenwyl, canton de Fribourg (1965);
- institution de Villars-les-Joncs (1965-1969).

Abandonnée dès sa naissance à un arrêt de tram, Françoise est placée les premiers mois de sa vie à l'Hôpital cantonal de Lausanne puis à l'Hôpital d'Orbe. Une nurse décide d'ouvrir un foyer et d'y accueillir la fillette. Celle-ci est élevée sévèrement mais avec affection par sa «Tantie»; elle va à l'école du village avec les autres enfants et doit aussi faire des travaux chez des paysans pour contribuer à sa subsistance (ramasser du bois, des pommes de terre, glaner, etc.). Elle est abusée par l'un d'eux, avec la complicité d'une infirmière qui place son enfant la journée dans le même foyer et qui lui fait du chantage. En échange de son silence, elle a quelques faveurs.

À 10 ans, son tuteur, qu'elle n'a jamais vu auparavant, vient la chercher pour l'emmener aux Mûriers à Grandson, une institution accueillant une soixantaine de filles caractérielles. Il lui explique que sa « Tantie » devient trop âgée pour l'élever. Du jour au lendemain, elle est emmenée et ne reverra plus sa maman d'adoption. Françoise ne garde pas beaucoup de souvenirs des Mûriers. Tenue par un couple et quelques éducateurs et éducatrices, cette institution est rythmée par l'école. Les enfants qui ont de bonnes notes ont droit aux visites parentales, ce qui ne motive pas vraiment Françoise qui n'a personne.

À 13 ans, elle doit habiter chez sa vraie mère qui s'est remariée, mais leurs relations ne sont pas bonnes. Le couple est alcoolique, la mère, qui se prostitue, est méchante avec elle. Françoise, jusque-là plutôt résignée, ouvre les yeux et commence à se révolter. Elle tente de trouver refuge chez une amie. Les parents de celle-ci la font attendre, elle est alors emmenée par un groupe d'hommes. Quand elle rentre chez elle le lendemain, sa mère la gifle et appelle le tuteur qui la gifle à son tour et la conduit à l'hôpital. Il s'avère qu'elle a été violée. Elle est alors placée à Sonnenwyl, dans le canton de Fribourg, où elle est mise sous médicaments pour la calmer.

66

Un an plus tard, elle est déplacée à Villars-les-Joncs, dans une autre institution catholique, encore plus stricte. Enfermées la plupart du temps, les jeunes filles doivent travailler dans l'atelier de couture. Elles sont notées sur leur comportement et s'il est jugé répréhensible, elles ne reçoivent pas de visites, ce qui encore une fois ne change rien pour elle. L'adolescente est rebelle et cherche les punitions. Elle finit par fuguer. Elle est retrouvée deux jours plus tard ; ramenée à Villars-les-Joncs, elle est gardée trois jours dans une chambre forte sans fenêtre. L'institution ne veut plus la garder ; son tuteur vient la chercher et la dépose à Lausanne, sans un sou. Elle a alors 18 ans, est encore mineure.

Elle trouve un travail de serveuse, nourrie et logée. Les tenanciers la prennent sous leur protection. Le tuteur vient les deux premiers mois pour lui demander de lui verser son salaire dans le but, lui dit-il, de constituer un trousseau pour son futur mariage. La jeune fille refuse catégoriquement. Il finit par disparaître jusqu'au jour de son mariage, qu'elle n'avait pas voulu : trompée par la fausse information qu'elle aurait été stérilisée, elle s'est retrouvée enceinte à 20 ans. Son tuteur

exige le mariage, l'alternative étant le placement de son enfant. À cette occasion, il lui apporte un carnet de banque où elle découvre que son père lui avait légué une maison d'une valeur de 160 000 francs. Mais elle ne reçoit que 200 francs de cet héritage. Le tuteur a vendu la maison et l'argent a été, selon lui, utilisé pour pourvoir à son éducation.

Aujourd'hui, Françoise considère qu'on a détruit toute sa vie. Elle aurait voulu faire un travail au service des autres, elle a actuellement une activité bénévole dans une association.



68



Grandson, Les Mûriers, 52 filles (« Maisons d'éducation », 1933)

# MURIEL SCHUMACHER

Née à Lausanne en 1953 (49 ans).

69

Placée de 9 mois à 10 ans :

- famille d'accueil à Lutry, canton de Vaud (1953-1956);
- home d'enfants La Ruche à Chesières (1956-1963);
- chez son père et sa belle-mère (1963-1968);
- seule avec son père (1968-1972).

Muriel est la fille d'une jeune femme juive autrichienne, en séjour dans une école privée de luxe, et du fils de la directrice de cette école. Les pressions sont très fortes contre cette union; la mère, désespérée, devenue alcoolique, est soignée à l'hôpital psychiatrique de Cery, où elle fera de fréquents séjours.

L'enfant est placée à l'âge de 9 mois dans une famille d'accueil où elle est bien traitée.

À 3 ans et demi, elle est déplacée dans un home à Chesières, qui accueille des enfants pour de courts séjours de vacances. Le reste du temps, elle est seule avec la directrice qui n'est pas du tout maternelle, et avec la cuisinière plus affectueuse. À certaines périodes de fermeture de l'institution, elle est reçue dans des familles d'accueil. Le père s'est remarié et la belle-mère donne des consignes exigeantes et très strictes

pour l'éducation de Muriel qui souffre de ce climat austère. Elle suit l'école du village où elle ne doit avoir que des résultats excellents. Son père vient la voir tous les quinze jours.

À 10 ans, elle accepte, sous la pression de son entourage, d'aller vivre avec son père et sa belle-mère et n'a pas le droit d'avoir des contacts avec sa mère qu'elle voudrait connaître. C'est alors la période la plus difficile de son enfance, elle est à la merci de sa belle-mère qui la punit sans cesse alors que son père, faible de caractère, est pour ainsi dire inexistant. On la menace d'être placée en maison de redressement si elle n'accepte pas son sort.

Muriel a 15 ans lors du décès de sa belle-mère; elle reste avec son père et c'est une libération, même si elle doit prendre soin du ménage. Elle ne peut alors faire les études souhaitées et se résout à un apprentissage.

À 19 ans, elle quitte la maison. Six ans plus tard, alors qu'elle est enceinte, elle recherche sa mère qu'elle ne voit qu'une seule fois: elle comprend qu'elle n'est pas la bienvenue.

70 L'enfance de Muriel, issue d'un milieu privilégié, n'a pas connu les privations matérielles et les humiliations des enfants de l'« assistance publique », mais elle a souffert, comme certains d'entre eux, de la privation d'une mère mise à l'écart, de la rigueur – certes distinguée – de l'institution, de la domination d'une belle-mère.

## SOUFFRANCES EXPRIMÉES

**P**lus de trente années séparent les personnes qui ont témoigné, et presque cinquante ans leurs expériences de placement, soit des années 20 aux années 60. Même si la destinée de chacun et le contexte ont été très différents, de nombreux points communs cependant apparaissent dans la manière dont les dix témoins se souviennent aujourd'hui de leur enfance. Des analogies se dessinent: en plus des peines inhérentes aux situations familiales douloureuses, ils ont eu à subir des souffrances morales et physiques. Si d'autres enfants ont pu vivre au sein de leur famille des difficultés analogues (pauvreté, nécessité de travailler, brutalité), c'est le cumul des souffrances liées aux injustices sociales et aux maltraitements qui caractérise le sort de ces enfants placés et qui les a imprégnés. Ce sont notamment des exemples nocifs (violence, mensonge), des sentiments négatifs (culpabilité, abandon, solitude, peur, révolte, haine), des manques essentiels dans des registres différents (affection, confiance en soi, instruction, préparation à la vie). Finalement, pour la plupart d'entre eux, c'est leur vie d'adulte qui a été compromise ou ternie (identité, relations à autrui, rôle de conjoint ou de parents).

Quelques extraits seulement des interviews ont été choisis pour illustrer les différentes thématiques qui sont aussi présentes dans les entretiens d'autres personnes rencontrées ainsi que dans les publications de témoignages.

Malgré l'enchevêtrement des situations, on peut distinguer trois principaux registres de souffrances : celles qui sont liées au statut d'orphelin, d'enfant abandonné ou séparé de sa famille, celles qui se rapportent au contexte matériel et culturel de l'époque, celles enfin qui ont été infligées par les personnes dont dépendait l'enfant.

## SITUATIONS FAMILIALES DOULOUREUSES

L'ignorance relative à l'identité des parents est une première blessure fondamentale : père inconnu, abandon maternel. Dès la naissance, ils n'étaient à personne. À de rares signes de vie éventuels durant leur enfance, certains ont parfois découvert une mère ou un père incapable et qui leur faisait honte. D'autres ont cherché, en particulier au moment où ils devenaient eux-mêmes parents, à identifier leur père et leur mère et se sont heurtés à un nouveau rejet. Le reproche n'est pas univoque, ils s'inquiètent de ce qu'a pu être le passé de leurs parents et les circonstances qui pourraient expliquer leur comportement, peut-être la pression de l'entourage ou des autorités pour signer une déclaration d'abandon avec des promesses que l'enfant serait confié dans de bonnes mains.

72

## ABANDON DES PARENTS

*« Je n'ai jamais connu de parents. Je ne les ai jamais vus. Je ne sais rien du tout. » (G. É.)*

*« Ma famille, forcément que je ne la connais pas. La famille du côté de mon père, on a tout fait pour que je ne la connaisse pas. Ma mère m'avait abandonnée. » (L. B.)*

*« Officiellement, je suis né de père inconnu et d'une mère qui m'a abandonné dès ma naissance. » (G. M.)*

*« J'ai été abandonnée à la place du Tunnel à Lausanne, j'étais emballée dans un drap. C'est une dame qui descendait du tram qui m'a trouvée, qui m'a ramassée et puis qui m'a amenée à*

*l'Hôpital cantonal. Les circonstances de ma naissance, je les ai apprises vers 17-18 ans.» (F. P.)*

*«J'avais 3 ans quand j'ai perdu mon papa. Ma mère ne s'est jamais occupée de nous.» (A. É.)*

## REPROCHES AUX PARENTS

*«Je pense que sur les neuf ans que j'ai passés en institution, j'ai vu peut-être trois ou quatre fois ma mère, pas plus. Elle me manquait beaucoup. Mais après, quand j'ai appris pourquoi les enfants se moquaient de moi à l'école, j'ai compris qu'ils avaient raison. Mais qu'est-ce que j'y pouvais, moi? Ce n'était pas de ma faute! C'est elle qui m'avait mis au monde. Quand je voyais ma mère dans la rue, je changeais de trottoir pour ne pas la croiser. Et ça fait mal, même adulte; c'était dur de dire: adieu, ma mère! Elle était comme elle était, elle était peut-être malade aussi. Ce n'est pas à moi de la juger! Pourquoi elle était comme ça? Je ne peux pas le dire!» (A. É.)*

73

*«Le premier contact que j'ai eu à l'âge de 30 ans avec ma mère au téléphone, elle m'a dit: <J'ai signé un document, le représentant de l'État de Vaud m'a promis que si je signais, tu serais adopté dans une bonne famille, tu aurais certainement la chance de pouvoir faire des études, d'avoir une bonne situation et d'être complètement intégré et heureux! [...] Maintenant, tu n'es plus mon fils. D'ailleurs tu ne l'as jamais été, parce que je t'ai abandonné!> [...] J'ai essayé de me tourner vers mon père. Je lui ai téléphoné, en y mettant les formes. Il m'a dit: <Mais non, je ne veux pas te connaître! J'ai payé, ça suffit comme ça! J'ai eu assez d'emmerdements avec cette histoire. Écoute, j'ai deux enfants, tu ne vas pas casser ma famille. Tu n'as pas le droit, je vais tout de suite appeler mon avocat.> Et, encore une fois, j'ai été rejeté, il a fallu aussi gérer tout ça à nouveau. [...] Ni grands-parents, ni père, ni mère, ni frère, ni cousin.» (G. M.)*

« Je n'ai jamais eu aucune explication concernant ma mère, si ce n'est celle d'une mère malade, infantile, sous l'emprise d'un traitement très lourd, suivie par des psychiatres, faisant des séjours à répétition à Cery. Donc qui n'était pas apte à pouvoir s'occuper d'une enfant. [...] À l'âge de 25 ans, quand j'étais enceinte moi-même de mon fils, j'ai fait des recherches pour retrouver ma mère et j'ai appris que cette maman vivait à 10 minutes de chez moi. Je lui en ai terriblement voulu, parce que j'ai appris qu'elle avait connaissance que je vivais à côté de chez elle, que j'avais besoin d'elle, mais je lui ai pardonné. Je suis encore aujourd'hui très partagée, elle a peut-être été contrainte de m'abandonner, elle a peut-être passé par des souffrances extrêmes ? Quand j'ai retrouvé ma mère – elle avait une fille de 12 ans – j'ai vu qu'il y avait une barrière, la scission était faite. » (M. S.)

## PARENTS MIS À L'ÉCART

74

Certains savent avoir été séparés de leur famille au décès ou lors de la maladie de l'un des conjoints, le placement des enfants étant décidé contre la volonté du parent valide, avec le sentiment très fort que les contacts n'étaient pas facilités ni encouragés.

« Quand mon père est tombé malade et que ma mère a demandé de l'aide aux affaires sociales, on a préféré nous placer plutôt que d'aider à ma mère à nous élever. On était neuf enfants, on a tous été placés. Ma mère a refusé pour moi et ma petite sœur la mise en internat aux Fauvettes à Montagny. Mais on la menaçait de nous faire ramasser à l'école par la police pour nous y amener. Donc ma mère a été obligée de nous y conduire. J'avais 11 ans et demi ; ma petite sœur avait 10 ans, elle était très craintive, elle s'accrochait à moi. Dès l'entrée, on était maltraitées, la nourriture était infecte. C'était une grande maison, avec des grands dortoirs, des lignes de lits. On était gamines, on était petites, on se sentait perdues. Du jour au lendemain, on n'a plus de parents, on n'a plus notre grande famille, on n'a plus de fratrie. » (C. S.)

*« Je ne sais pas si ça avait été fait exprès, les internats dans lesquels j'étais placée étaient toujours très loin d'une gare et, comme ma mère avait des difficultés pour marcher, ça lui était presque impossible de venir nous trouver. Il fallait qu'elle trouve quelqu'un qui avait un véhicule, qui pouvait une fois de temps en temps venir nous trouver en voiture. Et puis les visites étaient très rares de toute façon. » (C. S.)*

## FRATRIES ABÎMÉES

Tous les enfants d'une même famille n'étaient pas toujours logés à la même enseigne. La mère elle-même ou des membres de la parenté gardaient parfois une partie des enfants, alors que d'autres étaient placés, ce qui suscitait un sentiment d'injustice.

*« Mon grand frère a été élevé par ma grand-mère. » (A. É.)*

75

Les fratries pouvaient être placées au même endroit sans le savoir, ou séparément sans possibilité de se voir. Certains ont découvert leur existence mutuelle tardivement :

*« Mes frères étaient aussi à l'orphelinat, mais je ne savais pas que c'étaient mes frères. » (A. K.)*

## RETOUR PROBLÉMATIQUE DANS LA FAMILLE

Les circonstances familiales se sont modifiées, à la suite d'un remariage par exemple. L'enfant a quitté l'institution, mais c'était une nouvelle épreuve pour lui, parfois un échec qui a conduit à un nouveau placement.

*« Ma véritable mère s'était remariée et mon beau-père a voulu me prendre à la maison, parce que ma mère lui avait dit que j'existais. Mais je ne suis pas restée longtemps parce que mon beau-père était alcoolique. Ma mère buvait et elle était extrêmement violente avec moi parce que j'arrivais à un âge où je commençais*

*peut-être un peu à voir clair et je commençais à me retourner. Ma mère menait une drôle de vie. [...] Elle m'a dit: «Tu n'as pas de questions à me poser! Tu es chez moi, tu obéis!» Alors ça ne m'a pas plu et je suis partie, mais sans penser à quoi que ce soit. J'ai été chez une copine, je voulais me plaindre. On m'a dit: «Il te faut attendre dehors, on n'a pas fini de manger.» Alors j'ai été m'asseoir sur un mur et puis tout à coup, il est arrivé une voiture avec trois Italiens. Ils m'ont chloroformée et embarquée. Je ne suis rentrée que le lendemain matin chez ma mère. J'ai pris une paire de gifles, elle a appelé mon tuteur tout de suite qui m'a aussi lancé une paire de claques et ils m'ont emmenée à l'hôpital. Ils ont découvert que j'avais été violée. Alors mon tuteur a dit: «Il faut tout de suite la faire stériliser, c'est une enfant déficiente mentale.» [...] Ils m'ont dit: «Oh! de toute façon, il ne faut pas vous inquiéter, vous ne pourrez jamais avoir d'enfants.» Alors ils m'ont ramassée et puis ils m'ont replantée en institution. Après je me suis réveillée, je me suis secouée.» (F.P.)*

76

*«À l'âge de 10 ans, je suis remise à la garde de mon père, qui a épousé une femme prétentieuse, orgueilleuse, égoïste, égocentrique, agressive, brutale, méchante. Qui avait le physique de son âme. C'était vraiment une période de ma vie épouvantablement difficile. Je devais appeler cette femme «maman». Et j'ai vécu cinq ans de punition: la chambre noire, une tranche de pain, une pomme, des brimades, des sévices... les ongles plantés dans un bras parce que je ramenaient un 7 du collège secondaire, j'étais sa Cosette, j'étais sa femme de chambre, j'étais son valet de chambre, j'étais sa cuisinière! Mon papa n'était là que pour apporter l'argent nécessaire dans le foyer familial, c'était un père complètement inexistant, faible, qui avait peur, qui me disait toujours: «Écoute, ma fille, ça se passera très bien, c'est pour ton bien, tu dois accepter, sinon le juge va te mettre dans une institution, dans une maison de redressement.» Mais c'était déjà une maison de redressement.» (M. S.)*

*«À l'âge de 14 ans, mon grand-père est décédé, ma mère a demandé un congé pour moi et puis, pour finir, elle a demandé*

*que je reste, que je ne rentre pas à l'orphelinat. Mais ça se passait très mal, j'étais à l'école à Veyrier et puis les enfants se moquaient beaucoup de moi parce que, bien sûr, j'étais un enfant attardé. Les enfants de l'école faisaient des commentaires. Et moi j'étais la bête noire de l'école. J'avais beaucoup travaillé à la campagne, j'étais assez costaud, je me battais beaucoup. Et après, l'Office des mineurs m'a emmené, ils sont venus me prendre à la maison et ils m'ont mis à la maison de correction à Serix, près de Palézieux.» (A. É.)*

## LES «AUTORITÉS»

Les circonstances familiales complexes liées au vécu des parents, à la pauvreté ou à la maladie, à l'abandon des enfants, à la séparation des fratries, sont autant de situations difficiles à résoudre. La manière dont les autorités ont pris en charge ces enfants et décidé de leur placement a été souvent dramatique; ils n'avaient pas voix au chapitre, le droit à la parole ne leur était même pas reconnu. Les autorités sont mal identifiées dans les témoignages: les personnes qui se sont exprimées étaient alors enfants et elles parlent d'un fonctionnaire de l'État, parfois d'un tuteur, mais la plupart du temps, elles ne peuvent les nommer. Elles n'ont pas le souvenir qu'on leur ait expliqué les motifs de la séparation d'avec le milieu familial ni les changements de lieux d'accueil. Il se trouve pourtant que l'un ou l'autre a connu un premier placement presque heureux, il en parle avec nostalgie.

77

## PREMIER ATTACHEMENT

*« Une demoiselle Forestier, de Thierrens, est venue me chercher à la maternité à Lausanne, elle m'a pris chez elle. Le Département de l'intérieur, de l'enfance abandonnée savait qu'elle prenait des enfants, des petits orphelins et elle les élevait jusqu'à 8, 9 ans. Son père était alcoolique, violent; son frère aussi était alcoolique et violent. Et puis sa mère lui a dit un jour: <Ne fais pas d'enfants! Il y a assez de malheureux. Tu élèveras les enfants malheureux, il y en a assez.> Et c'est depuis là qu'elle a pris des enfants. Cette*

*maman était très douce, très gentille et très belle avec nous. On était trois. C'était une petite femme à cheveux blancs, elle avait dans les 50 ans. Elle était merveilleuse et chaque semaine, elle allait faire du gâteau aux pruneaux, aux pommes... Elle nous appelait : « Venez les petits ! Venez manger les gâteaux ! Ils sont prêts ! » Et on courait. Même les enfants du village venaient pour manger les gâteaux de « maman Lucie ». La journée, on allait à l'école et puis on rentrait, on goûtait et on s'amusait. Je me sentais sécurisé auprès d'elle. Elle me connaissait, elle savait que j'avais besoin de solitude. Le dimanche, je me promenais avec elle. On allait dans la forêt, on allait ramasser des pives, du bois mort, et elle me donnait des leçons d'histoire naturelle sur les montagnes, sur les fleurs, sur la terre, sur les arbres... sur tout. Elle était une femme merveilleuse à mon égard et je lui dois beaucoup de ce que je suis aujourd'hui. » (G. É.)*

78

*« L'ambiance n'était pas extraordinaire, c'était une maison très austère. Mais, incontestablement, on recevait beaucoup d'affection de la part des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul qui, sans doute, faisaient du mieux qu'elles pouvaient avec les moyens dont elles disposaient. J'ai gardé de bons souvenirs, si bien que le départ du Servan en placement à Châtel-Saint-Denis a été pour moi un déchirement. J'avais été élevé par les sœurs qui avaient des manières tout à fait normales, elles s'adressaient à moi avec affection, c'était pour moi comme mes parents, et je me suis retrouvé dans un milieu où les gens étaient extrêmement rudes. Ils étaient extrêmement rudes avec les leurs, alors avec un étranger, ils l'étaient encore beaucoup plus. » (G. M.)*

*« Je suis restée quelque temps à l'hôpital après ma naissance, jusqu'à ce qu'un jour, une nurse de métier apprenne que j'étais abandonnée, qu'on ne pouvait pas me garder plus longtemps et qu'on était en train de faire des recherches pour retrouver ma mère. Alors, elle a dit qu'elle ouvrait une maison à Bavois, qu'elle voulait justement s'occuper d'enfants. Elle a dit : « Je la prends ». [...] On voyait que c'était une femme qui avait du cœur. C'était une*

*personne que j'aimais beaucoup, parce que, pour moi, c'était comme si c'était ma maman. J'ai vécu là jusqu'à l'âge de 10 ans, sans soucis... des soucis quand même, parce qu'elle me disait qu'elle ne touchait pas d'argent pour me nourrir et m'éduquer. Alors je devais aller travailler chez des paysans pour avoir de la nourriture pour l'hiver, des légumes, de la viande. Les autres enfants restaient là à la journée. Le soir, les parents venaient les rechercher. Mais ils ne faisaient rien, c'est elle qui s'en occupait. Il n'y avait que moi qui vaquais à l'extérieur. Et puis là, j'avais déjà un peu la vie gâtée, parce que les paysans profitaient un peu de moi [attouchements sexuels].» (F. P.)*

## DÉPLACEMENTS ABRUPTS

La séparation d'avec un premier milieu ou les déplacements successifs ont été subis avec stupeur et incompréhension. Les enfants étaient mis devant le fait accompli, ballottés, déportés, trahis par des mensonges. Outre la difficulté probable pour les services placeurs à trouver ou retrouver des lieux adéquats, l'âge semble avoir été déterminant : en grandissant, les enfants devaient quitter des personnes dont on pensait qu'elles ne pourraient continuer de les élever ou un lieu destiné à des petits, pour être accueillis dans une institution d'enfants plus âgés ou chez des particuliers où l'enfant devait travailler, vers l'âge de 9 ans le plus souvent. Mais certains ont vécu des déplacements plus précoces.

79

*« On est arrivés les deux comme des sacs de voyage qu'on dépose. » (J.-L. C.)*

*« À 3 ans et demi, une petite fille se rend compte qu'il y a des liens qui se créent avec sa famille d'accueil et vous arrivez tout d'un coup dans un home d'enfants. Vous n'avez pas demandé à partir. Je n'avais plus d'état d'âme du tout, c'était le vide complet. » (M. S.)*

*« J'ai été jusqu'à 9 ans chez <maman Lucie> et depuis là, on m'a arraché de chez elle. Ça a été un drame terrible pour moi et pour elle ! Je n'ai fait que de pleurer cette maman. Quand je suis parti,*

*je voyais cette maman sur le pas de porte qui pleurait, qui pleurerait à chaudes larmes : « Mon petit ! Vous m'avez pris mon petit ! Mon petit, pourquoi vous me l'avez pris ? »... Je m'excuse d'être ému comme ça ! Le Département de l'enfance abandonnée a voulu me placer chez un paysan à Corbeyrier-sur-Aigle. Ça a été un déchirement, un drame pour ma petite maman et moi. Il y avait un fonctionnaire qui est venu me chercher, un fonctionnaire d'État, et il ne m'a pas parlé un mot. On était dans le train. Il m'a regardé. On était assis l'un à côté de l'autre. Moi je regardais dehors. Je regardais la campagne. Je ne savais pas où j'allais. Et ma petite maman ! Je pensais toujours à cette maman. » (G. É.)*

*« On ne m'avait tout simplement pas dit que c'était un placement. On me disait que c'était pour un changement d'air et que j'allais quinze jours en vacances à Châtel-Saint-Denis. Mais finalement ces quinze jours se sont transformés en treize ans de ma vie. J'ai dû partir, sans pouvoir dire au revoir à personne. » (G. M.)*

*« J'avais à peu près 10 ans, mon tuteur est arrivé. Il m'a dit que je ne pouvais plus rester chez cette dame parce que je grandissais, qu'elle devenait âgée, qu'elle n'aurait pas les capacités pour m'élever comme il faut et qu'elle n'arriverait pas à me tenir. Ils m'ont ramassée et ils m'ont mise aux Mûriers à Grandson. » (F. P.)*

*« J'étais d'abord à l'orphelinat à Soleure, puis à Lütisburg. À 9 ans, j'ai dû aller chez un paysan. Une religieuse est venue m'accompagner, je pleurais dans le train, je m'ennuyais de mes copains. Je m'étais habitué et il fallait de nouveau couper. J'arrivais à la gare. Le paysan était là avec un vélo militaire, je devais porter une valise. Il poussait son vélo, il marchait tellement fort, je n'arrivais pas à souffler, et puis voilà on est arrivés à la maison. Alors là, c'était encore le pire. L'orphelinat, c'était rien contre ça ! Je pleurais tout le temps. » (A. K.)*

*« Lorsque je suis entrée à l'orphelinat, je n'avais pas tout à fait 9 ans. Les choses étaient comme ça, on était devant le fait accompli,*

*on ne m'a pas vraiment expliqué. J'avais mes petites affaires, on m'a tout pris, mes livres, mes habits. On était habillé extrêmement pauvrement. J'avais été à l'école des Terreaux et de la Madeleine à Lausanne. J'ai beaucoup régressé, j'ai un peu tout oublié. Je suis entrée dans le mouvement, sans me poser de questions. C'était comme ça !* » (G. C.)

*« À 15 ans, j'ai dû quitter l'orphelinat pour une maison de correction. Je ne sais pas pourquoi on m'a envoyée là-bas. C'est ça, le comble. Sans explication, sans me dire ni où j'allais, ni pour combien de temps, on décidait de notre sort comme des animaux. »* (L. B.)

*« Je voulais aller chercher mes parents alors que je ne savais rien, on m'avait tout caché. Je crois que j'ai vécu avec des mensonges toute ma jeunesse. »* (J.-L. C.)

## CHANGEMENTS SUCCESSIFS

*« J'ai perdu mon papa quand j'avais 3 ans, et, de 3 ans à 5 ans et demi, j'ai passé dans sept familles. La première famille, je ne m'en rappelle pas. J'ai été dans une famille à Versoix, ensuite j'ai fait deux familles, puis une autre à Jussy, une autre à Chêne-Bourg. J'ai été aussi quelque temps chez ma grand-mère au centre ville et puis après, on est venu me chercher pour me placer à l'orphelinat. »* (A. É.)

*« À force d'être déplacé sans arrêt, on perd la notion du temps. [...] Vers 17 ans, j'étais chez des nonnes de nouveau, sauf que là, les filles allaient travailler, et c'est là que j'ai trouvé du travail à la Fabrique de chocolat Stella. Seulement, c'était loin. Comme je n'avais pas de possibilité de rentrer à la pension manger le midi, je restais sur place derrière l'usine. Et là, j'ai dû être repérée par un ouvrier. J'ai été violée. Et j'ai fait une tentative de suicide... on ne peut même pas dire comme ça, j'ai avalé de la quinine. Là, on m'a embarquée, mais j'ignorais où j'étais. J'ai appris par la*

*suite que c'était la prison de Mendrisio, et depuis la prison, ils m'ont mise chez les dingues. Et de là, ils m'ont expédiée dans une autre maison de correction à Saint-Gall. J'ai de nouveau essayé de m'échapper, alors on m'a gardée une semaine en prison à Saint-Gall. Et un matin, sans trompettes, on est venu me chercher, pour atterrir à Bellechasse, dans le canton de Fribourg. Sans rien me dire, alors que même le plus grand des criminels a le droit de savoir pourquoi il est en prison. S'ils l'ont fait avec moi, ils l'ont fait avec d'autres, c'est comme ça que je vois les choses. Je ne savais même pas que j'étais en prison. Je l'ai appris par les prisonnières, quand elles m'ont dit: «Qu'est-ce que tu as fait pour être ici?» Et j'ai dit: «Mais je suis où?» – «Mais tu es en prison!» On finit par ne plus se poser de questions. C'est après que j'ai essayé de me suicider plusieurs fois. Mais, sur le moment, avec tous ces déplacements, on est tellement pris de vitesse, qu'on n'a même plus le temps de réfléchir. On devient toujours un peu plus révolté, ça, c'est sûr!» (L. B.)*

82

## COUPER LES LIENS

Les services de placement semblaient vouloir couper les liens entre les enfants et leur propre famille ou un premier lieu d'accueil. Plusieurs n'ont en effet pas revu jusqu'à l'âge adulte les membres de leur famille ou les personnes auxquelles ils avaient été confiés. Ces séparations ont aggravé l'équilibre affectif des enfants.

*«À l'âge de 7 ans, j'ai fait un long séjour à l'Hôpital de l'Enfance. On m'a soigné pendant des mois et je me souviens que personne n'était venu me trouver. Des années après, en revoyant les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, j'ai su qu'elles avaient reçu l'ordre de leurs supérieurs de couper les ponts avec moi: il fallait absolument cette coupure, il ne fallait pas que je puisse avoir un brin de nostalgie.» (G. M.)*

*«Du jour au lendemain, je n'ai plus revu la dame qui m'avait recueillie, puisque après, j'ai eu l'interdiction de la voir.» (F. P.)*

## MANQUE DE SURVEILLANCE ET PEUR DES REPRÉSAILLES

Ils n'ont pas ou rarement reçu la visite du personnel des services de placement (Tuteur général ou Protection de la jeunesse) et se sont sentis abandonnés à leur sort. Les inspections éventuelles étaient biaisées. Les enfants, par peur des représailles, se taisaient. Dans leur esprit, le tuteur ou la dame inspectrice était un « mouchard », une personne de connivence avec les directeurs des établissements ou les patrons. Les tuteurs avaient également la responsabilité du bien-être des enfants dont ils avaient la charge. Or peu de témoins mentionnent de bons souvenirs à leur égard, si ce n'est pire encore un souvenir sans doute honteux dont on ne veut parler. Une personne, restée en contact avec l'institution, exprime la réticence de celle-ci à permettre un droit de regard officiel, ce qui devait être le cas dans d'autres institutions traditionnelles, voire anachroniques.

« *Je n'ai jamais vu personne, je vous jure.* » (A. K.)

83

« *En treize ans, je n'ai jamais vu un représentant de l'État de Vaud ou mon tuteur venir demander de mes nouvelles, voir si j'étais bien ou pas. Je n'existais pour personne. Ni pour ceux qui m'ont mis au monde, ni pour l'État de Vaud, pour personne. Ce qui ressort le plus de cette période-là de ma vie, c'est une solitude complète, un abandon complet.* » (G. M.)

« *Les seules personnes qui venaient c'était les tuteurs, les tutrices, donc des gens qui étaient là pour nous accabler. C'était les personnes qui nous avaient enfermées, donc elles n'étaient pas là pour venir nous demander si tout allait bien. De toute façon, on n'aurait pas osé dire. Parce qu'on savait très bien que c'était des mouchards. Si on avait dit que telle sœur ceci ou cela, de toute façon on aurait été puni après par la sœur. Donc on ne disait rien.* » (C. S.)

« *Déjà vers l'âge de 6, 7 ans, quand on parlait du Tuteur général ou de ses services, on ne disait pas le Tuteur général, on disait le*

« Tuteur général ». Les enfants plus âgés nous disaient que quand quelqu'un de son service venait, il ne fallait surtout pas dire du mal ! Il fallait dire que tout allait bien, surtout ne pas se plaindre de quelque chose, parce qu'il rapportait au directeur. Il y en a qui se sont plaints ; après, qu'est-ce qu'ils ont dégusté comme correction ! Alors ça a fait le tour, et les plus âgés avertissaient. » (A. É.)

« Mon Tuteur, j'en garde un très mauvais souvenir, mais je le garde, celui-là ! » (F. P.)

« Le tuteur général, c'était un rat, un hypocrite ! Il vous parlait de façon moelleuse, il vous sortait les vers du nez, pour mieux vous accrocher derrière. » (C. S.)

« Nos examens étaient officiels. Donc il y avait quelqu'un qui venait de l'État et pour l'examen d'histoire biblique, c'était le pasteur officiel qui venait. Mais La Maison ne voulait rien savoir de l'État de Vaud en tant que surveillant, comme elle ne voulait rien savoir de l'Église officielle. [...] J'avais une curatrice, je crois que je l'ai vue une fois. » (G. C.)

## DÉPLACEMENT POUR CAUSE DE MAUVAIS TRAITEMENT

Un seul cas d'intervention des autorités est mentionné : un changement de placement a été opéré à la suite d'une dénonciation. L'enfant, qui avait été recueilli par une demoiselle à laquelle il s'était attaché, avait été placé à 9 ans chez des paysans ; un an et demi après, il est retiré de cette famille et placé dans un orphelinat.

« Un jour, je gardais les vaches dans un champ plus haut et je pensais à ma petite maman... je pensais, et puis j'entends : « Georgie ! » Je me retourne, c'était ma petite maman qui était là avec l'institutrice. Alors là évidemment, ça a été un drame terrible pour moi. Je n'ai pas pleuré, j'ai hurlé ! Je lui embrassais ses souliers, je lui embrassais son tablier, je lui embrassais ses mains... C'était la maîtresse qui l'avait fait venir en cachette et puis elle dormait chez

*la maîtresse. Elle est restée deux jours. Un ou deux mois après, ma maîtresse m'a dit: « Georges, tu restes à 11 heures, tu restes ici. Il y a des gens qui viennent te voir! Il y a un policier qui va venir. Le chef du Département de l'intérieur sera là et le maire, et puis le pasteur. » J'ai dit: « Je ne peux pas rester parce que si j'arrive en retard, ils me tapent, ils me battent avec le fouet! » – « N'aie crainte, ils sont là. » Alors ces gens se sont assis autour de moi, ils m'ont questionné pour savoir pourquoi je n'arrivais pas à étudier mes leçons, pourquoi je ne faisais que de pleurer ou bien de m'endormir sur la table. J'ai expliqué. Alors on m'a dit: « Georges, on va aller au chalet ensemble et puis tu vas sortir de la voiture. Nous on se cache derrière le monticule et on verra la réaction de ces gens-là. » Alors évidemment, je suis arrivé en retard. Alors la patronne me voit: « Ah! c'est le moment d'arriver! Sale gamin! » Elle prend le fouet et elle commence à me taper. Tous ces gens sont sortis du monticule: « Arrêtez Madame, arrêtez s'il vous plaît! » Et puis alors, elle regarde les gendarmes... Alors là, tout de suite, ils m'ont fait faire ma valise et puis ils m'ont emmené à l'orphelinat de Vufflens-la-Ville. » (G. É.)*

85

Une autre situation est évoquée dans laquelle deux sœurs de 11 et 10 ans s'évadent de l'institution. Rattrapées par la gendarmerie, elles se plaignent des mauvais traitements et sont placées ensuite dans une autre institution. Celle-ci se révèle encore plus sévère.

*« Je suis restée aux Fauvettes du mois de janvier à Pâques, j'ai décidé un dimanche de m'évader. À midi, on nous avait donné de la purée de pommes de terre qui était aigre et ma petite sœur ne pouvait pas l'avalier. Elle avait pleuré pour ne pas la manger et après l'avoir enfermée dans le dortoir tout l'après-midi, on lui a redonné la même purée de pommes de terre au repas du soir. C'était un dimanche! Et là, j'étais tellement furax de voir dans quel état était ma petite sœur, j'ai décidé d'aller la chercher. J'ai menti, j'ai fait croire qu'on devait aller chez la mère supérieure, j'ai pris ma petite sœur par la main. Alors on est parties à pied pour aller à Payerne où j'avais un oncle. Un peu avant Payerne,*

*un tracteur nous a prises un petit bout. Arrivées à Payerne, je suis allée sonner chez mon oncle et ma tante, qui nous ont donné de l'argent pour prendre le train. On était tellement contentes d'avoir eu l'argent du train, d'être montées dans le train et puis, en arrivant à Fribourg, deux gendarmes nous attendaient à la descente du train sur le quai. La police nous a ramenées en voiture à l'internat. J'ai dit à la police que je ne voulais pas retourner là-bas, qu'on était maltraitées, qu'on était frappées. À partir de là, on m'a demandé où je voulais aller; comme j'avais déjà été une fois en colonie à Sonnenwyl, je croyais que l'internat, c'était la colonie de vacances toute l'année. J'ai demandé qu'on me mette à Sonnenwyl; on l'a fait quelque temps plus tard et puis je suis retombée dans le même enfer, mais pas pour trois-quatre mois, je suis tombée là-bas pour deux ans! Je ne sais pas ce que ma petite sœur serait devenue, si on l'avait laissée toute seule. J'ai vite déchanté, je me suis rendu compte que ça n'avait rien à voir avec la colonie de vacances, on a été très vite mises au pas. Ce n'était pas les jeux dans les prés, c'était encore une fois l'école, le travail, la prière.» (C. S.)*

86

## PRIVATIONS MATÉRIELLES ET CULTURELLES

Il est difficile de distinguer les rigueurs spécifiques subies par les enfants placés de celles qui sont liées à l'époque dans laquelle les témoins ont grandi. Les privations matérielles étaient d'ordre alimentaire, vestimentaire ou hygiénique. En institution, les enfants étaient en principe à la même enseigne, sauf dans des lieux accueillant à la fois des pensionnaires privés et des enfants placés par les autorités. Il pouvait aussi y avoir des différences entre les enfants n'ayant aucun lien à l'extérieur et ceux qui avaient quelqu'un qui pouvait être susceptible de se soucier de leur sort. Dans une famille, les conditions étaient particulièrement rigoureuses pour l'enfant placé par rapport aux enfants de la famille ou à des employés plus âgés. D'autres registres de la vie quotidienne, beaucoup plus fréquemment évoqués, concernent les privations culturelles : une vie monotone, un monde clos, l'absence de loisirs et de vacances, mais surtout les corvées, le travail physique, les conséquences sur une scolarité perturbée,

une spoliation des droits élémentaires à l'instruction et le manque de préparation à la vie d'adulte.

## ESPACE IMPERSONNEL

Certaines institutions, parfois fermées sur l'extérieur par des murs, accueillait un grand nombre d'enfants, les espaces étaient austères, inconfortables, et les dortoirs immenses, sans lieu personnel.

*« J'ai le souvenir d'un établissement froid, de manque de chaleur. C'était des couloirs, des étages. » (M. S.)*

*« C'était un bâtiment très imposant avec un immense mur autour. Au départ, on était aussi quelques dizaines. On était dans un très grand dortoir, qui était glacial, avec trois rangées de lits. L'effectif commençait à diminuer, on était de moins en moins. Pour finir, on était dans un plus petit dortoir, mais toujours avec trois rangées de lits. On était encore une vingtaine pour la partie Suisse romande. Les Suisses allemandes, elles, devaient être encore sept ou huit à la fin, avec une sœur qui s'en occupait. » (C. S.)*

87

*« L'orphelinat était mixte, mais naturellement, les dortoirs et les cours étaient séparés. Dans notre service, on était entre 14 et 16, au total, il y avait une soixantaine d'enfants dans différentes maisons. C'était modeste, comme dans les fermes, mais le service des garçons, c'était une horreur ! Seize garçons dans ce qu'on appelait « le petit atelier », je ne parle même pas des sanitaires. » (G. C.)*

*« On avait des chambres de 38 lits. Ça, ça m'est resté. J'en ai rêvé pendant des années, de ces 38 lits. On n'avait qu'une chaise, il n'y avait pas de place. Il y avait une cour qui était fermée avec des murs et il y avait un foutu carrousel au milieu qu'on n'a jamais vu allumé d'ailleurs, ni tourner. On était tout l'été parqués dans cette cour. L'hiver, on était dans le hall et l'été dans cette fameuse cour. Donc, ça c'était nos endroits où on était en permanence, on peut dire. » (L. B.)*

« Il y avait bien une soixantaine de gosses dans le dortoir, avec un surveillant séparé par un rideau. » (J.-L. C.)

## ALIMENTATION

Les deux premières citations qui suivent concernent des enfants placés chez des paysans auxquels étaient infligés une place à l'écart ou un régime différent qui suggèrent que l'enfant orphelin était un enfant de moindre valeur. Les autres évoquent le régime alimentaire maigre et monotone des institutions, ainsi que les gamelles en fer, remplacées par du plastique guère plus appétissant. La mauvaise qualité de la nourriture a altéré leur état de santé.

88

« On m'avait mis de coin, à une petite table à côté. Alors on me donnait à manger et quand j'avais fini mon assiette, le patron se retournait: «Alors, tu as fini? Oui! Alors, tu peux aller!» Autour de la table, il y avait la famille. Je n'osais pas tant regarder, parce qu'il ne faut pas trop regarder. «Qu'est-ce que tu as à me regarder comme ça? Hein?» Tout de suite, ils étaient susceptibles. La susceptibilité de ces gens-là, il fallait faire très attention... j'avais peur. » (G. É.)

« La patronne cuisait le jambon de cochon. Elle sortait le jambon, elle le mettait sur le pain avec le couteau et elle demandait à ses enfants: «Quelle tranche tu veux?» Et puis, à moi, elle m'a dit: «Toi, tu es trop jeune pour manger de la viande. Tu dois manger des légumes, des patates, ça donne de la force!» Moi je n'avais rien, je travaillais comme un Turc et je n'avais même pas des couennes, rien du tout. Alors ça, ça m'a marqué! Moi j'avais faim! Manger seulement les légumes!» (A. K.)

« Je crois que pendant ces neuf ans, on a mangé peut-être cinq fois de la viande. C'est vrai que c'était pendant la guerre et que c'était restreint. Il y avait un train de campagne, des vaches, des chevaux, des porcs. Alors, on volait du sel à la cuisine et celui qui était de corvée de porcherie, il nettoyait bien la chaudière où on

*mettait le maïs, et puis on mettait du sel et on mangeait le maïs des cochons.» (A. É.)*

*« Le dîner était composé de soupe, immuablement de soupe, de pommes de terre bouillies et de légumes. Sauf le dimanche, c'était des cornettes et de la salade, ou du riz, rarement. » (G. C.)*

*« À midi, le lundi, c'était du pain avec de la confiture. Tous les lundis, pendant toutes ces années! Le mardi, c'était les macaronis; le mercredi, c'était la polenta; le jeudi, c'était les patates rouges, des patates à la sauce tomate; le vendredi, ils remettaient des macaronis; le samedi, c'était des patates rouges; le dimanche, c'était de l'orge gonflé. On le faisait comme du riz et il gonflait à bloc. On avait une assiettée et si on arrivait à manger ça – parce que les sœurs voulaient qu'on ait quelque chose dans l'estomac – elles nous donnaient un petit biscuit, un petit-beurre! Ça, c'était le repas. On savait dix ans à l'avance ce qu'on mangerait! Il n'y avait pas de légumes. La viande, je n'en ai jamais vu. Sauf, à Noël, on avait droit à un petit bout de salami. [...] Au petit déjeuner, on nous servait du pain coupé la veille dans des gamelles en tôle, cabossées. Je ne donnerais pas ça à mon chien, si j'en avais un! Et ce n'était pas du sucre qu'on mettait dans le café au lait, c'était de la saccharine! Alors ça, c'était le petit déjeuner! Donc le beurre, on ne savait pas ce que c'était. J'avais passé 20 ans quand j'ai goûté du beurre. » (L. B.)*

89

*« On a commencé avec des gamelles en fer-blanc. Après, on a eu des assiettes en plastique, j'ai encore l'odeur de ce plastique dans la bouche. Ça, ça a été abominable! Au déjeuner, du pain sec (qu'on achetait une fois par semaine pour ne pas nous donner du pain frais), de la soupe, du cacao à l'eau. Le beurre, c'était à Pâques ou à Noël si vous l'aviez mérité. La confiture, c'était le dimanche, mais il ne fallait pas être puni durant la semaine. [...] La nourriture c'était vraiment infect, c'était pas beaucoup avant ce qu'on donne aux cochons. D'ailleurs on a beaucoup été malades du foie à partir de là. » (C. S.)*

## VÊTEMENTS

Les vêtements étaient plutôt minables, de seconde main, rarement personnels, ou achetés avec des bons de l'assistance publique. La protection contre le froid était insuffisante, pantalons courts, ou socques sans chaussettes. Un éventuel extra dans ce domaine était immédiatement retiré et pouvait faire l'objet d'une punition. Il n'est pas fait mention d'uniforme, sauf pour la messe du dimanche dans une institution de filles.

*« On n'avait pas le choix pour nos habits, on nous les préparait pour toute la semaine. Le problème, c'est que dans les internats on ne vous laisse pas avoir quelque chose qui vous est propre. On vous enlève toute personnalité. » (C. S.)*

*« On avait tous, chaque année, une paire de socques. On mettait de la paille dedans, pour ne pas avoir froid. » (G. É.)*

*« On avait des vêtements d'occasion et une paire de chaussures pour sortir, ils nous mettaient des clous, si on perdait plus que trois clous, on savait ce qui nous attendait. Je me rappelle en 39-40, pendant la guerre, j'avais 7, 8 ans. Il n'y avait personne, on est allés ramasser la betterave, on était en pantalon court, avec des socques, on n'avait pas de chaussettes, on avait des pattes triangulaires, dans la neige jusqu'à 9 heures le soir, on avait les jambes violettes. » (A. É.)*

*« Mes patrons écrivaient au Service de l'enfance de l'État de Vaud pour demander des bons pour pouvoir me vêtir. Et j'allais acheter mes habits avec cette dame que j'appelais <tante>, elle demandait si le commerce acceptait les bons de l'assistance publique vaudoise. C'était une humiliation. » (G. M.)*

*« La dernière fois que j'ai été enfermée, c'est parce que j'avais eu le malheur de mettre une grosse paire de collants que ma mère m'avait apportée. La sœur m'a sortie de l'église par les cheveux quand elle a vu que j'avais ces collants et elle m'a enfermée dans*

*les lavabos. On ne méritait pas ça. On portait des bas qui nous blessaient avec les corsets. Dès qu'il y avait quelque chose qui pouvait améliorer un petit peu notre quotidien, c'était trop. Il fallait nous le supprimer.» (C. S.)*

*« Le dimanche, on portait une jupe plissée bleu marine avec une blouse blanche, le blazer et le petit chapeau sur la tête pour aller à la messe. » (F. P.)*

## SOINS NÉGLIGÉS

Diverses situations malsaines relatives aux soins du corps, déjà suggérées à propos des locaux ou de l'alimentation, sont mentionnées : équipement sanitaire rudimentaire, conditions de vie nuisibles, traitements médicaux inexistantes ou grossiers.

*« J'étais domestique de campagne. Le dimanche, c'est la seule fois que je pouvais me laver. J'avais droit à 5 litres d'eau chaude que j'allais chercher à la cuisine et j'allais me laver au fond de l'écurie. » (G. É.)*

91

*« Quand on m'a placé <bouèbe> dans mon jeune âge, mon travail consistait surtout à porter des charges et à marcher des kilomètres. J'ai des séquelles physiques, j'ai aussi des séquelles psychologiques. » (G. M.)*

*« Il se trouve que moi, j'étais myope et j'avais toute l'année des orgelets. Je ne voyais pas le tableau, forcément j'étais obligée de copier. Alors ça, elles devenaient folles de rage. J'avais beau leur dire que je ne voyais pas, elles préféraient me taper la tête par terre. Comme ça, les orgelets sautaient, quand celui-là avait sauté, c'était l'autre qui commençait, c'était tout le long comme ça. Alors ça, c'était la terreur. » (L. B.)*

*« Si vous aviez une angine, mal à la gorge, comme beaucoup d'enfants l'hiver surtout parce qu'on était frigorifiées dans les dortoirs*

*glacés, alors on nous badigeonnait la bouche avec le bleu de méthylène, on passait les unes après les autres avec la même tige, avec le même coton. Et de temps en temps, c'était peut-être une aspirine ou quelque chose comme ça. Si vous aviez mal aux dents, on vous mettait un peu d'éther dessus. Jamais on ne nous a amenées chez un dentiste. Donc les soins n'existaient pas. Le cochon avait plus de chances d'être soigné, parce que lui, il rapportait quelque chose. Tandis que nous, non, on ne méritait pas ça ! » (C. S.)*

*« Depuis Sonmenwyl, depuis que j'ai vu des psychologues, j'ai été bourrée de médicaments. Parce qu'il fallait qu'on soit calmes, pas trop turbulentes. Alors on nous assommait, qu'on ne se rende pas compte de ce qu'on était, qu'on fasse ce qu'on nous dit. » (F. P.)*

## MONDE CLOS

92

L'univers institutionnel était replié sur lui-même, pour ainsi dire sans intrusion de l'extérieur et sans contact avec le voisinage. La consigne était de ne parler à personne en dehors si l'occasion de sortir se présentait, et la vie était enfermée à l'intérieur, parfois par des portes closes et par des murs élevés.

*« On n'avait pas le droit de parler avec qui que ce soit du village. Les seuls contacts qu'on avait avec l'extérieur, c'était l'hiver, le jeudi soir, on nous sortait du lit vers les 9 heures parce qu'il n'y avait personne du village à la séance de la Croix-Bleue. Alors on nous sortait du lit pour y aller. L'hiver était rude au pied du Jura. » (A. É.)*

*« Tout était dans l'orphelinat, les trois écoles (la petite, la grande et l'école enfantine), le catéchisme et puis le culte aussi. À Burtigny, La Maison était au centre d'un village de 300 habitants, mais on ne parlait à personne, on ne connaissait personne, on n'avait aucune relation avec le village. C'était un orphelinat extrêmement strict, évangélique, très dur. » (G. C.)*

« Il y avait une foule de gosses, on était 300 en définitive. Tous ces gosses à la même enseigne que moi ! On était tous au même tarif ! Et les écoles se passaient aussi à l'intérieur. On n'allait pas à l'extérieur. Tout se passait à l'intérieur, comme ça, c'était bien caché ! » (L. B.)

« C'était toutes des filles qui avaient aussi des problèmes, soit elles avaient des problèmes avec leurs parents, soit c'était déjà des filles qui ne se laissaient pas faire, qui étaient peut-être un peu plus réveillées que moi. [...] Là-bas, il fallait travailler. On faisait de la couture pour un magasin quelconque. On était toutes enfermées, il n'y avait pas une porte ouverte. Si on devait aller aux toilettes, il fallait demander, on était accompagnée, on nous ouvrait la porte, on fermait la porte, on était comme en prison. On avait les murs plus hauts que les fenêtres d'ailleurs. On ne voyait pas ce qui se passait à l'extérieur. On était coupées du monde. » (F. P.)

## CORVÉES, PRIÈRES, ÉCOLE

Dans les institutions catholiques ou évangéliques (protestantes rigoristes), la vie quotidienne était rythmée par la prière jusqu'à l'obsession. L'école, à l'intérieur de ces lieux clos, semble avoir été réduite au minimum, subordonnée aux tâches domestiques et aux travaux de la campagne. Chaque enfant avait sa part de corvées pour l'entretien courant. Les activités en dehors des corvées, des prières et de l'école, se réduisaient à d'éventuelles récréations, mais sans activités de loisirs, et la plupart du temps, le silence était de rigueur. L'impression d'une vie monotone, surveillée, vide de sens mais remplie à l'excès par des rituels imposés, domine.

« Le matin, l'après-midi et le soir à l'église. On allait trois fois à l'église pour prier le Bon Dieu ! Toujours le Bon Dieu ! Et puis toute la journée, on était mobilisé en dehors de l'école. Quand on n'était pas à la grange, on est mobilisé pour aller nettoyer les porcs et les vaches, il fallait entrer du bois des journées entières, empiler des tuiles, des montagnes de tuiles. Il fallait les empiler,

*les passer à un autre, on avait des cloques dans les mains. J'avais 4 ou 5 ans.» (A. K.)*

*«À l'orphelinat de Burtigny, on se levait environ vers les 6 heures et demie. On allait dans un petit local où on faisait la prière. Après, on retournait faire sa toilette, s'habiller, on commençait les tâches, les corvées de dortoir, balayer les escaliers. Ensuite, on descendait manger. Il y avait l'entrée de l'école vers les 8 heures, c'était la prière, la sortie à 11 heures, c'était la prière. À midi, il y avait le repas. Prière avant, prière après. Toute la journée, et puis sans compter les coups de bâton entre deux, où on nous disait: «Dans la Bible, c'est marqué: qui aime bien, châtie bien!» [...] On faisait les travaux de campagne, on allait glaner, le surveillant suivait derrière avec une baguette. Si on oubliait un épi de blé, on prenait la baguette à travers les jambes. Quand on allait dans les prés dépierrer, on avait des paniers, on devait ramasser les pierres pour pas que la faucheuse ne s'abîme. Si par hasard, on s'amusait à donner un coup de pied sur une pierre qui dépassait, c'était un coup de baguette.» (A. É.)*

*«[À Burtigny encore] on se lève à 6 heures. À 6 heures et quart, un culte par service. On remonte faire les lits. C'était rythmé par les cloches. Au petit déjeuner, composé de lait et de porridge, on commence par la prière, on finit par la prière et la lecture d'un texte. Jusqu'à 8 heures, les travaux. Chacun avait son travail: les chambres, ou chez les bébés, ou la couture, ou nettoyer les corridors. Et puis ensuite de 8 à 11 heures, l'école en principe, en tout cas l'hiver. 11 heures et quart, le dîner. Après le dîner, travaux dans les services jusqu'à 1 heure et demie, puis l'école jusqu'à 5 heures. Il y avait quand même une récréation de 10 à 15 minutes le matin et l'après-midi (j'en ai rarement bénéficié parce que je devais faire le thé de la maîtresse d'école). Là on était autorisé à parler, je crois qu'on avait le droit de parler, tout compté, officiellement, une heure par jour. Et à 5 heures, l'école gardienne pour faire nos leçons surveillées par la maîtresse. Il n'y a point de loisirs. On soupe, on s'occupe de la vaisselle ou d'autres*

*travaux. Et les grandes, qu'on ait 13 ou 16 ans, on se couchait à 8 heures. Le lundi, tous les 15 jours, dès l'âge de 9 ans, les petites n'allaient pas en récréation le matin, elles devaient aller faire la lessive à la main. Et moi, quand j'étais ce qu'on appelait une «supérieure», j'avais la lessive tout le lundi matin, chaque quinze jours.» (G. C.)*

*« C'était monotone. Elle était vide, cette vie ! Elle était vide de tout. Tous les jours, il fallait aller à la messe avant le petit déjeuner. Après on allait à l'école, si on peut appeler ça l'école ! Au repas de midi, c'était silence et puis on mangeait ce qu'on voulait bien nous servir. Entre deux, il y avait les corvées. Les locaux étaient assez grands pour nettoyer. Donc, comme ça, ils avaient du personnel gratuit. La main-d'œuvre était sur place. Les nonnes ne se sont jamais sali les mains, ça, c'est sûr ! Et les nettoyages, c'était énorme, ces halls ! Les corridors, qui étaient longs à n'en plus finir, il fallait les balayer avec le bloc.» (L. B.)*

95

*« À part le travail, c'était surtout nous bourrer la tasse pour la religion. [...] On avait juste le droit de discuter pendant qu'on soupait. Mais discuter de quoi, du moment qu'on ne voyait rien ? » (F. P.)*

*« L'internat, c'était vite vu, c'était la prière ; l'école, c'était vraiment secondaire. On nous apprenait le minimum. [...] C'est toujours l'église, la prière, le déjeuner, le travail. Il nous arrivait même de prier en travaillant. Parce qu'en faisant ça, vous ne pensez pas à autre chose, il faut vous remplir l'esprit de prières, de ce qu'on veut vous inculquer, c'est vraiment un lavage de cerveau ! Vous vous levez en priant, vous allez à la messe, vous revenez faire votre lit, vous revenez faire les nettoyages. Après déjeuner, vous nettoyez les corridors, vous nettoyez les toilettes à la main, pas avec une brosse ! Ensuite de ça, vous aviez école jusqu'au dîner. Le seul moment qu'on avait de récréation, c'était entre midi et une heure. On avait le droit de jouer un moment dans la cour ou d'aller faire une petite promenade, toujours encadrées par les sœurs, deux à*

*deux bien sûr. Après l'école recommençait, et après, c'était l'étude jusqu'à l'heure du souper. Et après, on avait encore un petit battement, et c'était dans le lit. [...] Que ce soit avant le repas, après le repas, avant l'école, après l'école, c'est toujours la prière. Et encore une fois la prière avant de se coucher, à genoux au pied du lit. Et puis le pire, c'était le dimanche, parce que c'était la messe basse, la messe chantée, les vêpres, le salut. Et puis le mois de mai et le mois d'octobre, ce n'était pas le chapelet tous les jours en classe, mais c'était le rosaire. Donc les prières, on les connaissait!» (C. S.)*

96

*« Et, vers 11-12 ans, en rentrant de l'école à 11 heures, je devais aller faire les lits à la chambre et à 11 heures et demie, je devais être en bas pour faire la table, mettre la table pour les enfants. Et puis l'après-midi, on allait à l'école et en revenant, il fallait que je nettoie la cuisine, la chambre, tous les travaux internes qu'il y avait à faire. Les autres enfants avaient leurs tâches à eux, dans le jardin, à la cuisine, à la porcherie. Et on avait chacun sa tâche, on était surveillé, on était contrôlé. «Qu'as-tu fait là-bas?» – «Tu n'as pas bientôt fini?» (G. É.)*

## MORNES DIMANCHES ET LOISIRS INEXISTANTS

*« Le dimanche matin, il y avait le culte, après on allait manger. Quand tous les travaux étaient terminés, on allait en bande, par deux, la main dans la main, on allait se promener dans le Jura. C'était ça, les dimanches! Rien d'autre! Il y avait un dimanche par mois où c'était les visites. Ceux dont les parents avaient dit qu'ils venaient restaient à attendre leurs parents, et les autres allaient se promener.» (A. É.)*

*« Une à deux fois par mois le dimanche, on allait faire une promenade quand même. Bien sûr qu'on riait déjà de nous, parce qu'à 15, 16 ans, se donner la main pour marcher dans la rue comme des enfants de 5 ans... » (F. P.)*

« *Le dimanche matin, la salle à manger était décorée de sapin et de bougies et on nous lisait les lettres qu'on recevait de tous les bienfaiteurs.* » (G. C.)

« *On avait une balle et une corde à sauter pour tous les élèves. On n'avait pas de jouets. Je n'ai jamais vu une enfant avec une poupée, même une poupée de chiffon, ou avec une petite dînette, jamais!* » (C. S.)

« *On n'avait pas le droit de rigoler, on n'avait pas le droit de jouer. On restait des journées assises par terre dans la cour, on n'avait pas de ballon, on n'avait pas de jouet. On n'avait pas de lecture. Ça, c'était une grande privation, et, pour moi personnellement, le manque de crayons de couleur. J'aimais beaucoup faire des dessins et j'avais droit à un crayon de couleur à Noël. J'ai bien dit un crayon, pas une boîte! Donc je devais galérer toute l'année avec mes copines qui avaient des paquets, ou de la famille.* » (L. B.)

97

« *On n'a jamais fait de sport. On devait aller se luger peut-être, et quatre ou cinq fois en sept ans, on a fait des courses d'école. Mais pas chaque année, bien sûr! On n'avait pas les moyens.* » (G. C.)

## SCOLARITÉ TRONQUÉE

Une spoliation majeure concerne l'instruction, dont le contenu était minimaliste, surtout lorsque celle-ci était donnée à l'intérieur de l'institution; de plus, elle était souvent sacrifiée au profit des travaux domestiques et de la campagne. Ceux qui étaient placés chez des particuliers ont été parfois encore davantage exploités, l'un d'eux raconte qu'il n'était envoyé à l'école que les jours de pluie, un autre n'a même pas été envoyé à l'école pendant toute une année et par la suite a été privé d'école deux mois chaque année, pour travailler à la montagne durant quatre mois d'été; on lui disait toujours: « Mais quand on est un enfant de l'assistance publique, on travaille, on ne va ni à l'école, on ne s'amuse pas, on n'a pas de vacances! » Les vacances elles-mêmes étaient une corvée de

plus. La plupart racontent aussi la difficulté qu'ils avaient à étudier, le retard scolaire accumulé, tant à cause de leur mal-être intérieur, de la peur constante, qu'à cause de la fatigue physique. D'autres problèmes en lien avec la scolarité seront évoqués plus loin à propos des relations avec l'instituteur.

*« J'avais trop, je ne pouvais pas apprendre. J'avais vécu déjà trop de trucs pour pouvoir apprendre, pour pouvoir être dégage. »*  
(J.-L. C.)

98

*« À 9 ans, j'arrive dans une famille de paysans à Corbeyrier. Là, je devais sortir le fumier avant d'aller à l'école. J'avais une demi-heure depuis le chalet jusqu'au village, pour aller à l'école. Mais je devais sortir le fumier avant d'aller à l'école. J'étais très fatigué, je n'apprenais pas mes leçons, je ne savais rien. Je m'endormais à l'école tellement j'étais fatigué et je pleurais tout le temps, bien sûr. <Pourquoi tu pleures? T'es pourtant bien chez nous. Tu as à manger! Tu sais où dormir!> Voilà, c'est tout ce qu'on me disait. Je pensais à ma petite maman. [...] À l'orphelinat de Vufflens, depuis l'âge de 10 ans, j'allais à l'école du village. Je ne savais rien à l'école, j'étais toujours le dernier en classe, parce que je ne pouvais pas étudier, je n'arrivais pas à étudier... je n'arrivais pas! »* (G. É.)

*« À 9 ans, chez le paysan à Lütisburg, je devais me lever à 3 h du matin. J'ai dû apprendre à faucher, à traire. Il fallait défaire des tas de fumier dans les champs toute la journée. Il fallait de nouveau rentrer pour traire vers 5 h. J'allais à l'école de temps en temps, quand il faisait mauvais temps. <On peut rien faire, tu vas à l'école!> J'étais mauvais élève à l'école. C'était beaucoup l'angoisse, la crainte de tout, j'étais sur les nerfs. »* (A. K.)

*« Pendant une année, je n'ai pas été à l'école parce que, tout simplement, ils n'avaient pas pensé de me mettre à l'école. Et c'est les voisins, les maîtres d'école, qui m'ont vu traîner dans la rue, qui ont dit: <Mais qu'est-ce que ça veut dire? Cet enfant ne va*

*pas à l'école?» Alors, c'est seulement après une année que j'ai intégré l'école primaire de Châtel-Saint-Denis. J'avais bien évidemment de très mauvaises notes parce que personne ne pouvait m'aider. J'avais commencé l'école avec beaucoup de retard et j'avais trop de problèmes personnels, trop de problèmes affectifs.» (G. M.)*

*« Je n'avais pas 11 ans quand on m'a placé pendant les vacances scolaires chez un boulanger de Châtel-Saint-Denis où je travaillais de 6 heures le matin à 7 heures et demie le soir. Dès l'âge de 12 ans, on me plaçait en montagne pour cinq mois. Les gens chez lesquels j'étais placé allaient demander à l'inspecteur scolaire un mois avant les vacances officielles et un mois après. J'étais le seul de la classe. Alors évidemment, c'était pas pour améliorer les choses d'avoir deux mois à trois mois de moins d'école que les autres. Mais c'était comme ça, je n'avais pas le choix ! [...] J'ai payé le prix fort d'être un enfant abandonné.» (G. M.)*

99

*« Au printemps, on allait arracher les pierres dans les champs. On avait un grand train de campagne, il y avait des vaches et des chevaux, il n'y avait pas encore de tracteur. Et puis, on allait arracher les pierres. Ensuite, on plantait les pommes de terre. Ensuite, au mois de mai, il y avait les foins, puis les regains. Là, j'ai très peu travaillé à cause de mon épilepsie, mais tous les autres ont travaillé. Entre-temps, on allait chercher les pives et des écorces pour les fourneaux, des petits fruits, tout ça. Ça, entre l'école et pendant les vacances, c'était la même chose. Au mois d'août, il y a les moissons, les enfants allaient glaner. Ces petits de 6 à 9 ans qui glanaient toute la journée, c'était beaucoup ! Et surtout qu'il y avait énormément d'enfants nerveusement déficients. Le soleil, ce n'est pas très bon pour eux. En automne, on arrachait les pommes de terre et les betteraves. Alors là, quand on avait fini tout ça, on avait ce qu'on appelait notre seul et unique jour de congé, où on pouvait pratiquement faire ce qu'on voulait, manger ou ne pas manger, mais sans sortir de l'institution. Un jour par année ! Et qu'est-ce qu'on était contents ! On l'attendait et on y pensait longtemps à l'avance.» (G. C.)*

« Les vacances, on était quelques-unes sans parents, les nonnes en profitaient. On devait monter nettoyer la maison de vacances et puis après, quand tout était propre, on redescendait nettoyer l'orphelinat ou raccommoder des couvertures, et puis après on remontait. Quand il y avait la promenade, nous on devait porter les sacs avec le pain et puis, pour redescendre, c'est nous qu'on devait porter les bidons de petits fruits. Donc on était tout le temps de corvée! Je suis fatiguée. » (L. B.)

## LE MANQUE DE FORMATION

100 Plus que des privations matérielles, les témoins déclarent surtout avoir souffert du manque d'instruction et du peu d'ouverture professionnelle qui leur était offert. Ils n'ont rien appris, sinon à nettoyer. Ils étaient destinés à devenir des bonnes ou des garçons de ferme. Les promesses faites à l'un ou l'autre de pouvoir suivre une scolarité secondaire n'ont pas été tenues. Il était plutôt question d'être envoyé dans un internat ou chez des particuliers pour travailler. Faire un apprentissage était exceptionnel, d'ailleurs sans pouvoir le choisir, sans être réellement instruits et dans des conditions extrêmes. Lorsque les interviewés ont demandé à avoir plus d'horizon professionnel, celui-ci leur a été la plupart du temps refusé.

« Un peu de français, un peu de calcul, un petit peu de géographie du canton de Fribourg. C'était très restreint. De toute façon, on était considérées comme des gens qui n'avaient aucun avenir. On était faites pour se marier, pour faire des gosses, pour faire des ménages. Donc on ne voyait pas la nécessité de nous éduquer, de nous donner une culture générale qui ne servait à rien. Il ne fallait surtout pas qu'on en sache trop. [...] Ou alors les nonnes nous faisaient croire: « Si tu es sage, si tu montres l'exemple, tu pourras continuer d'étudier, tu pourras faire ceci, tu pourras faire cela. » Alors que ce n'était que des belles paroles, c'était uniquement pour nous acheter. [...] Dans les premières pages de mon carnet scolaire, il y avait des très bonnes notes, c'était ma fierté, mais il ne m'a jamais suivie après Sonnenwyl. » (C. S.)

« À mon mariage, j'ai dit: «Si je marque, je fais une croix, ça va?» Parce que je ne sais pas écrire, on ne m'a pas appris! Ni à lire, ni à écrire!» (F. P.)

« On m'avait promis de faire l'école secondaire à Nyon. [...] Une seule fois à La Maison, on m'a fait choisir quelque chose : d'aller ou de ne pas aller à l'école ménagère, parce que le docteur trouvait que ce serait trop pour moi de descendre à pied et de remonter à pied. J'ai choisi de ne pas y aller. Donc à 15 ans, au lieu d'aller à l'école ménagère, j'ai refait une année jusqu'à 16 ans, c'est tout! Alors, j'ai été à Krattigen dans une pension où j'étais vraiment la pire des filles. Ils avaient eu quelqu'un de bien avant moi qui était aussi de La Maison. C'est vrai que je n'étais pas débrouillarde, je suis lente, je travaillais à la cuisine. On ne m'a pas appréciée, voilà!» (G. C.)

« Je suis restée un peu plus de deux ans à Sonnenwyl. Quand on est venu me chercher, j'étais très contente parce qu'on m'avait fait croire que j'allais passer les examens pour l'école secondaire. Je pars sans rien d'autre que les vêtements que j'ai sur moi. Et là, on me place à Villars-les-Joncs en attendant. Donc vous êtes parachutée là, vous ne savez pas pourquoi, qu'avec la robe que vous avez sur vous et vous ne savez pas ce qui vous attend, vous attendez de passer l'examen. Et puis un beau jour on vient vous rechercher [environ trois semaines plus tard] et on vous emmène à l'autre bout de la Suisse, encore une fois dans un internat qui était entièrement fermé avec des hauts murs. J'avais 14 ans, des filles avaient 17 ans, 18 ans. Il y en avait qui avaient déjà un certain vécu. C'est là où j'ai côtoyé pour la première fois de ma vie des prostituées. » (C. S.)

101

« À 15 ans, on m'a mise en place chez un dentiste, j'étais traitée comme un chien. Après ça (peut-être que je ne répondais pas aux normes de ces messieurs-dames), on m'a encore placée dans un autre foyer. On m'avait mise dans une usine de marrons glacés, et après dans une usine de fils. » (C. S.)

« J'ai moi-même été demander aux aides sociales si on pouvait me financer des études, un apprentissage. J'ai dit : « Quand je travaillerai, vous pourrez me déduire tous les mois quelque chose. » Et là, on m'a fait comprendre clairement que je n'étais pas faite pour étudier. Moi j'étais condamnée à me marier, à faire des gamins, à nettoyer, et c'est tout. » (C. S.)

« Après la maison de correction, j'ai été placée dans une famille en Suisse allemande, il y avait trois enfants. Ces gens étaient braves, ils étaient aussi pauvres que moi. Mais je ne savais rien faire. Comme j'étais Tessinoise, ils m'ont demandé de faire des spaghettis, mais j'étais incapable. On ne m'avait rien appris. Même l'école, je me demande, je me suis souvent demandé si ces nonnes avaient seulement le titre d'instituteur. J'y suis restée peut-être un mois. De toute façon, j'étais perturbée, déstabilisée. [...] Mon dernier placement, c'était dans une famille à Zurich, comme bonne à tout faire. C'est ça l'apprentissage que l'État suisse m'a offert. Je suis restée six mois à Zurich, sans salaire. » (L. B.)

« Après la confirmation, à 16 ans, on m'a dit : « On va te placer chez un paysan. » J'arrive dans cette ferme. C'était tous des gens très bien, des gens honnêtes, corrects, on m'a dit : « Tu seras bien ! Bien entouré, bien entretenu. » Mon patron était juge au tribunal. Alors c'était des gens bien qui allaient tous les dimanches à l'église. Mais pendant qu'ils allaient à l'église, moi je devais étriller les chevaux, cirer les sabots et quand ils sortaient de l'église, alors le patron passait la main : « C'est mal fait, c'est mal brossé ! Il faudra refaire ! » (G. É.)

« J'ai été à l'école jusqu'à l'âge de 15 ans et, heureusement (ça a été ma chance, à cette époque-là il y avait quand même un boom économique), un patron est venu demander à ces gens s'ils étaient d'accord de me mettre en apprentissage de forgeron-mécanicien sur machines agricoles. Ça n'occasionnait aucun déplacement, puisque l'atelier était de l'autre côté de la route. Alors, bien sûr, on ne m'a pas demandé mon avis. C'était ça ou être domestique

*de campagne. Je n'ose même pas penser qu'un jour, j'aurais pu choisir mon métier. Alors, j'ai commencé cet apprentissage, les apprentis partaient parce que les conditions de travail étaient très difficiles. En gros, je faisais quasiment entre 65 et 70 heures par semaine.» (G. M.)*

*« À 18 ans, je suis rentrée chez ma grand-mère, j'ai travaillé dans l'horlogerie un petit peu. Ils ont été d'accord de me donner une bourse pour faire un apprentissage d'employée d'assurance. Ce n'était pas vraiment ça qui m'intéressait, mais enfin, c'était mieux que rien. J'ai eu de la peine à faire mon apprentissage. Je suis à la fois devenue une gamine et puis agressive. J'avais toujours été la gentille fille. J'étais comme une marmite qui bout.» (G. C.)*

## ENTRER DÉMUNI DANS LA VIE D'ADULTE

Le manque de préparation à la vie sociale et professionnelle est flagrant pour ces jeunes contraints de vivre en vase clos, toujours dans une situation de dépendance et d'obéissance. De plus, beaucoup d'entre eux considèrent avoir été exploités, sans recevoir d'argent, ou si peu.

103

*« Quand on sortait de La Maison, on ne savait pas très bien se comporter avec les gens.» (G. C.)*

*« Dans l'atelier, il y avait des rangées et des rangées de machines à coudre, on ne devait faire que des coutures. On faisait le même travail du matin au soir, à longueur d'année. Il n'y a jamais eu d'apprentissage, on ne nous a jamais rien appris. On n'a jamais été rémunérées pour tout le travail qu'on a fait. On nous mettait en atelier, on était rentables. Donc on était toujours une main-d'œuvre gratuite. Et si on avait le malheur de demander quelque chose, on devait s'estimer heureux, à ce qu'on nous disait, qu'on ait un toit et à manger.» (C. S.)*

*« Quand j'ai été catapultée dans la vie, c'était catastrophique ! D'abord je n'avais pas un franc, je n'avais personne vers qui aller,*

*pour m'accueillir. Je n'avais aucune formation, de rien du tout. En plus, j'étais dans un canton où j'ai dû réapprendre la langue, parce que, le français, entre-temps, je l'avais oublié. Qu'est-ce que j'ai fait? Je me suis fait avoir par le premier type en croyant qu'il allait m'aimer pour ce que j'étais. Je ne pensais pas que c'était pour profiter, pour son plaisir. Je me suis retrouvée enceinte et, à l'époque, je me souviens, je travaillais à l'usine métallurgique à Vallorbe. Quand ils ont vu que j'étais enceinte, ils m'ont mise à la porte. Et là, j'ai dû survivre. J'avais gagné, depuis novembre à avril, 390 fr., pour tous ces mois de travail. J'ai dû survivre jusqu'au 19 août, à l'arrivée de mon fils.» (L. B.)*

« À 20 ans, j'ai quitté le paysan. J'avais une petite caisse. Ils me mettaient quand même quelque chose à côté. Il y avait cent cinquante francs. Vous vous rendez compte? Des années de travail comme ça et un petit magot comme ça! Alors, j'ai été acheter un vélo militaire, un vieux coucou pour aller trouver du boulot. Je suis allé me présenter à la grande usine BBC à Baden et puis on m'a engagé tout de suite. Moi je me disais: «Je suis en vacances là! Je peux bouger. Si j'ai quelque chose à demander, on m'explique.» J'ai loué une chambre chez une vieille dame et puis je suis resté là.» (A. K.)

« Un beau jour, j'ai pris la clé des champs. Ils m'ont ramenée, ils m'ont enfermée dans une chambre forte, ils m'ont gardée trois jours dans la nuit complète. Jusqu'à un matin, on m'a dit: «Il y a la directrice qui va venir vous trouver.» Je l'ai entendue arriver, ouvrir la porte, je lui ai flanqué mon coup de pied dans le ventre. Elle est repartie comme elle est venue. Et puis, ils m'ont emmenée chez un psychologue à Fribourg où j'étais déjà suivie régulièrement. Il m'a dit: «Je vais faire le nécessaire auprès de votre tuteur pour que vous partiez, parce que ça ne va pas.» [...] Mon tuteur est venu me chercher et il m'a amenée à Lausanne, il m'a posée avec ma valise: «Débrouille-toi, puisque tu ne veux en faire qu'à ta tête, avec pas un sou en poche, rien du tout.» J'avais 18 ans. [...] Je me suis débrouillée, j'ai pris le journal. J'ai dit:

« Il faut trouver du travail, nourrie, logée ! Parce que si je n'ai pas de logement, je ne peux pas travailler. » Et puis j'ai trouvé une place de serveuse dans un tea-room. J'ai averti ma patronne en lui expliquant mes problèmes et puis je lui ai dit que j'avais un tuteur et qu'il risquait de venir voir si je travaille bien et puis peut-être pour savoir s'il pourra avoir mon salaire ! [...] Il est venu : « Ah ! maintenant que tu travailles, alors il faut me donner ton salaire. » Pendant deux mois, il est venu demander si je pouvais lui donner les 50 francs, soi-disant pour faire mon trousseau. Je lui ai dit : « Je ne te donnerai jamais un sou ! » Il n'est jamais revenu et je ne l'ai jamais revu. Jusqu'à mes 20 ans. [...] Mon tuteur est revenu, juste pour mon mariage. Il est venu m'apporter mon papier comme quoi j'avais 20 ans, que j'étais majeure, et c'est là que j'ai découvert – puisqu'il m'a donné un carnet de banque – qu'il m'avait ramassé 160 000 fr. pour payer mon éducation. Mon père m'avait légué une maison. Et puis, comme il est décédé, bien sûr que mon tuteur l'a vendue. Il a ramassé l'argent. Et voilà, sur 160 000 fr., il m'a donné 200 fr. Il m'a dit : « Voilà ! C'est ton cadeau pour tes 20 ans ! » (F. P.)

105

« Ma dernière place, c'était effroyable parce que j'étais dans l'épicerie du village, où la dame attendait son cinquième enfant. La dernière qui devait avoir 2 ans dormait dans ma chambre. Je me levais à 5 heures du matin et il fallait aller trier les légumes, enlever le pourri des cageots. Ensuite il fallait faire à déjeuner, s'occuper des enfants, faire le ménage. Il fallait tout faire ! Donc j'avais des nuits de cinq, six heures en moyenne, à la condition qu'il n'y ait pas de décès dans le village parce qu'on s'occupait aussi des couronnes mortuaires. Et quand il y avait un décès, les commandes arrivaient et on passait nos nuits à faire les couronnes. Jamais un jour de congé, pas une seule fois. [...] C'était un comble, pour avoir une heure de congé, j'allais à la messe. C'était le seul moment où je pouvais sortir de la famille pour avoir une heure en dehors du boulot ! On me donnait 10 francs par mois pour mes affaires de toilette, des timbres pour écrire. Le reste était ramassé, on n'en voyait plus la couleur. À 16 ans, j'en avais tellement sec,

*j'ai pris un carton de fleurs artificielles avec lesquelles on faisait les couronnes, j'ai mis quelques habits dedans, j'ai demandé de l'argent pour prendre le train et puis je suis rentrée à Fribourg pour aller dans une nouvelle place. Mais là c'était quand même déjà un peu moins dur. J'avais 150 francs par mois. Donc c'était déjà le double de ce que j'avais avant. Alors, ça a été quelque temps, mais le plus effroyable, c'est qu'à Fribourg, une fois que vous aviez été dans ces internats, vous étiez considérée comme des filles perdues. De toute façon on n'avait rien appris, on n'avait pas fait d'apprentissage. On ne savait rien faire. [...] Je n'ai jamais eu un sou, parce que, soi-disant, tout ce qu'on nous reprenait par mois, c'était pour nous faire un petit peu d'argent pour plus tard. Et le jour que j'ai été demander mon argent, quand j'ai eu ma majorité, on m'a répondu que ça avait été pour payer mes placements. Alors qu'on a déduit de la paie de mon père, toute sa vie, 100 francs par quinzaine, pour payer ce que l'État a dû nous payer pour nos placements. Donc à part les 10 francs par mois, j'ai travaillé des années pour l'État sans jamais avoir droit à mon argent! Alors, si ça n'est pas de l'exploitation, je ne sais pas comment ça s'appelle!» (C. S.)*

## VIOLENCES INFLIGÉES

Le climat tendu, l'atmosphère lourde, les conditions de vie difficiles, les privations sous-tendent les fragments de récits déjà évoqués jusqu'ici dans lesquels il était encore peu question des personnes dont dépendaient les enfants ou les adolescents placés. L'attitude, le plus souvent négative à leur égard, des directeurs d'institution, du personnel, des « patrons », souvent des paysans, a marqué les personnes qui ont témoigné. Le ton est donné dès le premier jour.

## ACCUEIL GLAÇANT

*« À 10 ans, je n'en pouvais plus, j'avais trop subi! Alors j'arrive à Vufflens. Le patron de l'orphelinat était là avec son char et son cheval. Alors il me dit: « Ah! c'est toi le gamin? » J'ai dit: « Oui, Monsieur. » – « Tu pisses au lit? » J'ai dit: « Non, Monsieur. » – « Ah! bon, t'as de*

*la chance. Parce que si tu pisses au lit, on te met à la carrée tout de suite.* » – *« Je ne fais pas de pissons au lit, non, non ! » La carrée, c'était une petite chambre où on mettait les indisciplinés.* » (G. É.)

*« À 7 ans, on m'a changé d'orphelinat, j'étais trop grand. Il fallait nous mettre ailleurs. Une sœur m'a amené à Lütisburg. Là-bas, il y avait un prêtre qui m'a dit en arrivant : « On va te dresser cette fois-ci. » J'ai eu peur.* » (A. K.)

## LA DIRECTION D'INSTITUTION ET LE PERSONNEL

Les personnes auxquelles les enfants avaient affaire quotidiennement exerçaient leur domination et faisaient régner un climat d'angoisse, mais il arrivait que l'une ou l'autre soit un peu plus clémente.

*« À l'orphelinat de Vufflens, il y avait 8, 10 enfants et 4 adultes. Le patron était parfois dangereux, le jour qu'il avait bu, parce qu'il nous tapait avec des osiers. À la cuisine, j'avais affaire avec la patronne, une grosse femme qui avait un goitre. Elle me faisait un peu peur. Il y avait aussi deux femmes, c'était les filles de ces gens-là. Alice était très gentille. Mina était assez dure. Je me réfugiais souvent chez Alice, parce qu'elle me donnait des sourires, des gentillesses.* » (G. É.)

107

*« Au départ, on croit que ce sont des bonnes sœurs, comme on les appelle. Et puis on se rend compte très vite que c'est de l'hypocrisie, c'est de la surface, c'est de la domination. [...] Une fois qu'elles avaient bien fait peur aux enfants, qu'elles les avaient fait pleurer, alors, certaines parmi les plus petites, elles les prenaient contre elles, elles essayaient de les consoler. Je trouvais ignoble de punir un enfant et après de le consoler, une fois qu'on l'avait puni, qu'on l'avait tapé ou qu'on l'avait enfermé. Je me rappelle que ma petite sœur était tout heureuse de se retrouver dans les bras des sœurs quand elle avait été enfermée, qu'elle avait hurlé de peur pendant des heures. Je me suis rendu compte par la suite du traumatisme qu'elle avait subi à cette époque-là.* » (C. S.)

« Je n'ai aucun bon souvenir de ces nonnes. Je n'ai pas trouvé une seule nonne qui s'est une fois préoccupée de moi. Je pense que c'était un mot d'ordre. Il n'y avait pas de pitié. Comment se fait-il qu'il n'y ait pas une seule sœur qui soit intervenue, ne serait-ce qu'une sur toute l'équipe, qui aurait dit: « Non, là on va trop loin! » Elles criaient sans arrêt. Par exemple, pendant qu'on épluchait les pommes de terre, elles disaient l'Ave Maria et je ne sais pas comment elles arrivaient à rattraper l'Ave Maria en nous faisant une remarque. Elles continuaient leur prière. On les rendait folles de rage, elles s'acharnaient. Elles étaient là toute la journée avec les bras croisés, elles nous surveillaient du matin au soir. C'est peut-être pour ça que, dans mes dessins, il y a sans arrêt des yeux. On était surveillés comme si on était en prison. » (L. B.)

« Le directeur disait les messes à l'orphelinat et c'était le Père fouettard. » (A. K.)

108

« Le home accueillait des enfants pendant des périodes de vacances et j'étais la seule enfant qui restait en permanence dans cette institution. Mon père s'était remarié avec une femme très orgueilleuse et très égocentrique, qui donnait des instructions à la directrice de pensionnat, en disant qu'elle n'acceptait pas la faiblesse, qu'elle n'acceptait pas la médiocrité. J'étais dans une ambiance qui était tellement sévère, tellement restrictive, qui était parfois très agressive à l'encontre d'une petite fille. C'était toujours coupé par des brimades, des appréhensions, des pipis dans les culottes parce qu'on a peur, par ces cauchemars qu'on fait la nuit, ... ma vie n'a jamais été faite de récréations. » (M. S.)

Plusieurs parlent en termes forts des mêmes « tantes » et du même directeur. L'un des témoignages suggère que ces personnes reproduisaient le climat qu'elles avaient elles-mêmes subi.

« Il y avait une dame qui s'appelait Tante Judith. Elle n'était pas méchante, elle ne nous a jamais battus. Mais il y en avait une autre... Sinon, on était surveillés par des hommes, j'en ai

*connu 4 ou 5 pendant les neuf ans où j'ai été à l'orphelinat. Il n'y en a qu'un qui ne nous battait jamais. Le directeur, c'était un type... un fou, on ne peut pas dire autre chose. Je suis très étonné que ce monsieur soit mort de mort naturelle. Beaucoup d'enfants, surtout du côté des garçons, ont souhaité de pouvoir lui régler son compte. Je vous promets que moi franchement, souvent, j'y ai pensé. Souvent, j'ai regretté de ne pas l'avoir fait.» (A. É.)*

*«De 9 à 12 ans, c'était l'horreur à cause d'une tante qui s'occupait de la cuisine, une Suisse allemande terrifiante qui était d'une dureté incroyable. Les enfants du service des moyens, âgés de 9 ans environ, devaient aller peler les légumes tous les jours après l'école. Si on n'avait pas fait le nombre de pommes de terre, si on avait, avec de mauvais couteaux, coupé des trop gros yeux ou des pelures trop grosses, on nous les faisait manger. Les enfants étaient assis sur des tabourets et pelaient leurs légumes. Elle avait un bâton pour taper sur les têtes, surtout les têtes rasées des garçons. Puis, elle les mettait à genoux sur un petit banc, ils devaient lever les bras. Je ne la satisfaisais pas, j'étais trop lente, je travaillais mal. Je n'avais jamais travaillé avant. On n'avait pas de serpillière, on avait des espèces de pattes, en nettoyant je faisais ce qu'on appelle des traînées. Je n'arrivais jamais à satisfaire. Je n'arrivais pas. Toute la journée! J'avais peur. Mais on n'était qu'un mois à la cuisine. Après, on changeait de service, c'était un peu plus doux ailleurs quand même. À l'âge de 10 ans, je suis entrée dans ce qu'on appelle la grande école. Alors, la terreur a aussi augmenté, parce que la maîtresse était extrêmement sévère.» (G. C.)*

109

*«Je me suis attaché à Tante Marguerite. [...] J'avais un petit bout de jardin d'un mètre carré. C'était mon bonheur d'aller planter des graines qu'elle nous donnait. On allait faire des promenades. Mais après, quand j'ai pris l'école, ça a été la souffrance, parce que l'autre «tante», l'institutrice, était hyper-méchante. Elle tapait! Elle avait la haine!» (J.-L. C.)*

« La mère du directeur était très sévère, les anciens nous l'ont dit, puis il y a eu une cousine de celle-ci qui était extrêmement hautaine, froide, méprisante, elle ne s'est jamais occupée des enfants. Le directeur que les enfants ont beaucoup détesté avait toujours un air tragique. Il avait été élevé par sa mère qui avait dirigé l'orphelinat, mais à 9 ans, il avait dû quitter sa mère pour aller au collège à Lausanne. Il ne voulait pas faire ce collège, il ne voulait pas être instituteur. Je crois qu'il aurait aimé être paysan, enfin diriger un train de campagne. On l'a obligé à être directeur et il n'était pas capable de le faire, et je pense qu'il le ressentait. [...] C'était des gens très sévères qui, eux-mêmes, avaient été élevés extrêmement sévèrement. La tante qui nous a élevées par exemple, elle a été en place à 12 ans chez des cousins paysans, où elle n'était pas très bien traitée. C'est le moins qu'on puisse dire. En plus, elle était sourde. Elle avait le soin des lessives de 100 personnes. Elle n'avait jamais de vacances, jamais de congé non plus. Une tâche pas possible! Pour finir, on s'aigrit. Moi, je crois que je serais devenue la même chose, donc je ne peux pas leur jeter la pierre. Cette tante est morte quand j'avais à peu près 12 ans. Elle est morte devant le fourneau. Le directeur nous a menés vers elle en nous disant : « Voilà, vous l'avez tuée! » Pour moi, sa mort a été un soulagement, mais j'en avais une telle peur! » (G. C.)

Quant aux patrons paysans, il en sera davantage question à propos des violences physiques infligées, mais il apparaît qu'il s'agissait pour eux plutôt d'avoir un peu d'argent ou de la main-d'œuvre que de prendre soin d'un enfant.

« Ils n'avaient pas d'enfants. J'ai su après qu'ils ne pouvaient pas avoir d'enfants. Mais j'ai l'impression qu'ils avaient pris un enfant comme on prend une vache en pension, comme on prend un animal. Ça m'avait beaucoup frappé, même en tant qu'enfant à 7 ans, que rien n'avait été préparé, même pas le lit dans lequel je devais dormir quelques heures plus tard, il fallait transporter un vieux grabat du galetas. [...] Ce qui comptait, c'était la pension que leur versait chaque mois le service social de l'État de Vaud,

*et franchement je crois, rien d'autre. [...] Je sentais bien que j'étais de trop! On me disait: «Ta mère t'a abandonné, tu n'as pas de père! Que vas-tu devenir? Qu'est-ce qu'on va faire de toi?» (G. M.)*

## CORPS FRAPPÉ, MAUDIT, ABUSÉ

Qu'ils aient été placés en institution ou chez des particuliers, les témoins qui racontent leur enfance ont le souvenir d'avoir été punis physiquement, fréquemment et de manière disproportionnée ou incompréhensible. Ils ont été giflés, fessés, battus, fouettés, enfermés. À la douleur, s'ajoutait l'humiliation de la nudité infligée par les responsables qui par ailleurs semblaient obsédés par les éventuelles familiarités intimes entre enfants. Certains ont subi des coups d'une violence extrême imposés avec acharnement, jusqu'à l'évanouissement. À force d'être tapés, ils ont appris à ne plus pleurer. D'autres violences relatives au corps, dont les implications morales sont graves, ont aussi été infligées (énurésie punie, règles féminines occultées, abus sexuels).

111

*« On devait se tenir à genoux sur les seuils. Il y avait aussi les coups, les claques. Quand on était appelée chez une bonne sœur, on devait se tenir toujours avec les mains derrière le dos. On n'avait pas le droit de les regarder, on nous interdisait de lever le regard parce que si on les regardait on était des sales malhonnêtes, des effrontées. On devait toujours avoir le regard baissé devant elles. Ce qui fait que quand on prenait une claque, on ne la voyait jamais arriver. [...] Le plus terrible, c'était l'enfermement au sous-sol où il y avait des crapauds et des rats. L'interrupteur était à l'extérieur, ce qui fait que les enfants qui étaient enfermés dedans n'avaient aucun moyen d'avoir une lumière. [...] Je travaillais à la buanderie, on a voulu me faire nettoyer des seilles entières de serviettes hygiéniques usagées. On m'a donné un bâton avec une sorte de cloche en fer. Et j'ai refusé de faire ça. Alors là, on vous empoignait, on vous tapait comme il faut et vous étiez enfermé pendant un bon nombre de jours. Le seul avantage du cachot, c'est que vous n'aviez pas la messe à 6 heures du matin. » (C. S.)*

« Je recevais beaucoup de coups et particulièrement en fin de journée où mon <oncle> était passablement pris par l'alcool. Je ne me souviens pas d'avoir passé un seul dimanche sans avoir été tabassé. Tout venait de moi, c'était toujours de ma faute, j'étais vraiment le souffre-douleur de la maison. Je ne pouvais pas ouvrir la bouche, parce que tous mes mots étaient mal interprétés, étaient déviés. Chaque fois que j'ouvrais la bouche, c'était une occasion de me taper dessus. » (G. M.)

« Depuis le matin, on avait toujours peur de faire une gaffe, parce que la moindre chose... elle prenait le bâton derrière l'ardoise et tout le monde avait droit à un coup sur la tête. Sans demander qui a parlé... De toute façon, on n'aurait pas dit, entre nous. Elle le savait, c'est pour ça que tout le monde avait droit à son coup de bâton sur la tête. » (L. B.)

112

« On devait se déshabiller, on devait aller devant vers le grand pupitre, tout nu. Et puis on voulait se cacher, on ne voulait pas montrer notre zizi. On devait se tourner pour que tout le monde le voie. <Ne mets pas tes mains devant!> Je me rappelle les voix des gamins, donc c'était vulgaire, c'était méchant. [...] Ceux qui ont fait le plus de mal et ceux qui dirigeaient la maison, c'était les surveillants. C'était eux qui donnaient la discipline. Ils nous tabassaient pour un oui ou pour un non. C'était un jeu pour eux. [...] C'était le soir, devant tout le monde, au pied du lit, on devait se désaquer et puis on devait se tourner. C'était violent! Il n'y avait pas moyen de se défendre! » (J.-L. C.)

« Ma tâche était de transporter du bois; je revenais de là où il y avait le bois et je passais devant la fenêtre de la classe, c'est le directeur qui faisait l'école, il faisait des corrections. C'était l'hiver, tout à coup un bloc de neige glacée est tombé du toit, j'ai crié de peur. Il est sorti, il a dit: <Qui a crié?> Il m'a enlevé la hotte et il m'a amené dans l'école et il m'a fouetté avec une pelle à feu. Plus il nous battait, plus on criait. Plus on pleurait, plus il nous disait: <Tant que tu pleures et tant que tu cries, je frapperai!>

Alors, pour finir, on serre les dents pour ne pas crier, pour ne pas pleurer, pour qu'il arrête... et il continuait quand même. Une autre anecdote, c'était un mercredi, les travaux manuels. Il y avait un nouveau. En face de moi, il y avait le pupitre du directeur. Il a dit: «Tu t'appelles comment?» Il a répondu «Comment» [c'était son nom]. – «Comment? Ton nom de famille?» Et il avait un bâton. «Comment?» Il lui tapait sur les épaules, sur la tête et tout! Répète ton nom! On ne pouvait rien dire, nous, on était tout petits. Et le pauvre qui pleurait, qui hurlait... «Arrête!» – «Tu t'appelles comment?» – «Ben, Comment!» Et après, quand il en avait assez de le frapper, il l'a tiré comme ça, il l'a placé sous le bureau, et de temps en temps, paf! il lui donnait un coup de pied. Ça, c'était dégueulasse, sans compter tout le reste.» (A. É.)

«Vers 8 ans, j'ai discuté en cachette avec la petite sœur de mon meilleur copain à l'orphelinat, on discutait de son frère, des trucs comme ça. Et puis le soir en rentrant, le directeur m'a dit: «T'as touché cette fille!» J'ai dit: «Mais non!» – «On t'a vu, tu mens! Je t'en fous une!» Il a poussé jusqu'à ce que je dise oui, mais j'étais innocent. Il m'a dit: «Tu vas te coucher ce soir, demain tu viens de bonne heure! Tu vas prendre une douche et après tu viens en bas à la cordonnerie.» Il y avait une table, il m'a foutu dessus! Ah! là là! Il ne pouvait plus taper parce qu'il avait le cœur malade, alors il a mobilisé des hommes, du personnel, ils sont venus à quatre, ils me tabassaient avec des bâtons. Puis il a dit: «Tu ne cries plus ou je te donne encore 40 coups!» Ils me tenaient les pieds, les bras, je pouvais pas bouger. «Tapez maintenant!» Ça faisait mal partout et les sœurs, elles me mettaient de la pommade pour pas qu'on voie les bleus. Quand des parents venaient, ça faisait mauvaise impression. Les sœurs, les prêtres, ils punissaient, même si c'était pour rien. Vous ne saviez pas pourquoi, mais eux ils savaient. [...] Le directeur a inventé une machine à tabasser. J'en ai fait l'inauguration, je crois, j'avais 9 ans. Il m'a dit: «Moi je ne peux plus tabasser, j'ai un remplaçant! Tu vas voir comment ça fonctionne!» C'était un poteau avec une roue et puis il y avait des bois, on pouvait les faire tourner toujours plus vite. On était

*attaché, impossible de bouger avec cette machine. Ça, c'était terrible! Je ne sais pas qui y a pensé, est-ce qu'il est encore vivant?» (A. K.)*

*« On nous interdisait de pleurer. C'était interdit de pleurer, parce qu'on nous battait si on pleurait. Après, vous apprenez à ne plus pleurer. [...] J'étais tellement battue! Il y a eu une fugue de plus, ou de trop, je ne sais pas comment il faut dire ça, et là, je me souviens qu'ils ont dû faire appel à un médecin, qui a dû me réanimer. Et après, ils ont décidé de m'envoyer à Villars-les-Joncs, à Fribourg. » (L. B.)*

Un récit évoque cependant des méthodes plus clémentes dans une institution plus officielle.

114

*« J'ai fait une année et demi à la maison de correction de Serix, mais, à côté de l'orphelinat de Burtigny, c'était vraiment le paradis! J'ai de bons souvenirs. C'étaient des gens humains, compréhensifs, des surveillants qui n'avaient jamais un geste incorrect ou même une simple gifle. On avait des coches, 10 coches par semaine. Alors, si on faisait un petit travail à côté, on touchait 5 coches, 10 coches, si on faisait une petite bêtise, on nous en enlevait une. Après, tous les samedis, on nous réunissait, si on avait 10 coches, c'était bon. Si on en avait 11, 12, toutes les coches au-dessus de 10, on nous donnait un caramel. Toutes les six semaines, si on avait les 60 coches, on avait une plaque de chocolat, plus un caramel pour ce qui dépassait, si on en avait 70 ou 80, alors on recevait 20 caramels de plus. Jamais battu, ni par le directeur, ni par les surveillants. Le travail était récompensé. Il y avait une piscine. Le surveillant avait fait les scouts, il était très gentil ce monsieur. » (A. É.)*

Si la nudité était utilisée par certains pour humilier les enfants punis, d'autres aspects touchant au corps étaient stigmatisés. Ainsi l'énurésie était cruellement réprimée, l'idée de toucher ou de voir son propre corps en s'habillant ou se lavant était honteuse, l'apparition des règles féminines était abjecte, l'éducation sexuelle impensable.

« Il y avait beaucoup d'enfants, surtout l'hiver, qui faisaient pipi au lit. Un gosse faisait pipi toutes les nuits. Et tous les matins, il recevait sa fessée. On le voyait partir. Il remontait comme si rien ne s'était passé. Et nous, on savait qu'il dégustait. » (A. É.)

« Le matin, au lever, c'est la terreur... En tout cas, en ce qui me concernait, c'était la terreur. Je pense que pour d'autres aussi. Il se trouve que j'avais des amygdales et je ronflais la nuit. Bon, souvent j'étais réveillée en pleine nuit à coups de gifles par les nonnes, parce que je dérangeais la chambrée, je dérangeais tout le monde. Je dormais la bouche ouverte et je bavais dans mes draps. Et le matin, j'étais terrorisée, je regardais dans mes draps si j'avais une tache. Et, des fois, il y avait une tache de bave et on assimilait ça au pipi. Et alors, on avait droit, toute la journée, dans le hall central avec le drap sur la tête. » (L. B.)

« On avait chacune un petit casier, dont on n'avait pas la clé, et un petit lavabo. On devait se laver là-devant, on devait faire notre toilette sous la chemise de nuit. Donc on n'avait jamais le droit de se déshabiller, ne fût-ce qu'un petit peu pour se laver. L'intimité, ça n'existait pas. » (C. S.)

115

« Si on avait vu que vous étiez en train de vous toucher, ou même de vous gratter les seins pour une raison ou pour une autre, vous étiez possédée par Satan, vous étiez une fille sale, ça ne se faisait pas, on ne se touchait pas. On ne nous a jamais parlé de sexualité. Moi j'ai eu mes règles à plus de 14 ans. Quand je me suis rendu compte le soir en faisant ma toilette que mon gant de toilette était plein de sang, je ne savais pas ce qui m'arrivait. J'ai remis ma culotte sous ma chemise de nuit, je me suis couchée et le lendemain matin, je baignais dans mon sang. Les copines m'ont dit : « Il faut appeler la sœur, qu'on te donne des serviettes hygiéniques. » J'ai dit : « C'est quoi, des serviettes hygiéniques ? » C'est après que j'ai su ce que c'était. [...] À 16 ans, je ne savais pas ce que c'était un homme, je ne savais pas quels rapports il pouvait y avoir entre un homme et une femme. On ne savait pas ce

*qu'était une grossesse, comment on faisait un enfant, on ne savait pas! Ou alors par telle fille qui croyait mieux savoir que les autres, qui nous racontait. Mais c'était très vague.» (C. S.)*

*« Pour les règles, c'était les copines qui m'ont dit que ça arriverait. Et je me souviens, j'étais encore à l'orphelinat quand c'est arrivé. J'ai été chez la lingère, parce qu'à l'époque, c'était des serviettes en tissu et quand je lui ai demandé des serviettes, je me suis retrouvée à trois mètres sur le derrière! Elle m'a envoyé une gifle et là, j'ai compris qu'il ne fallait plus jamais... Il valait mieux aller les faucher, les serviettes. Pourquoi? Ça fait partie de la vie. Elles devaient être réglées comme nous, ces femmes!» (L. B.)*

116 De plus, certains, filles ou garçons, ont subi des atteintes à leur intégrité sexuelle imposées par des personnes dont ils étaient dépendants (paysan, religieuse, prêtre, directeur et surveillant) et dont ils recevaient en échange quelque faveur. Il leur est très difficile d'en parler, le sujet n'est parfois que très discrètement évoqué, avec une gêne immense. L'un d'eux a d'ailleurs été quotidiennement abusé pendant une longue période.

*« Il y a quelque chose de mon enfance qui n'est pas encore sorti. [...] Je ne sais pas parler des trucs comme ça. On avait des douches. J'étais déjà développé quand j'étais jeune, j'étais costaud. La sœur disait: « Vous êtes normal? Est-ce que vous avez des parties? Il faut voir si c'est normal, pour donner un rapport au docteur.» Elle touchait. Evidemment, ça devenait... ça devenait un peu tendu... (il fait signe de se taire). C'est trop difficile à dire, oui. Mais ça m'a marqué!» (A. K.)*

*« Pendant que j'étais en pension, j'ai été abusée depuis toute gosse par le paysan où j'allais travailler. Une infirmière, qui venait régulièrement à la pension pour les enfants, a commencé à faire ce trafic avec le paysan. Il m'attirait dans les bois, il me baissait les culottes, des trucs comme ça... avec l'infirmière. Alors en récompense, elle me prenait des week-ends. Elle me disait: « Si tu dis ça*

*à la tante, tu ne pourras plus venir, tu n'auras plus de légumes, tu n'auras plus de viande, tu ne pourras plus faire du vélo.» Je me demandais pourquoi on m'interdisait de le dire. Mais bon je ne disais rien, parce que je ne voulais pas être privée de ces petits trucs que j'avais rarement. J'ai toujours gardé ça pour moi.» (F. P.)*

*«J'allais faire de la gymnastique particulière, il appelait ça comme ça, le directeur. Carrément le directeur! Et je me sentais protégé. Il me changeait de shorts, il me mettait des shorts assez larges, mais je n'ai jamais eu de rapport sexuel avec ce mec. Seulement, je savais ce que c'était, parce qu'il me le montrait bien. Il me mettait ma tête entre ses parties et puis je sentais bien que c'était dur! Ça ne sentait pas bon. J'avais besoin qu'on me reconforte, en fait.» (J.-L. C.)*

*«L'autre surveillant, avec lui j'ai eu des gros problèmes. Lui, il m'avait tapé au début. Mais après, il ne me tapait plus, il venait me chercher dans le lit. La relation que j'avais, elle ne m'était pas utile, mais elle me laissait tranquille. À ce moment-là, je devais avoir 13 ans, j'étais obligé de passer dans son plumard, complètement. D'abord, il me traitait de petite fille, de gonzesse, et un jour il me dit: «Je vais t'apprendre à faire des enfants.» J'ai été confronté à cette espèce de saloperie, d'un garçon qui se fait brutaliser par un mec, qui est mon surveillant, que je dois aller me confesser à un mec qui est aussi pervers que lui, et que je dois donner des noms: avec qui on aurait fait ci ou ça. En fait, c'était vraiment nauséabond! Là-bas, on a bousillé ma vie. [...] J'ai vécu encore pendant un an en présence du mec qui m'avait violé je ne sais pas combien de fois.» (J.-L. C.)*

117

## SOLITUDE, CULPABILITÉ, RÉVOLTE

Manque d'affection, rudolement et rejet des autres se retrouvent dans tous les témoignages. Cette souffrance se manifeste par beaucoup d'émotion dans les interviews. La peur, la solitude, l'absence ou la perte de personnalité et du goût de la vie, ont été ressentis par tous, à des degrés divers

pendant toute l'enfance. Hantés par cette idée négative d'eux-mêmes et de leur famille qui leur était martelée sans cesse, ils ont réagi par la colère, l'insoumission, la fuite dans un monde imaginaire ou l'esprit de révolte pour survivre. Pendant l'enfance et plusieurs années après, un sentiment de culpabilité s'enracine chez ces personnes malmenées et méprisées qui se demandent sans cesse pourquoi elles suscitent un tel traitement. Un état dépressif s'est installé pour certaines, avec des idées ou des tentatives de suicide.

118

*« On n'avait pas voix au chapitre, on était là pour obéir. On avait été placées, on devait déjà être contentes qu'on nous donne à manger. [...] Ce sont des gens qui nous parlaient de bonté et d'amour à longueur de journée, mais c'est des mots qui n'avaient plus de sens. Est-ce qu'ils étaient contraints par les autorités à se comporter comme ça envers nous? Mais je crois que si vous avez un petit brin d'humanité dans votre cœur, vous ne pouvez pas être méchant avec des gamins qui ne vous ont rien fait, même si on vous demande de l'être. Donc c'est pour ça que j'en veux autant aux autorités qu'aux religieuses. Parce que cela ne leur coûtait rien d'être un peu gentilles avec nous, d'avoir un peu de cœur, de remplacer l'absence des parents, de nous donner un peu d'affection. Il n'y a jamais rien eu! » (C. S.)*

*« J'ai le souvenir d'une femme masculine, pas maternelle, pas charnelle. Je crois que quand un enfant est placé dans une institution, il a besoin de toucher, il a besoin de bras, il a besoin de protection. » (M. S.)*

*« Je suis resté trois ans et demi à l'orphelinat, jusqu'à 14 ans. Il fallait le faire! Parce que là, il n'y avait pas d'affection, pas d'affectivité, on te prenait pour un numéro! » (G. É.)*

*« Je ne me souviens pas, de l'âge de 7 ans à 20 ans, qu'on m'ait tout simplement embrassé une seule fois. C'est le manque d'affection, c'est ma solitude, c'est le rejet des autres. » (G. M.)*

Les enfants n'étaient pas considérés comme des interlocuteurs, on ne répondait pas à leurs questions, ils étaient invectivés, injuriés.

« Je n'ai pas de souvenir de coups, à l'orphelinat de Fribourg. Là, je n'ai pas été battue. Par contre, si on posait des questions, on ne nous répondait pas. Ça veut dire qu'on ne nous considérait même pas comme des humains. Pourquoi ce silence ? » (L. B.)

« À l'orphelinat, on était comme des bêtes. On ne nous parlait pas. Si les nonnes ouvraient la bouche, c'était pour crier, pour nous insulter. » (L. B.)

« J'étais très bas, je pleurais tout le temps. Chaque fois que quelqu'un me posait la question, je pleurais. Je n'arrivais pas à expliquer à un homme ou à une femme qu'ils ne comprenaient pas à quel point leur vie était tellement fabuleuse, entourés de parents. Moi je ne connaissais pas ça. J'ai jamais entendu « mon chouchou », « mon amour ». Toujours « charogne », « salopard », et je suis quand même encore là ! » (A. K.)

119

Ils vivaient dans la crainte et avaient le sentiment d'être abandonnés.

« J'avais peur, je vivais dans une crainte continue. J'avais peur de vivre. Je regardais ces gens, je regardais mes amis [les autres enfants], je regardais ces gens qui nous contrôlaient, qui nous regardaient avec méfiance et tout ça, et qui nous faisaient travailler... Il fallait y aller ! » (G. É.)

« Tout ce temps, c'était une angoisse. Il fallait continuer à vivre dans l'angoisse toute ma jeunesse. » (A. K.)

« Le plus dur, c'était le fait d'être battu et surtout qu'on ne savait jamais si on faisait bien ou si on faisait mal. Alors il faut dire que, tous, on était sous la crainte. » (A. É.)

« Chez les paysans, c'était toujours des méchancetés, des reproches, des coups. Moi, je me disais : « Est-ce que je vais mourir là, ou bien ? C'est pas possible ! » (A. K.)

« Mais voilà, les gens étaient très rudes. On n'était pas des leurs. Je me souviens quand je n'ai pas été adopté par ces gens-là, ils me disaient : « Mais tu n'es pas de mon sang ! Tu ne peux pas revendiquer ça ! » Je ne le leur demandais d'ailleurs pas. Je n'étais à personne. » (G. M.)

« Ce qui m'a toujours manqué, c'est l'affection d'une famille, d'avoir un papa, une maman. Je n'ai quand même pas eu une vie normale, par rapport aux autres. Encore maintenant, je me rends compte, quand je vois les autres me dire : « Je vais voir mon papa, ma maman. » Moi, je ne peux pas en dire autant ! Je me dis : « Je suis dans le vide, c'est le néant ! » (F. P.)

« J'avais soif de lecture parce que je voulais savoir où j'étais. Je voulais savoir ce qui se passait autour de moi, qui j'étais, pourquoi, toutes ces questions-là que je me posais moi-même : « Pourquoi tu es là ? Parce que tu n'as pas de parents ? On t'a oublié ? Tu n'es pas un garçon aimé ? On ne sait pas t'aimer ? Et pourtant, je ne suis pas un garçon méchant. » J'étais malheureux, ça développe un sentiment d'amertume, une angoisse, un tourment, un chagrin. J'avais une peine terrible à supporter tout cela, parce que j'étais un enfant sensible, j'avais besoin qu'on me sourie, qu'on me parle, qu'on me donne un peu d'espoir, un geste gentil, un sourire... Jamais ! » (G. É.)

120

Ils se trouvaient écartelés entre une agressivité croissante et une culpabilité pesante.

« Je devenais agressif. Je n'agressais personne, mais si on me touchait la figure... Quand on est traité de cette manière-là, je peux vous dire sincèrement, on sent une révolte, je pourrais tuer les gens. Oui, à ce point-là. Mais je n'ai jamais tué. Ça sort jusqu'au bout des ongles, la rage. Je suis content que je n'ai jamais fait un drame, j'ai pu surmonter cet obstacle-là. Et pourtant j'étais prêt à... En pensant à ce passé, je vois noir. Ça n'est jamais arrivé heureusement. » (A. K.)

« Chaque sœur nous mettait des notes. Moi, de toute façon, que je me conduise bien ou mal, je n'en avais rien de plus à la fin du mois. On m'avait promis : « Il y aura quelqu'un qui viendra vous trouver, vous pourrez sortir une fois, un dimanche par mois, vous promener... » Alors, belles promesses, je n'avais quand même rien au bout. Alors je ne me donnais plus de peine, je répondais à tout ce que je pouvais répondre, tout ce que je pouvais mal faire, je faisais exprès. Plus j'avais de punitions, plus j'étais contente. Je pense que c'était une façon de commencer à montrer que je n'allais plus me laisser faire. Elles avaient de la peine, pour finir, à me supporter. » (F. P.)

« La haine monte en soi ! La révolte ! Parce qu'ils arrivaient même à nous culpabiliser. Alors là, c'était une occasion de sortir en promenade, mais c'était pour faire pleuvoir, parce que s'il ne pleuvait pas, c'était de notre faute ! On devait faire des kilomètres à pieds nus pour faire pleuvoir, qu'ils nous disaient ! Parce que Dieu allait faire pleuvoir ! » (L. B.)

121

« Mes parents avaient fauté, moi j'étais aussi considéré comme coupable, il fallait que je coûte le moins possible à la société. On me plaçait comme ça avec une pension dont le montant était minimum. » (G. M.)

« Je culpabilisais de ne pas faire partie d'une famille normale. » (M. S.)

## RELATIONS AUX AUTRES ENFANTS

Les adultes tentaient de ruiner la solidarité entre les enfants, de les dresser les uns contre les autres, d'empêcher les amitiés suspectées d'être malsaines. Des privilèges accordés se payaient par l'animosité des camarades, tandis que la mésentente faisait que l'un ou l'autre se réfugiait dans son coin.

« On se tenait toujours groupées ; quand il y avait une sœur qui se fâchait et quand on était privées de nourriture, il y en avait qui

*allaient chaparder du pain, et on se le partageait. Donc, on était obligés de voler pour manger. Mais nous, on était solidaires entre nous. [...] On avait des copines et on s'attachait à nos amies. Les nonnes faisaient tout pour nous séparer. C'est plus tard, une fois adulte, que j'ai compris. Elles nous assimilaient à des lesbiennes. Pourquoi elles n'acceptaient pas qu'on ait une amie, alors qu'on n'avait personne d'autre! On ne savait même pas que ça existait, d'être lesbienne! C'est là qu'on voit que ces femmes étaient perverses. Non seulement, on n'avait pas d'instruction, on était privé de lecture, privé de nourriture, par contre, pas privé de coups. En plus, elles nous privaient d'une amitié qu'on pouvait avoir avec nos amies.» (L. B.)*

122

*« On essaie d'avoir des bonnes copines, on était contente quand on pouvait se promener bras dessus, bras dessous. Mais on nous interdisait de se sentir proche de quelqu'un. Il fallait qu'on soit seule pour pouvoir mieux nous dominer. Il ne fallait surtout pas que les filles se mettent ensemble pour pouvoir faire front.» (C. S.)*

*« Il y avait des disputes entre les unes et les autres parce qu'on apprenait la délation. On prenait une élève, on la questionnait pour qu'elle raconte des choses sur les autres. Les sœurs disaient: <Tu sais, si tu me dis ça, tu seras récompensée.» (C. S.)*

*« Cette maîtresse très sévère m'a beaucoup aimée, elle disait que j'étais une bonne élève. Je l'ai aimée avec beaucoup de crainte, quand même, et je devais m'occuper de ses propres affaires. Les filles la détestaient. Je me suis beaucoup accommodée avec elle finalement. À ce moment-là (j'avais 15 ans), j'avais des privilèges que les autres n'avaient pas, comme de recevoir un petit morceau de saucisse alors qu'on n'avait jamais de viande. On avait un culte chaque jour, on devait lire la Bible et prier. Quand j'ai été plus grande et que je devais diriger moi-même ce culte, j'avais ordre de donner les noms de celles qui ne priaient pas à haute voix, ce que je n'ai jamais fait. Mais ces privilèges m'ont beaucoup coûté, par rapport aux autres, ça m'a valu beaucoup*

*de déboires avec mes propres camarades. À cette époque, je n'ai pas su refuser.» (G. C.)*

*« Le dimanche, je ne sortais jamais avec les autres, je ne voulais pas sortir avec eux, parce qu'on se chicanait, on était toujours en train de se critiquer. Alors moi j'avais un truc pour ne pas aller. Je tardais de faire ma vaisselle. « Georges, tu viens avec nous ? » – « Non, j'ai encore toute ma vaisselle ! » Alors je partais seul me promener. Seul, pour pouvoir réfléchir, penser, méditer, observer. J'allais retrouver mon arbre, je lui parlais de ma vie. Il me semble qu'il écoutait... C'était mon seul ami ! Je lui disais : « Mais, dis donc, on t'a cassé une branche ! On t'a mutilé, t'as fait une bêtise ? » – « Non, c'est le vent. » – « Ah ! ça me console ! » Je l'excusais toujours. Et puis je le touchais, j'aimais bien le caresser. « Tu ne me parles pas, mais je sais que tu me comprends. » (G. É.)*

Les enfants étaient traités différemment selon leur statut, ceux qui n'avaient personne à l'extérieur étaient plus exposés que les autres.

123

*« À Noël, il y avait une montagne de paquets. Ceux qui n'avaient pas de parents, ils avaient des petits paquets. J'en avais ouvert un, c'était un chapelet. Qu'est-ce que j'allais foutre avec ça ? Mon copain aussi. Ceux qui étaient riches, ils avaient des plaques de chocolat, des vêtements, des biscuits. Nous, on avait une orange, une pomme. Je me suis retourné et j'ai piqué une plaque de chocolat. » (A. K.)*

*« Il y avait quand même plus de 100 Suisses allemands qui venaient chaque année apprendre le français, et nous, les orphelins, on était plus de 100, 150 enfants. Les autres payaient leur pension, nous, on était des orphelins placés par l'État. On nous le faisait bien sentir. » (J.-L. C.)*

*« Un enfant tout seul, si on menaçait de le tabasser, il allait se plaindre où, ce garçon ? Ça sortait pas des murs de l'orphelinat. Les enfants qui avaient des parents, on les punissait aussi, mais moins. » (A. K.)*

*« Je n'avais ni parents, ni... je dirais ni dignité. [...] Je pleurais beaucoup à l'école et je dois vous dire que les enseignants ne m'ont pas ménagé. Je n'avais pas de parents pour me défendre, je n'avais pas de parents pour me plaindre. » (G. M.)*

## SOUFFRANCES LIÉES À L'ATTITUDE DE LA SOCIÉTÉ

Se sentir méprisé, exclu, différent des autres enfants, des autres villageois est une source de gêne et de peine pour plusieurs interviewés qui se souviennent de leur statut inférieur, notamment à l'école, face à l'instituteur du village.

124

*« Dans le village, je suis seul, je suis l'autre, je suis un enfant abandonné, de l'enfance abandonnée, et dans ce village-là et à cette époque-là, on méprisait les orphelins, on les regardait de coin. Un petit sourire, gentil, hypocrite... « Bonjour ! » C'est tout, ça s'arrêtait là. Pas de compliment, pas de sentiment, rien ! On était les enfants des autres, qu'on exploitait et qu'on profitait d'exploiter. [...] J'essayais de parler aux gens et puis tout le monde tournait la tête : « Qu'est-ce que c'est que ce gaillard ? » – « C'est celui à Ferdinand ! » (G. É.)*

*« On voulait me faire croire que ces gens-là étaient plus haut placés que moi, qu'ils étaient plus intelligents et puis meilleurs que moi. Tous ces paysans, dans le village, c'était des bons chrétiens. Des gens qui allaient à l'église et qui prenaient des petits orphelins pour les exploiter. Parfois, les battre ou les enfermer. » (G. É.)*

*« J'arrivais à l'école, l'instituteur me disait : « Tu ne sais encore rien ! Tu ne sauras jamais rien ! Tu es un pauvre type ! » Il me méprisait et il m'a eu tapé. À l'école du village, il y avait des enfants du village et des orphelins qui étaient là. Alors on nous séparait. Évidemment, on était des mal-aimés, on n'était pas les bienvenus, c'est un instituteur qui était un vieux réactionnaire. Quelle horreur ! » (G. É.)*

« J'allais à l'école quand il faisait mauvais temps. L'instituteur disait : « Voilà l'orphelin qui vient » et il me foutait tout au fond. Il ne s'occupait pas de moi. Des fois, je connaissais quelque chose, les oiseaux, les arbres. Je levais la main. Mais il ne m'a jamais interrogé. » (A. K.)

Parfois cependant, ils ont rencontré une personne compréhensive, qui leur a témoigné un peu de sympathie. Un instituteur, un pasteur ou un prêtre a pu apporter une aide, d'ailleurs non sans dédain de la part d'autrui.

« Il y avait des gens quand même qui avaient presque de la pitié pour moi et qui me disaient : « Ta situation, c'est terrible ! » Mais qui m'encourageaient aussi : « Tu verras, ça ira mieux pour toi. Tu es quand même un bon garçon. » (G. M.)

« Le pasteur était un homme merveilleux. Je n'ai jamais voulu aller au catéchisme et le pasteur m'avait compris, je crois. Il me disait : « Tu sais, Georges, jeudi prochain, je viendrai te chercher en bas de la vigne, on ira boire le thé à Lausanne, on ne sera que les deux. Mais je ne te parlerai pas de Dieu ni de Jésus-Christ, je sais que tu ne les aimes pas ! » Et puis le jour de ma communion, alors évidemment on devait aller communier, on nous avait habillés en hommes, un costume, un chapeau et puis des belles godasses brillantes, bien noires ! Et puis j'ai toujours refusé. J'étais rébarbatif avec ça, ce déguisement et le jour de ma communion, ils m'ont mis au cachot en bas les escaliers ! Alors le pasteur, l'après-midi, est venu et puis j'entendais parler avec le directeur : « Il est où le petit Éperon ? » – « On l'a enfermé ! Il ne veut pas aller communier. » Et puis le pasteur est venu vers moi. Il m'a dit : « Viens Georges, viens ! Tous tes camarades t'attendent à la cure. Il y a des bons biscuits. Tu es mon ami, viens mon petit ! » Et je suis allé à la cure et là, j'ai été reçu ouvertement par mes camarades de classe. Là c'était vraiment quelque chose de merveilleux. Cet homme était méprisé par les gens du village parce qu'il allait ramasser du bois mort pour les gens pauvres. » (G. É.)

« À 15 ans, je suis entré dans la vie active, parce que j'allais à l'école et j'étais domestique, je trayais les vaches, je faisais les foins. J'avais peur à l'école d'être le niais. Un jour, l'instituteur de l'époque nous avait demandé de faire un truc sur l'indépendance suisse. On était une trentaine de gosses, et puis alors il dit: <Je vais vous lire une copie.> C'était mon texte! C'est là que je me suis rendu compte que j'avais fait du bon travail. J'étais le pauvre orphelin, j'étais le domestique, je n'avais pas d'amis. Il les a fait m'applaudir. Et depuis ce jour, j'ai eu le respect des gens du village et des familles. Ils m'invitaient. [...] Après, j'ai commencé à écrire, il a fallu que l'écriture m'aide à me sortir du monde qu'on m'imposait. » (J.-L. C.)

## LES CONSÉQUENCES SUR LA VIE D'ADULTE

126 Aujourd'hui, les enfants, devenus adultes, regardent leur vie passée. L'impression d'être entrés dans la vie adulte démunis, sans préparation et sans aucune valeur aux yeux de la société prédomine. Ils dénoncent les conséquences néfastes sur leur santé physique et psychique. Et les sentiments de fragilité, de peur, de haine, de révolte, de culpabilité qui se sont développés dans l'enfance ont perduré, mais certains ont pu en partie surmonter ces sentiments.

« Un orphelin, c'est une fleur qui sans cesse se fane, qui pleure, une fleur qui pleure. » (J.-L. C.)

« Le plus grand mal qu'on m'ait fait, c'était la volonté de nous effacer de la réalité, de nous anéantir, de faire en sorte qu'on n'existe pas. On était le rebut, les scories de la société. On n'était pas une race de gens qui méritaient de vivre, on était une charge pour la société. » (C. S.)

« Vous savez, en tant qu'enfant abandonné, en tant qu'enfant de l'assistance publique, j'ai connu beaucoup d'humiliations. Je ne serai jamais une personne comme une autre. Toute ma vie j'ai tenté d'être comme les autres, de m'intégrer, de travailler, de

*paraître comme les autres. Mais finalement, je suis très marginal dans ma façon de penser, dans ma façon d'être. [...] Aujourd'hui, je suis père de deux enfants, je suis grand-père. Je constate tout simplement que lorsqu'on est en position de faiblesse, lorsqu'on est fragilisé comme je l'ai été par cette succession d'abandons... vous savez, on profite beaucoup de ceux-là. Je quitterai ce monde sans regret, parce qu'évidemment, vous imaginez bien que je n'ai pas une grande opinion de la nature humaine.» (G. M.)*

*« Moi, je ne peux plus pleurer, je n'ai plus de larmes. J'ai dû trop les retenir quand j'étais petite. Ensuite, j'ai pleuré souvent en cachette. Chacun a réagi différemment. On ne peut pas être tous la même chose. Moi, je n'ai plus de chagrin pour ce qui m'est arrivé. C'est la haine qui s'est installée, c'est la révolte qui domine maintenant.» (L. B.)*

*« Je suis révolté un peu contre tout et contre rien. Je suis très impulsif. [...] Je suis frustré, mais maintenant j'ai trouvé la consolation auprès de mon épouse.» (A. É.)*

127

*« Le nom d'abandon, je crois qu'il est gravé à jamais. Je pense que dans toute une vie de quelqu'un qui a été abandonné – peu importe la raison ou comment il a été abandonné et où – je crois que la chose la plus importante, c'est la reconnaissance que l'on existe.» (M. S.)*

Certains ont renoncé à se marier ou à avoir des enfants, de peur de reproduire leur malheur.

*« J'aurais aimé avoir des enfants. Mais j'ai dit à ma femme: « Avec ce que j'ai vécu, je ne peux pas donner à mes enfants! Je les laisse là où ils sont, ils ne souffrent pas.» (A. K.)*

*« Moi je ne me suis jamais marié. Il était clair déjà à l'âge de 15 ans, je ne me marierais jamais pour rendre des enfants malheureux.» (J.-L. C.)*

« Il y avait un acharnement sur tous ces gosses, je n'étais pas seule, parce que, rien que là on était 300. On nous a cassés. C'était volontaire. Je ne sais pas comment ont terminé les autres, tous ceux qui étaient avec moi, je l'ignore, je sais que j'en ai retrouvé quelques-uns, ils ne se sont jamais mariés. Combien d'orphelins ne se sont jamais mariés ? Comment on a traité les enfants du pays ? Aujourd'hui, on pleure qu'il y a la dénatalité. On l'a cherché ! » (L. B.)

Ils estiment que la société a eu de la chance qu'avec une telle enfance malmenée, ils aient pu mener leur vie sans sombrer et même sortir de la condition à laquelle on les avait destinés.

128

« Les autorités ont eu beaucoup de chance, parce que, avec ces gens-là, on aurait dû tous finir délinquants. Donc il faut croire que même dans le malheur, certaines personnes ont leur fierté ! [...] J'ai fui, je me suis mariée avec un étranger et je suis partie sur un autre continent. J'estimais que c'était le seul moyen que j'avais de m'en sortir, de ne pas être contrainte de me marier avec un homme de ma condition, un ivrogne, un ouvrier sans éducation. J'ai voulu sortir de cette société dans laquelle on voulait nous caser. J'ai dû me prouver à moi-même que ces gens avaient tort, qu'on pouvait, sans avoir fait d'études, arriver à quelque chose, fréquenter un monde un peu meilleur. Je ne suis pas restée dans la condamnation qu'on m'a imposée au départ. [...] On était puni de quoi ? D'être une famille nombreuse, d'être pauvre ? [...] La plus belle chose que j'ai vécue, ce sont mes enfants. La première, je l'ai eue avant le mariage parce que je n'étais au courant de rien, mais je l'ai eue sur les bras, pas sur la conscience. J'adore mes enfants, j'en suis fière et puis je ne les ai pas placés. Ce ne sont pas des tarés, ce ne sont pas des délinquants et ça, c'est un pied de nez à tous ces gens-là qui voulaient qu'on soit pas grand-chose. » (C. S.)

« Je ne regrette pas les belles années que j'ai passées à Bavois, mis à part ces problèmes avec les paysans, mais je remercie quand

*même ma tante, parce qu'elle m'a donné une bonne éducation. Ça m'a permis peut-être d'affronter ce que j'ai dû affronter plus tard, c'est quand même plus ou moins une ligne droite. Pas comme certaines de ces autres jeunes filles, qui étaient comme moi en institution, peut-être pas pour les mêmes raisons, mais que j'ai retrouvées et qui ont malheureusement toutes fini dans la prostitution! Moi, je n'en suis pas arrivée à ce stade-là.» (F. P.)*

*«D'avoir passé où j'ai été, bien sûr c'était pénible, mais je me suis fait moi-même, comme une plante sauvage. Je suis heureux d'être comme je suis et de savoir ce que je sais.» (G. É.)*

Le silence autour de leur passé, l'incrédulité rencontrée, le désintéret des milieux concernés, et surtout la difficulté d'identifier les acteurs qui ont infléchi leur destinée, les ont amenés à nourrir un sentiment d'injustice, de colère, voire de haine, dirigée, faute de responsable visible, sur l'État et la société suisse.

129

*«C'est après, une fois que je suis sortie de tous ces enfers, parce que c'était des enfers, que j'ai essayé de me suicider plusieurs fois. Ce qui est bizarre avec mes tentatives de suicide, jamais un médecin ne m'a demandé pourquoi! Quand quelqu'un essaie de se suicider, il faut déjà lui demander pourquoi! Je sais pourquoi j'ai fait des tentatives de suicide, parce que je n'ai trouvé personne à qui parler de tout ce qui est arrivé. Je n'ai trouvé personne. Mon mari ne voulait pas parler. Et puis j'avais perdu mes repères, mes amies d'enfance et de jeunesse. Donc je n'avais plus personne. Et moi, j'aurais raconté ça à n'importe qui, on m'aurait prise pour une folle! [...] D'abord, on se pose des questions. Et après, on commence par se résigner. Et puis on a la haine qui s'installe. Voilà! Et puis on a un mépris de plus en plus grand envers les responsables, plutôt les irresponsables. J'ai un grand mépris, même pour ceux qui nous gouvernent! [...] Il n'y a jamais personne qui osait poser des questions: «Qu'est-ce que vous devenez?» Je trouve que ce qu'on nous a fait, c'est des blessures cachées, j'aurais préféré avoir un bras en moins. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi tout*

*ce mal gratuitement? [...] Pourquoi l'État suisse n'a jamais eu un droit de regard là-dedans? Pourquoi? Je vais claquer, je ne saurai pas pourquoi il s'est passé des choses comme ça. Personne n'a jamais essayé de venir dialoguer avec moi plus tard, même après avoir lu mon livre! Même des religieuses qui l'ont lu. C'était silence après ce livre. Donc elles se sentent coupables quelque part.» (L. B.)*

## TÉMOIGNER POUR RÉVÉLER LE PASSÉ

Les personnes qui ont accepté de raconter leur enfance l'ont fait avec l'espoir d'être écoutées, d'être crues, que des tiers pouvaient enfin entendre ce qu'ils avaient vécu, mais aussi dans le but de mettre au jour un pan de l'histoire vaudoise et suisse, le plus souvent ignorée. Il s'agit surtout pour eux de témoigner pour que des situations analogues ne se reproduisent plus.

130

*« Un enfant ne doit pas porter la culpabilité de ses géniteurs. Un enfant abandonné, c'est un enfant qu'on doit aimer encore plus que les autres. Il n'est coupable de rien. J'aimerais que, pour plus personne, ça ne se passe comme ça s'est passé avec moi. J'ai ressenti tout ça comme un rejet, comme un bannissement, comme une exclusion. Aujourd'hui encore, je suis marqué au fer rouge. Je ressens le besoin de dire que je suis un enfant, né à Lausanne, originaire de Vuitebœuf, Vaudois et que j'y tiens absolument! Que cette terre m'absorbe, que je puisse être un jour apaisé. Je crois qu'il y avait tout de même quelque chose qui a brillé pour moi. Parce que j'ai connu des enfants placés, ça a mal fini! Ils ne vivent plus; soit on les a retrouvés pendus à la grange de la ferme, soit ils ont craqué, ils ont sombré dans l'alcool, dans la délinquance. J'ai eu beaucoup de chance. Peut-être qu'après tout, il fallait que je vous apporte ce message-là. J'ai eu cette chance pour arriver à ce jour où je puisse témoigner et dire quel a été mon chemin si difficile.» (G. M.)*

*« Il faudrait que les gens commencent à comprendre ce qui s'est passé. Ils doivent se rendre compte que, pour nous, ça n'a pas été*

*facile et puis qu'on souffre. Parce que je sais que la Protection de la jeunesse, malgré les années, ça ne s'est pas amélioré. Il y a encore beaucoup d'enfants qui vont se retrouver peut-être dans le même cas que nous. J'espère que maintenant, on va arriver à faire quelque chose, que les gens savent qu'en Suisse, il y a aussi eu ce genre de misère.» (F. P.)*

*« On peut tout nous enlever, mais ce qu'on a dans la tête et dans le cœur, ça, personne ne peut nous l'enlever! Même si on a essayé! Et ce qui est triste, c'est qu'il y a des gens qui ne veulent pas témoigner parce qu'ils veulent faire abstraction de leur passé. Ils ont honte de leur passé. Ils ont honte de cette vie. Et le problème, c'est que, si on ne témoigne pas, ça continue, ça se renouvelle. L'histoire est un perpétuel recommencement et si on ne dénonce pas ces fautes, ça recommencera et ça sera toujours caché. On le saura toujours trop tard et c'est pour ça que je fais un appel à tout le monde: si vous avez vécu ça, n'ayez pas honte! On n'a pas à avoir honte de quelque chose qu'on a subi. On n'a pas cherché à ce qu'on nous fasse tout ça! » (C. S.)*



## DOSSIERS PERSONNELS DANS LES ARCHIVES

L'état des archives<sup>29</sup> – conservation et inventaire – permettant de documenter les placements d'enfants au XX<sup>e</sup> siècle et l'accès à celles-ci sont très variables dans les différents cantons suisses. Les archives des services publics dépendent en principe des lois sur les archives, des lois sur l'information et des lois de protection des données, alors que les archives privées ne sont généralement pas soumises à ces lois (le statut et les conditions de consultation des fonds privés donnés ou déposés dans les services d'archives publics sont en principe régis par des conventions conclues avec le donateur ou déposant). Les sources imprimées des autorités (recueils des lois, bulletins du Grand Conseil, rapports de gestion du Conseil d'État) et les documents officiels des services publics sont en principe versés aux archives des cantons, alors que les plus récents (parfois aussi des anciens) sont encore dans les services. D'autres documents moins officiels des services publics impliqués dans la protection de l'enfance ont pu être conservés ainsi que les

133

---

<sup>29</sup> Ce chapitre a été complété par M. Christian Gilliéron, adjoint du directeur des Archives cantonales vaudoises, que nous remercions de sa précieuse collaboration. Un travail important a été mené en 2005 pour établir les listes numérique et alphabétique des dossiers personnels du Service de protection de la jeunesse conservés aux Archives cantonales vaudoises.

dossiers personnels des enfants placés<sup>30</sup>. Cependant, l'encombrement, les déménagements et les intempéries, mais aussi la négligence et l'incurie des responsables ou des subalternes ont parfois entraîné la destruction d'archives. Il n'apparaît pas clairement que des archives ont été détruites pour ne pas compromettre la réputation d'un service ou d'une institution, mais ce motif n'est pas à exclure. Les archives communales ou de districts sont aussi inégalement conservées. Celles des établissements (orphelinats, foyers pour enfants, etc.), y compris les dossiers personnels, existent parfois sur place, à moins qu'elles aient été déposées dans les archives publiques. Ces dernières sont en outre susceptibles de contenir des documents concernant les relations des services publics avec les établissements privés.

En ce qui concerne l'accès aux archives publiques, les délais de libre consultation varient d'un canton à l'autre. Pour les données personnelles, le délai est le plus souvent de l'ordre de cent ans après la date du dernier document, de la naissance ou du décès de la personne, ce qui pourrait compromettre une recherche sur le XX<sup>e</sup> siècle s'appuyant sur les dossiers des enfants placés. Cependant, des demandes d'accès aux archives peuvent être adressées par écrit aux directions des services publics ou des établissements concernés. Dans les cantons ne disposant pas de loi sur l'information ou sur l'accès aux documents de l'administration, il n'y a en principe aucune obligation pour l'autorité d'accorder des dérogations ou des autorisations. Par contre, dans ceux où une telle législation est en vigueur, dont le canton de Vaud, l'accès aux documents constitue la règle et le refus doit donc être motivé, notamment par la protection d'un intérêt privé prépondérant (droits de la personnalité); une demande fournissant des garanties de protection de ces droits devrait donc être accordée (des voies de recours contre un refus sont prévues).

134

---

30 Pour illustrer la diversité de conservation des archives, on peut prendre le cas des dossiers personnels des services de protection de la jeunesse. À Genève, ceux-ci ont été détruits au début des années 70, puis jusqu'en 2001; depuis cette date, ils sont conservés; dans le canton de Fribourg, les dossiers de l'Office cantonal des mineurs entre 1947 et 1983 ont été détruits, après cette date ils sont conservés une année sur trois; dans le canton de Berne, il n'y aurait pas de dossiers antérieurs à 1970; dans le canton de Vaud, une partie conséquente des dossiers sont conservés depuis les années 40, malgré des destructions partielles. Voir les différentes parties du rapport à l'OFES, notamment le Rapport final en bref et le canton de Vaud (III), G. Heller (dir.), *Le traitement des orphelins et les placements d'enfants au XX<sup>e</sup> siècle*, Lausanne: École d'Études sociales et pédagogiques, 2004.

L'histoire du placement des enfants dans le canton de Vaud peut être documentée principalement grâce aux archives du Service de protection de la jeunesse (SPJ)<sup>31</sup>. Ce service cantonal, rattaché au Département de la formation et de la jeunesse de l'État de Vaud, a en effet la charge du placement des enfants en difficulté. Le SPJ assure aussi la surveillance des institutions pour enfants et celle des familles d'accueil. Les archives du SPJ constituent donc un outil de recherche primordial sur ce sujet. D'autres organismes, travaillant en étroite collaboration avec le SPJ, fournissent également des archives susceptibles d'aider à l'étude du placement des enfants, à savoir notamment les justices de paix, le Tribunal des mineurs et le Tuteur général qui dépendent de l'Ordre judiciaire, ainsi que les institutions d'accueil qui ont souvent un statut privé.

## SERVICE DE PROTECTION DE LA JEUNESSE

Les archives du Service de protection de la jeunesse sont conservées aux Archives cantonales vaudoises (ACV). Une partie néanmoins se trouve encore dans le Service. Il s'agit aussi bien de dossiers administratifs qui témoignent de la vie interne du Service, de son évolution et de ses rapports avec l'extérieur<sup>32</sup> que des dossiers d'enfants placés sous la protection de cette institution.

135

Les archives conservées aux ACV sont cataloguées dans trois inventaires correspondant aux différentes dates de versement<sup>33</sup>, celles qui se trouvent au sous-sol du SPJ n'ont pas fait l'objet d'inventaire détaillé. En théorie, il s'agit de dossiers encore ouverts ou dont les personnes

---

31 De 1890 à 1920, Institution cantonale en faveur de l'enfance malheureuse et abandonnée; de 1920 à 1939, Service de l'enfance; de 1940 à 1956, Service de prévoyance sociale et d'assistance publique; de 1957 à 1970, Service de l'enfance; à partir de 1970, Service de protection de la jeunesse.

32 Voir le mémoire de Sandra Claudia Andres, *L'Institution cantonale en faveur de l'enfance malheureuse et abandonnée, Rechtliche und soziale Aspekte des Verdingwesens im Kanton Waadt 1888-1939*, Zurich, 2004. L'étude rend compte en particulier d'un dossier épineux et très documenté suite à des événements fâcheux survenus en 1937 dans un foyer d'enfants, le Service de l'enfance étant confronté à d'importants reproches de carence dans la surveillance.

33 S 41, versement de 1986; S 218, versement de 1993; SB 24, versement de 1996. À ces trois séries englobant les archives du XX<sup>e</sup> siècle s'ajoutent quelques éléments relatifs à l'enfance malheureuse et abandonnée dans la série K VIII *Secours publics* se rapportant essentiellement au XIX<sup>e</sup> siècle.

concernées n'ont pas atteint l'âge de 40 ans en 1996, donc de dossiers postérieurs à 1955. On trouve néanmoins des dossiers plus anciens qui n'ont pas été versés aux ACV. Le SPJ conserve également un fichier des enfants suivis par lui depuis 1949 et qui fait suite aux registres antérieurs à cette date. Ce fichier alphabétique indique les numéros de dossiers des enfants jusqu'à l'informatisation des données dans les années 90. Les dossiers d'enfants placés au SPJ ne sont pas classés par ordre alphabétique mais par numéros de dossiers. Il semble y avoir eu plusieurs numérotations successives au cours du XX<sup>e</sup> siècle et différents systèmes de classification. Le fichier alphabétique du SPJ peut indiquer deux ou trois numéros de dossiers pour une seule personne. Il peut être par conséquent difficile de trouver un dossier d'après le nom de la personne. En ce qui concerne les dossiers personnels conservés aux ACV, une liste numérique et une liste alphabétique permettent d'y accéder selon chacun de ces deux critères.

136 Une partie importante des archives du Service de protection de la jeunesse a été conservée, mais il ne semble pas qu'il y ait eu de véritable politique de conservation jusqu'en 1962<sup>34</sup>, date à laquelle les Archives cantonales vaudoises se sont mises en contact avec le Service en référence avec leur règlement du 2 mars 1959 (art. 8 et 9). Il est alors demandé au Service de l'enfance de garder les dossiers nominatifs d'enfants et de faciliter l'identification de ces dossiers par une numérotation permettant une consultation aisée.

C'est en 1980 que commence une véritable collaboration entre le SPJ et les ACV. Programmant un déménagement de ses locaux, le SPJ souhaite se défaire d'une partie de ses documents. Lors d'une visite des locaux d'archives du Service, l'archiviste cantonal remarque « qu'une épuration a déjà été entreprise sans que l'on connaisse les critères appliqués dans ce travail. De nombreux dossiers manquent sans raison apparente. Ces messieurs expliquent ces lacunes par un déménagement qui aurait eu lieu dans les années 50. »<sup>35</sup> Aucun versement ne peut cependant être réalisé à l'issue de cette visite, car les dépôts des ACV sont alors

34 D'après les rapports de correspondance entre le Service de protection de la jeunesse (SPJ) et les Archives cantonales vaudoises (ACV), ainsi que les propos recueillis auprès de M. Christian Gilliéron (ACV) ainsi que de M. Muriset (SPJ).

35 ACV, rapport de visite du 23 mai 1980, p. 2.

saturés. Un projet de construction d'un nouveau bâtiment, à la Mouline, sur le site de Dorigny, est en cours d'élaboration; il est réalisé entre 1981 et 1985. Le contact avec le SPJ est repris en 1986. Au terme de plusieurs visites à celui-ci et compte tenu de la masse des archives présentes, il est alors convenu entre les ACV et le Service qu'en ce qui concerne les dossiers personnels, « dès et y compris 1955, à la date d'ouverture de chaque dossier, nous procéderons à un échantillonnage, de 5 en 5 ans. Ainsi, les dossiers destinés à la conservation aux Archives cantonales seront ceux qui ont été ouverts durant l'année 1955, 1960, 1965, ainsi de suite. Nous estimons donner, par ce procédé, le reflet suffisant d'un problème de société et des solutions qui lui ont été apportées, d'autant plus que bon nombre de ces dossiers sont restés ouverts quelques années durant. »<sup>36</sup> Finalement, le 14 octobre 1986, 60 mètres linéaires de documents, préparés par les employés du SPJ, sont versés aux ACV<sup>37</sup>.

Au début de 1993, le SPJ, dont le local d'archives est à nouveau engorgé, recontacte les ACV et demande à pouvoir effectuer un nouveau versement, qui a déjà été préparé par le Service, selon les critères d'échantillonnage définis en 1986 (conservation des dossiers des années 0 et 5). Treize mètres linéaires de documents sont ainsi versés, le 21 janvier 1993<sup>38</sup>.

À la fin de 1995 déjà, le SPJ reprend contact avec les ACV en vue d'un nouveau versement. Selon le rapport de la visite effectuée par les ACV le 11 décembre 1995, « le Service s'est fixé comme règle de conserver intégralement les dossiers des enfants jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge de 40 ans. Selon les directives données par les ACV en 1986, ne sont

---

<sup>36</sup> ACV, lettre au SPJ du 15.07.1986.

<sup>37</sup> Cote du versement: S 41. Il contient les registres matricules des enfants admis de 1889 à 1949, des dossiers administratifs de 1916 à 1986, ainsi, théoriquement, que des dossiers personnels de 1940 à 1960 (date d'admission). En réalité, selon la liste établie en 2005, les dossiers personnels, au nombre de 2659, recouvrent des admissions de 1921 à 1969 (principalement 1926-1957), pour des enfants nés de 1903 à 1956 (principalement 1921-1956); de nombreux dossiers sont des dossiers de parents (concernant ceux-ci et l'ensemble de leurs enfants) et non des dossiers individuels d'enfants. On ignore si les critères d'échantillonnage définis ont déjà été appliqués à ce versement.

<sup>38</sup> Cote du versement: S 218. Il contient des dossiers administratifs de 1889 à 1962, des fiches personnelles (s.d.) et des dossiers personnels (d'enfants et/ou de parents), au nombre de 747. Selon la liste établie en 2005, ces dossiers concernent des admissions de 1940 à 1972 (principalement 1945-1964), pour des enfants nés de 1937 à 1964 (principalement 1940-1953). Il semble, d'après la lettre d'accusé de réception envoyée au SPJ (22.01.1993), que le critère d'échantillonnage ait en fait été la date de naissance et non la date d'admission, comme défini en 1986.

conservés définitivement que les dossiers des enfants nés durant les années se terminant par un 0 ou un 5. En pratique, le tri se fait par fratrie et non par individu : ainsi, les dossiers d'une fratrie comportant un ou plusieurs enfants nés durant les années 50 ou 55 sont intégralement conservés. L'échantillonnage en cours porte sur des dossiers de fratries dont les cadets sont nés avant le 1<sup>er</sup> janvier 1957. »<sup>39</sup> Le versement, de 10 mètres linéaires, est effectué le 9 février 1996<sup>40</sup>. Aucun autre versement, ni aucune élimination, n'ont été réalisés depuis cette date.

Au total des trois versements effectués, les ACV ont reçu du SPJ, outre des registres matricules, des dossiers administratifs et quelques fiches, un total de 4658 dossiers personnels. Si cette source est donc abondante, elle n'est cependant pas exhaustive et on ignore malheureusement quelle proportion du total originel elle représente<sup>41</sup>. L'échantillonnage prévu initialement n'a pas été appliqué systématiquement et il n'est pas possible de se fier aux critères exprimés, qui semblent en outre avoir été compris différemment selon les moments (date d'admission ou date de naissance). Dans la réalité, de nombreux dossiers d'enfants nés hors des années 1940, 1945, 1950 et 1955 sont conservés et à l'inverse, il est vraisemblable que des dossiers qui auraient dû être conservés (années en 0 et 5) ont disparu, principalement lors d'éliminations effectuées avant 1962, voire 1980.

Tous les dossiers cartonnés du SPJ se présentent de la même manière. Il s'agit de pochettes à rabats. La page de garde résume l'identité de l'enfant : la date de son admission, le nom du tuteur, les lieux et dates de ses placements. Les parents ont aussi leur propre dossier. Les dossiers contiennent en outre la documentation engendrée tout au long du

39 ACV, rapport de visite du 11.12.1995. Celui-ci précise encore que du fait du tri par fratrie et non par individu, la proportion des dossiers conservée est finalement d'un peu plus d'un tiers (7 mètres linéaires conservés pour 11 mètres éliminés) et non de 20% comme prévu par le critère d'une année sur cinq ; pour la même raison, le versement en cours de préparation ne suffira pas à assurer le versement aux ACV de tous les dossiers d'enfants nés en 1945, 1950 et 1955 encore conservés au SPJ.

40 Cote du versement : SB 24. Il contient, selon la liste établie en 2005, 1252 dossiers personnels, couvrant des admissions de 1941 à 1980 (principalement 1950-1973), pour des enfants nés de 1934 à 1964 (principalement 1945-1956).

41 Une confrontation systématique de la liste des dossiers conservés aux ACV et de ceux encore déposés au SPJ d'une part, des registres matricules et des fichiers du SPJ d'autre part, pourrait peut-être apporter une réponse à cette question.

placement de l'enfant. Il s'agit essentiellement de rapports et de correspondances entre le Département de l'intérieur et les différents intervenants dans le placement de l'enfant (police, familles d'accueil ou institutions de placement, tuteur, parents, etc.). À cela s'ajoutent les rapports annuels de surveillance, souvent succincts, ainsi que le journal du Service résumant le suivi de l'enfant placé et les factures des frais d'entretien de l'enfant.

Les dossiers d'enfants placés offrent des éléments précieux pour étudier la complexité du placement au cours du XX<sup>e</sup> siècle. Ils permettent notamment d'aborder les situations familiales et sociales menant à la séparation des enfants de leurs parents et révèlent les difficultés que connaît le Service de protection de la jeunesse comme autorité médiatrice. Une étude systématique sur plusieurs dossiers et dans plusieurs périodes du XX<sup>e</sup> siècle permettrait d'éclairer les problèmes sociaux et familiaux qui ont entraîné l'intervention des autorités et la complexité de la gestion de ces problèmes. Elle permettrait aussi d'étudier l'évolution de la politique du SPJ ou des services antérieurs, de leurs préoccupations ou des critères dominants selon les périodes. Il est difficile aujourd'hui d'estimer la proportion de dossiers conservés. Bien qu'il y ait de nombreuses lacunes suite aux destructions de dossiers, on peut néanmoins considérer qu'approximativement deux tiers d'entre eux ont été gardés et couvrent la large période des années 20 à nos jours. Cette série permet d'étudier à grande échelle le placement des enfants dans le canton de Vaud, tant au niveau de ses rouages institutionnels que dans ses imbrications sociales et culturelles.

Le problème réside principalement dans la recherche de dossiers nominatifs. Nombreuses sont les personnes, placées dans l'enfance, dont le SPJ n'a pu retrouver le dossier personnel. Le fait de ne pas pouvoir retrouver leur dossier engendre souvent une grande frustration qui pousse ces personnes à croire que leur dossier a été caché ou détruit volontairement pour camoufler des vérités compromettantes pour l'administration de l'État. Cette version des faits n'est pas à exclure, sauf pour des éliminations collectives opportunistes ou dûment concertées avec les ACV. La disparition des dossiers est une grande perte pour elles, mais elle nuit également à l'image de l'État de Vaud. Le SPJ a décidé d'augmenter le délai de conservation de tous les dossiers de 40 à 80 ans après la majorité, avant

de procéder à une éventuelle sélection pour un archivage définitif aux ACV. Les dossiers qui n'ont pas été détruits précédemment, en particulier ceux de l'échantillonnage prévu en 1986, sont donc conservés. Une personne qui souhaite s'assurer de l'existence de son propre dossier et qui voudrait le consulter doit s'adresser directement au Service de protection de la jeunesse<sup>42</sup>.

## ORDRE JUDICIAIRE

Trois secteurs de l'Ordre judiciaire sont susceptibles d'apporter des renseignements sur les placements d'enfants: il s'agit des justices de paix (tutelles particulières), du Tribunal des mineurs et de l'Office du tuteur général (tutelle officielle)<sup>43</sup>.

140 Les justices de paix ont été instituées dans chacun des 60 cercles de district depuis la création du canton de Vaud (Loi du 6 juin 1803 sur l'établissement des juges et des justices de paix). Chargées des affaires contentieuses et non contentieuses, elles sont des acteurs importants dans le domaine de la protection de l'enfance (tutelles, curatelles, actions en paternité, retrait ou rétablissement de l'autorité parentale). Une réorganisation a été réalisée de 2002 à 2004, qui a abouti à la centralisation des justices de paix, toutes professionnelles dorénavant, au niveau des 19 districts du canton. Toutes les justices de paix ont déposé leurs archives de 1803 à 1970 (parfois quelques années avant cette date, selon les types de registres) aux Archives cantonales, le reste se trouvant au greffe de paix concerné.

C'est en 1932 qu'apparaît une législation pour les délinquants mineurs (Loi du 9 mai 1932 organisant le régime provisoire applicable aux délinquants mineurs, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1932, et Loi du 29 août 1934 organisant un Secrétariat pour la protection des mineurs au Département de justice et police). Le Secrétariat pour la protection des mineurs devait être informé de toute enquête pénale à l'encontre d'un mineur; si le cas était renvoyé au Conseil d'État, le Secrétariat devait

42 M. Marc Favez, Service de protection de la jeunesse, chef de l'Unité de support méthodologique (USM), Bâtiment administratif de la Pontaise, 1014 Lausanne.

43 Les renseignements historiques et archivistiques qui suivent sont tirés des inventaires des Archives cantonales (introduction et répertoires) rédigés par M. Christian Gilliéron.

faire sa propre enquête et superviser l'exécution de la peine. Mais c'est en 1942, en lien avec l'entrée en vigueur du Code pénal suisse du 21 décembre 1937 (entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1942), que la juridiction des mineurs est dotée d'un tribunal et d'un personnel spécifiques. La Loi du 3 décembre 1940 sur la juridiction pénale des mineurs (entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1942) crée la Chambre pénale des mineurs (Chambre de mineurs dès 1956, Tribunal des mineurs dès 1973), chargée de l'instruction et du jugement des causes, et l'Office cantonal des mineurs (successeur du Secrétariat pour la protection des mineurs et rattaché au Département de justice et police), chargé de l'exécution des jugements et du suivi des mineurs. En 1996, une partie des archives du Tribunal des mineurs ont été versées aux Archives cantonales, les autres restant au greffe du Tribunal<sup>44</sup>.

Le canton de Vaud a été le dernier des grands cantons à instituer une tutelle officielle spécifique avec l'Office du tuteur général (dès 1946), qui relève, en Suisse romande, du système judiciaire. Lorsque des cas sont socialement difficiles (souvent aggravés par l'absence de biens), trop absorbants ou trop complexes pour des tutelles particulières, c'est l'Office du tuteur général qui intervient à la demande des justices de paix. L'Office du tuteur général peut aussi aider et conseiller les tuteurs privés et se charge en particulier des curatelles de paternité, soit les curatelles d'enfants à naître ou nés hors mariage non reconnus par le père « lorsque la situation socio-éducative de l'enfant est préoccupante » (Circulaire C 336 du 5 novembre 2002 aux justices de paix citée dans l'introduction à l'inventaire ACV). Les dossiers clos portent deux numéros, un numéro actif et un numéro d'archives. Un fichier alphabétique des dossiers est conservé à l'Office du tuteur général. Deux versements de dossiers des pupilles, portant sur la période de 1946 à 1986, ont été effectués en 1991 et 1999 aux Archives cantonales vaudoises<sup>45</sup>. Tous les dossiers des mineurs de

44 Le fonds SC 5 contient les registres des jugements de 1942 à 1980. Cette source est la plus importante, elle donne pour chaque cas le résumé des faits et contient des répertoirs. En outre, il y a des documents administratifs et des dossiers thématiques de 1930 à 1980. En principe, les dossiers de plus de 30 ans (date de fermeture du dossier) sont détruits, à l'exception de quelques cas conservés pour illustrer la procédure (1 cas par année d'infraction contre le patrimoine et les cas d'homicide, soit 48 dossiers entre 1942 et 1966).

45 Fonds S 178, dossiers 1 à 5589, de 1946 à 1976 (dates de clôture des dossiers); SC 29, dossiers 5590 à 7735, de 1977 à 1986.

l'Office du tuteur général ont été conservés. On peut estimer<sup>46</sup> que sur près de 8000 dossiers conservés pour les quarante premières années du service, une moitié concerne des enfants suivis jusqu'à leur majorité, donc environ 4000 dossiers 1946-1986, le reste étant surtout des dossiers de recherche en paternité<sup>47</sup> et environ 1/10 des dossiers d'adultes. Le fonds n'est pas inventorié, du fait de l'existence du fichier à l'Office. Il y a donc deux entrées possibles dans les dossiers, l'une nominale (par le fichier de l'Office), l'autre très grossièrement chronologique à partir de la date de fermeture du dossier, les premiers numéros concernant les années 40-50, les derniers, les années 70-80.

L'exemple des archives relevant de l'Ordre judiciaire dans le canton de Vaud nous a rendus attentifs, dans le cadre de la recherche exploratoire, à la difficulté de documenter les archives de personnes dont on a recueilli le témoignage. Les exigences d'anonymisation et la protection des données personnelles des tiers rendent les dossiers personnels inaccessibles, sauf avec l'engagement formel du chercheur de ne pas communiquer les informations à la personne et celui de la personne elle-même de ne pas en demander au chercheur; de plus, les situations ne doivent pas pouvoir être identifiées par quiconque.

---

46 Cette estimation est faite sur la base des statistiques de fin 2003 aimablement communiquées par M<sup>me</sup> Line Giacometti (Office du tuteur général).

47 Quelques dossiers sont contenus dans des enveloppes fermées avec le sceau du « Tuteur général Canton de Vaud »; ils concernent les cas d'adoption et ne peuvent être consultés que par la personne elle-même ou celles qui ont suivi le dossier.

## CONCLUSION

Être abandonné par ses parents ou retiré de leur garde, être élevé séparément de ses frères et sœurs, être déplacé d'un lieu de placement à un autre, devoir quitter des personnes avec lesquelles des liens affectifs ont été tissés, être victime de situations complexes inextricables, avoir un sentiment profond de solitude et d'amertume sont autant de situations susceptibles d'être vécues aujourd'hui et qui engendrent des blessures irréparables.

143

Beaucoup de conditions évoquées dans les témoignages paraissent d'un autre temps et semblent révolues comme les coups infligés, les privations alimentaires, les humiliations, les carences dans les soins, le travail en plus ou à la place de l'école. L'évolution des mentalités, des structures administratives et législatives, notamment à l'égard des enfants illégitimes ou de parents divorcés, devrait en principe offrir de meilleures garanties aux enfants dont les circonstances de famille sont perturbées. Des améliorations sont certes significatives, mais il serait présomptueux de croire que les acteurs d'aujourd'hui ne rencontrent pas des difficultés différentes de celles de leurs prédécesseurs. Certes, ils sont plus professionnels, les garde-fous sont plus importants, les équipements sont mieux dotés. Mais nos valeurs et nos principes peuvent engendrer des attitudes qui pénalisent l'enfant. Si, par exemple, la mise à l'écart des

parents a pu être excessive dans le passé, le maintien de l'enfant dans son milieu familial peut lui aussi devenir excessif. L'accompagnement de l'enfant est assumé en partie par des professionnels, mais la durée de cet accompagnement est souvent compromise par les changements de personnes. Et il n'est pas exclu que l'on rencontre à nouveau, pour des motifs formulés différemment, la volonté de couper les ponts entre les étapes de vie de l'enfant. Si le contexte historique explique en partie des conditions jugées inacceptables aujourd'hui (grâce à l'évolution du niveau de vie et des mentalités), certaines violences sont susceptibles de se reproduire, sous des formes variables.

# LES CAHIERS DE L'EESP

Geneviève Heller, Pierre Avanzino, Céline Lacharme

**ENFANCE SACRIFIÉE.**

**TÉMOIGNAGES D'ENFANTS PLACÉS ENTRE 1930 ET 1970**

14 x 21,5 cm, broché, 2005, 152 pages, 30 francs, ISBN 2-88284-046-2

Cet ouvrage est dédié à la mémoire de Louissette Buchard-Molteni, qui a dénoncé publiquement le sort des enfants placés et qui avait entrepris une grève de la faim en 2003. Dix personnes, orphelines, abandonnées ou retirées à leur-s parent-s, témoignent de leurs placements en institution et chez des particuliers entre les années 1930 et 1970.

« Ces textes sont crus, brutaux parfois, et paraissent ressortir d'un autre temps. Ils reflètent pourtant des situations bien réelles, vécues il y a quelques décennies à peine. Leur publication constitue non seulement une source historique, mais aussi un signe de reconnaissance de la douleur ressentie par les personnes qui s'expriment. [...] L'état des recherches ne permet pas aujourd'hui de déterminer une approche systématique de ces dérapages et de leurs causes, qu'elles soient individuelles ou liées à un système, mais il nous montre des souffrances qui ne peuvent pas être contestées. » (Extrait de la préface d'Anne-Catherine Lyon, conseillère d'État)

Véréna Keller

## **AIDER ET CONTRÔLER. LES CONTROVERSES DU TRAVAIL SOCIAL**

14 x 21,5 cm, broché, 2005, 176 pages, 30 francs, ISBN 2-88284-045-6

La précarisation des conditions d'emploi et la remise en cause de l'État social transforment profondément la société. Quelle est aujourd'hui la place du travail social? À qui et à quoi sert-il? Doit-on aider tout le monde ou seulement ceux et celles qui le méritent? Comment concilier l'aide et le contrôle?

Cet ouvrage s'intéresse autant aux principes de l'action sociale qu'à l'intervention des professionnel·le·s. Fondé sur une étude des services d'aide sociale de Zurich, de Bâle, de Genève et du canton de Vaud, il analyse différents modèles d'organisation. Quels sont les principes de l'aide? Selon quels critères les services sociaux attribuent-ils les prestations, chroniquement insuffisantes? L'égalité de traitement des bénéficiaires est-elle respectée? Comment les tâches sont-elles réparties entre différents métiers? Entre spécialistes et généralistes? Entre femmes et hommes?

Marianne Modak et Françoise Messant

## **ENTRE ENGAGEMENT ET ARRANGEMENTS. LE SENS DE LA RESPONSABILITÉ CHEZ LES COLS BLANCS DE PME**

14 x 21,5 cm, broché, 2005, 178 pages, 30 francs, ISBN 2-88284-044-6

Les restructurations des entreprises suscitent-elles l'adhésion du personnel dans le sens voulu par leurs initiateurs? Dans quelle mesure le personnel répond-il aux injonctions d'une direction qui lui ordonne de prendre des initiatives, d'être entreprenant et responsable?

Basé sur des entretiens approfondis auprès de cols blancs travaillant dans des petites et moyennes entreprises industrielles de Suisse occidentale, cet ouvrage veut répondre à ces questions primordiales, et pourtant négligées, que soulève la restructuration. Il montre que si la responsabilisation des cols blancs diffère selon les étapes des restructurations en cours dans l'entreprise, cela ne se fait pas systématiquement dans le sens recherché par la direction.

Anne Steudler-Zinszner

**ENFANT ET DROIT D'EXPRESSION.**

**APPLICATION DE LA CONVENTION DES NATIONS UNIES DE 1989**

14 x 21,5 cm, broché, 2004, 128 pages, 30 francs, ISBN 2-88284-043-8

Ratifiée non sans mal par la Suisse, la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (1989) bouleverse, pour autant qu'on y prenne garde, les représentations traditionnelles de l'enfance. Jusque-là, l'enfant était considéré comme un objet de droit, bénéficiant à ce titre d'un certain nombre de protections formelles. La Convention le définit comme un sujet de droit, lui conférant désormais un statut juridique qui le désigne apte à l'autodétermination et lui octroie la compétence de donner son avis.

Droit à la protection d'une part, droit à l'autonomie de l'autre, sont deux principes qui, sans être contradictoires, expriment une tension. Une tension qu'analyse Anne Steudler-Zinszner à partir de son travail de diplômée d'éducatrice de la petite enfance, tant sur la base des textes juridiques et de l'avis d'experts que sur celle d'entretiens auprès de spécialistes de la petite enfance. Le droit d'expression, le plus novateur, est abordé plus particulièrement.

Ne nous méprenons pas. En examinant de près la question des droits accordés à l'enfance, cet ouvrage ne se veut pas une énième contribution à la dispute, souvent marchande, sur l'enfant roi ou sur l'enfant tyran. Reste qu'il n'est pas vain de savoir de quoi on parle dès lors qu'on invoque les droits de l'enfant.

Joseph Coquoz, René Knüsel,  
avec la participation de Gafia Galay, Gabriel Guélat, Maurice Jecker-Parvex

**L'INSAISSABLE PRATIQUE.  
TRAVAIL ÉDUCATIF AUPRÈS DE PERSONNES SOUFFRANT  
DE HANDICAP. ÉTUDE PILOTE**

14 x 21,5 cm, broché, 2004, 196 pages, 30 francs, ISBN 2-88284-042-X

Que font les éducateurs et les éducatrices spécialisé·e·s ? À l'heure des compressions budgétaires, nécessitant une évaluation, une justification de l'ensemble des dépenses publiques, cette question prend une résonance toute particulière. Or, les réponses qu'on peut lui apporter manquent généralement de contenu précis. Le propos courant veut que les éducateurs... élèvent, qu'ils guident, qu'ils accompagnent – autant de métaphores traduisant l'embarras.

L'ambition de ce livre, fruit d'une recherche, est de décrire et d'analyser les actions de ces professionnels, non pas dans une perspective de contrôle ou de normalisation, mais pour faire apparaître ce qui constitue la quotidienneté de leurs pratiques. Pour accéder à celles-ci, il est nécessaire de briser quelques clichés et de se doter d'une méthode d'investigation comprenant l'observation des acteurs et leur implication par la parole.

Jean-Pierre Tabin, Véréna Keller, Kathrin Hofmann, Sophie Rodari,  
Anne-Lise Du Pasquier, René Knüsel, Véronique Tattini

**LE « TOURISME SOCIAL » : MYTHE ET RÉALITÉ.  
L'EXEMPLE DE LA SUISSE LATINE**

14 x 21,5 cm, broché, 2004, 208 pages, 30 francs, ISBN 2-88284-041-1

Un spectre hante les États fédéraux, le spectre du « tourisme social », une pratique qui consisterait à choisir un lieu de domicile en fonction des prestations sociales offertes par une région.

Pour qu'un « tourisme social » existe, trois conditions sont requises :

D'abord, les inégalités de prestations entre régions doivent être importantes. Ensuite, l'information sur ces inégalités doit être accessible au plus grand nombre. Enfin, il faut que des personnes décident de déménager pour profiter de ces différences de prestations.

Qu'en est-il dans la réalité ? Le « tourisme social » existe-t-il ?

À partir d'une enquête approfondie dans les cantons de Suisse latine, cet ouvrage donne une réponse à cette question.

Gil Meyer, Annelise Spack, Sabine Schenk

**POLITIQUE DE L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET DE L'ACCUEIL  
SOCIO-ÉDUCATIF DE LA PETITE ENFANCE EN SUISSE**

A5, broché, 2002, 139 pages, 29 francs, ISBN 2-88284-036-5

Depuis quelques années, l'accueil de la petite enfance occupe une place importante dans les débats de politique familiale et de politique sociale, au point que des questions telles que la pénurie de l'offre ou la pénurie de personnel qualifié sont devenues des thèmes politiques « tout court ». Cet ouvrage dresse un état des lieux de la situation actuelle dans un pays, la Suisse, dont la structure fédéraliste engendre en la matière de fortes disparités selon les régions, les cantons, voire les communes. Ce livre s'adresse à ceux pour qui le développement des lieux pour la petite enfance demeure une priorité tant éducative que politique.

Geneviève Heller, Claude Pahud, Pierre Brossy, Pierre Avanzino

**LA PASSION D'ÉDUIQUER. GENÈSE DE L'ÉDUCATION  
SPÉCIALISÉE EN SUISSE ROMANDE, 1954-1964**

14 x 21,5 cm, broché, 2004, 488 p., 38 francs, ISBN 2-88284-040-3

La passion d'éduquer marque le 50<sup>e</sup> anniversaire du Centre de formation d'éducateurs pour l'enfance et l'adolescence inadaptées et présente l'histoire des débuts de la première école de ce type en Suisse romande (1954-1964). Les maisons d'éducation souffraient de graves carences en moyens pédagogiques et matériels. Les premiers éducateurs formés allaient contribuer à leur mutation. Leurs témoignages relatent les représentations que l'on se faisait de la profession naissante, les modalités de formation, la situation dans les institutions, les conditions de travail et les différentes trajectoires professionnelles. La sélection des élèves et les écrits professionnels attestent que l'identité de la profession d'éducateur était centrée prioritairement sur la personnalité du candidat.

Cet ouvrage est avant tout un essai de restitution d'une aventure collective vécue passionnément et marquée par son époque. Ses richesses sont-elles transmissibles? Les récits et témoignages qui constituent le cœur de cet ouvrage répondent à leur manière à la question. À celles et ceux qui, aujourd'hui, ont mission de poursuivre l'aventure, de répondre!

**ENFANTS DANS LA TOURMENTE. RÉSUMÉ DE L'ÉTUDE HISTORIQUE « L'ŒUVRE DES ENFANTS DE LA GRAND-ROUTE », ÉDITÉ SUR MANDAT OFFICIEL DE L'OFFICE FÉDÉRAL DE LA CULTURE**

A4, broché, 2003, 98 pages, 17 francs, nombreuses illustrations, ISBN 2-88284-037-3

Cette publication s'inscrit dans un projet d'accorder une large place à la dimension historique des questions et problèmes relatifs aux enfants. L'État et les communes auront toujours affaire à des enfants de groupes marginaux, qu'il s'agisse d'enfants de gens du voyage, d'ethnies étrangères ou de familles suisses tombées dans l'indigence, par exemple certaines familles monoparentales. Il est donc très important de comprendre pourquoi des institutions responsables, des communes et l'État ont totalement manqué à leur mission dans l'affaire de l'Œuvre des enfants de la grand-route et quels mécanismes ont conduit à cet échec.

D<sup>r</sup> Jacques Bergier

## **TRACES DE MÉMOIRE**

14 x 21,5 cm, broché, 2003, 136 pages, 28 francs, ISBN 2-88284-033-0

Ce récit autobiographique a été écrit à la fin d'une longue vie professionnelle par le D<sup>r</sup> Jacques Bergier. C'est une contribution exceptionnelle à l'histoire médico-sociale de l'enfance dans le canton de Vaud, qui recouvre la naissance de la pédopsychiatrie, le problème des enfants affectivement carencés et le développement des mesures de protection de l'enfance.

Acteur majeur de cette histoire à partir du milieu du XX<sup>e</sup> siècle, Jacques Bergier a été médecin adjoint puis médecin-chef de l'Office médico-pédagogique vaudois (1946-1957), chef du Service de l'enfance (1957-1968), médecin responsable du Bercaïl, centre de psychothérapie infantile de l'Hôpital de l'Enfance à Lausanne (1951-1983), enseignant dès 1952 dans les principaux lieux de formation socio-pédagogique, professeur extraordinaire de psychopédagogie à l'Université (1968-1978).

Le souci constant de Jacques Bergier a été l'enfant perturbé auquel il s'est efforcé d'apporter une aide en tant que pédopsychiatre. Selon lui, cette aide était inconcevable sans la mise en place de structures pour coordonner la protection de l'enfance, dont il a développé et consolidé le réseau médical, administratif et institutionnel. Dans ce témoignage se tissent les circonstances, les projets et les réalisations dans lesquels il a été impliqué, mais aussi et surtout ses motivations, ses satisfactions et ses doutes.

Éditions EESP, chemin des Abeilles 14  
CH-1010 Lausanne  
Tél. 021 651 62 00 – Fax 021 651 62 88

Tous ces ouvrages sont disponibles chez votre libraire

Ils sont diffusés en Suisse par :  
Albert le Grand SA  
Route de Beaumont 20, 1700 Fribourg  
Tél. 026 425 85 95 – Fax 026 425 85 90

Ils sont diffusés hors de Suisse par :  
CID, bd Saint-Michel 131, 75005 Paris

Imprimé à Genève en novembre 2005

**ENFANCE SACRIFIÉE**

Cet ouvrage est dédié à la mémoire de Louissette Buchard-Molteni, qui a dénoncé publiquement le sort des enfants placés et qui avait entrepris une grève de la faim en 2003. Dix personnes, orphelines, abandonnées ou retirées à leur·s parent·s, témoignent de leurs placements en institution et chez des particuliers entre les années 1930 et 1970.

« Ces textes sont crus, brutaux parfois, et paraissent ressortir d'un autre temps. Ils reflètent pourtant des situations bien réelles, vécues il y a quelques décennies à peine. Leur publication constitue non seulement une source historique, mais aussi un signe de reconnaissance de la douleur ressentie par les personnes qui s'expriment. [...] L'état des recherches ne permet pas aujourd'hui de déterminer une approche systématique de ces dérapages et de leurs causes, qu'elles soient individuelles ou liées à un système, mais il nous montre des souffrances qui ne peuvent pas être contestées. »  
(Extrait de la préface d'Anne-Catherine Lyon, conseillère d'État)

Les Cahiers de l'éésp  
Chemin des Abeilles 14  
1010 Lausanne

ISBN 2-88284-046-2



9 782882 840462